



EEM
GESTION DURABLE

4115, rue Sherbrooke ouest, bureau 310
Westmount, Québec H3Z 1K9
Tel.: 514.481.3401
Fax.: 514.481.4679
eem.ca

Étude d'impact environnemental et social du projet d'extension de la mine CBG

Chapitre 5 - Étude de base du milieu social

DÉCEMBRE, 2014

NUMÉRO DE PROJET : 13EA0039

PRÉSENTÉ À :

Compagnie des bauxites de Guinée

TABLE DES MATIERES MAITRESSE

CHAPITRE 1 - CONTEXTE DE L'ETUDE D'EVALUATION D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DU PROJET D'EXTENSION.....	1-1
CHAPITRE 2 - ETUDE DU MILIEU PHYSIQUE.....	2-1
CHAPITRE 3 - ETUDE DE BASE BIOLOGIQUE.....	3-1
CHAPITRE 4 - ETUDE DES IMPACTS SUR LE MILIEU BIOLOGIQUE.....	4-1
CHAPITRE 5 - ETUDE DE BASE DU MILIEU SOCIAL.....	5-1
CHAPITRE 6 - CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES.....	6-1
CHAPITRE 7 - ETUDE D'IMPACT SOCIAL.....	7-1
CHAPITRE 8 - RAPPORT DES IMPACTS POTENTIELS SUR LES DROITS HUMAINS.....	8-1
CHAPITRE 9 - EVALUATION DES IMPACTS CUMULATIFS.....	9-1
CHAPITRE 10 - PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE.....	10-1

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 5 - ETUDE DE BASE DU MILIEU SOCIAL.....	5-1
5.1 Introduction	5-1
5.2 Méthodologie pour l'étude socioéconomique	5-2
5.2.1 Les enquêtes quantitatives.....	5-2
5.2.1.1 <i>Dénombrement et échantillonnage</i>	<i>5-3</i>
5.2.1.2 <i>L'enquête ménage.....</i>	<i>5-5</i>
5.2.2 Les enquêtes qualitatives.....	5-6
5.2.2.1 <i>L'étude des historiques des villages et des sphères</i>	
<i>décisionnelles</i>	<i>5-7</i>
5.2.2.2 <i>L'étude du foncier</i>	<i>5-7</i>
5.2.2.3 <i>Le recensement des sites de patrimoine culturel.....</i>	<i>5-8</i>
5.2.3 Les enquêtes qualitatives complémentaires	5-10
5.2.3.1 <i>La pêche.....</i>	<i>5-10</i>
5.2.3.2 <i>Infrastructures et services publics</i>	<i>5-11</i>
5.2.3.3 <i>Archéologie</i>	<i>5-11</i>
5.3 Contexte administratif et de gouvernance	5-13
5.3.1 Présentation des zones.....	5-13
5.3.2 Découpage administratif et institutions	5-16
5.3.2.1 <i>Pouvoir déconcentré</i>	<i>5-16</i>
5.3.2.2 <i>Pouvoir décentralisé</i>	<i>5-18</i>
5.3.3 Pouvoir local : l'exemple de la zone de la concession	5-20
5.3.3.1 <i>Les pouvoirs administratifs locaux</i>	<i>5-20</i>
5.3.3.2 <i>Les pouvoirs traditionnels et religieux</i>	<i>5-20</i>
5.3.4 Société civile et programmes d'appui : L'exemple de la zone	
de la concession	5-21
5.3.4.1 <i>Programme de lutte contre la pauvreté</i>	<i>5-21</i>
5.3.4.2 <i>Programmes d'appui.....</i>	<i>5-22</i>
5.3.5 La Préfecture de Boké dans le contexte national.....	5-24
5.4 Contexte historique	5-25
5.4.1 Influence du Fouta Djallon	5-25

5.4.2	Histoire du peuplement de la zone de Sangarédi	5-25
5.4.3	Conclusion	5-28
5.5	Contexte social	5-30
5.5.1	Introduction générale concernant la ville de Sangarédi	5-30
5.5.2	Démographie	5-33
5.5.2.1	<i>Répartition de la population et croissance démographique à Sangarédi.....</i>	<i>5-33</i>
5.5.2.2	<i>Répartition de la population et croissance démographique dans la partie rurale de la zone de la concession</i>	<i>5-36</i>
5.5.3	Éducation	5-38
5.5.3.1	<i>Système éducatif national</i>	<i>5-38</i>
5.5.3.2	<i>Services et infrastructures de l'enseignement professionnel universitaire</i>	<i>5-39</i>
5.5.3.3	<i>Niveau d'éducation et accès à Sangarédi ville.....</i>	<i>5-40</i>
5.5.3.4	<i>Formations complémentaires et apprentissage</i>	<i>5-48</i>
5.5.3.5	<i>Niveau d'éducation et accès en zone rurale.....</i>	<i>5-49</i>
5.5.4	Santé publique	5-51
5.5.4.1	<i>Système de santé national</i>	<i>5-51</i>
5.5.4.2	<i>Services et infrastructures.....</i>	<i>5-53</i>
5.5.4.3	<i>Accès aux soins à Sangarédi ville</i>	<i>5-54</i>
5.5.4.4	<i>Accès aux soins en milieu rural</i>	<i>5-60</i>
5.5.5	Accès à l'eau	5-60
5.5.5.1	<i>Accès à l'eau à Sangarédi ville</i>	<i>5-60</i>
5.5.5.2	<i>Accès à l'eau en zone rurale</i>	<i>5-65</i>
5.5.6	Assainissement	5-67
5.5.6.1	<i>Conditions sanitaires à Sangarédi ville</i>	<i>5-67</i>
5.5.6.2	<i>Conditions sanitaires en milieu rural</i>	<i>5-69</i>
5.5.6.3	<i>Gestion des déchets à Sangarédi ville</i>	<i>5-69</i>
5.5.6.4	<i>Gestion des déchets en milieu rural</i>	<i>5-70</i>
5.5.7	Électricité	5-70
5.5.7.1	<i>Le réseau CBG.....</i>	<i>5-70</i>
5.5.7.2	<i>Raccordement privé au réseau.....</i>	<i>5-72</i>
5.5.7.3	<i>Gestion du réseau</i>	<i>5-73</i>
5.5.7.4	<i>Couverture en électricité et dysfonctionnements.....</i>	<i>5-74</i>
5.5.8	Infrastructures culturelles et religieuses.....	5-75

5.5.8.1	<i>En ville</i>	5-75
5.5.8.2	<i>À la campagne</i>	5-76
5.5.9	Dynamique d'urbanisation de Kamsar.....	5-77
5.5.9.1	<i>Dynamique urbaine</i>	5-77
5.5.9.2	<i>Accès aux services de base</i>	5-80
5.5.10	Conclusion	5-84
5.6	Activités économiques	5-89
5.6.1	Agriculture et élevage	5-90
5.6.1.1	<i>Agriculture</i>	5-90
5.6.1.2	<i>Élevage</i>	5-93
5.6.1.3	<i>Flux de fertilité</i>	5-94
5.6.1.4	<i>Occupation des sols</i>	5-94
5.6.2	Chasse et Pêche dans la zone de la concession	5-96
5.6.3	Pêche dans la zone du port	5-97
5.6.3.1	<i>Typologie hiérarchisée des acteurs</i>	5-97
5.6.3.2	<i>La zone d'étude</i>	5-97
5.6.3.3	<i>Typologie de pêcheurs</i>	5-99
5.6.3.4	<i>Lieu de pêche dans la zone d'aménagement</i>	5-102
5.6.3.5	<i>Circuits commerciaux par types de produits</i>	5-104
5.6.3.6	<i>Autres activités exercées par les pêcheurs</i>	5-106
5.6.3.7	<i>Conclusion</i>	5-107
5.6.4	Cueillette et Exploitation forestière.....	5-108
5.6.5	Industrie minière	5-109
5.6.5.1	<i>La CBG</i>	5-109
5.6.5.2	<i>Les autres compagnies internationales</i>	5-109
5.6.5.3	<i>Le secteur artisanal</i>	5-110
5.6.6	Conclusion	5-110
5.7	Stratégies économiques des ménages	5-112
5.7.1	Structure des revenus des ménages et pluriactivité	5-112
5.7.2	Niveaux de richesse, confort et habitat	5-116
5.7.3	Répartition des ménages par niveau de revenus	5-117
5.7.4	Conclusion	5-118
5.8	Foncier	5-119

5.8.1	Législation	5-119
5.8.1.1	<i>Code foncier</i>	5-119
5.8.1.2	<i>Difficultés d'application</i>	5-120
5.8.2	Le droit coutumier	5-122
5.8.2.1	<i>Concepts-clés pour l'analyse du foncier coutumier : les variables du droit foncier coutumier</i>	5-122
5.8.2.2	<i>Les échelles d'implication du foncier coutumier</i>	5-123
5.8.2.3	<i>Éléments relatifs à la configuration foncière de la zone rurale autour de Sangarédi (Concession CBG)</i>	5-124
5.8.2.4	<i>Éléments sur l'évolution foncière en zone urbaine et périurbaine de Sangarédi</i>	5-133
5.8.2.5	<i>Le cas particulier du PK-14 (zone de Kamsar)</i>	5-136
5.8.3	Conclusion	5-137
5.9	Patrimoine culturel	5-138
5.9.1	De l'histoire aux « sites sacrés »	5-138
5.9.2	Qu'est-ce qu'un « site sacré » ?	5-139
5.9.3	Typologie des sites sacrés de notre zone d'étude	5-140
5.9.3.1	<i>Les résidences de génies</i>	5-142
5.9.3.2	<i>Les lieux de sépulture</i>	5-143
5.9.3.3	<i>La dimension historique du patrimoine culturel</i>	5-144
5.9.4	Un indicateur sur le degré d'importance des sites de patrimoine culturel	5-145
5.9.5	Un indicateur sur le degré de complexité de traitement des sites de patrimoine culturel	5-147
5.9.5.1	<i>Remarques importantes</i>	5-147
5.9.6	Conclusion	5-148
5.9.6.1	<i>Un enjeu commun aux miniers et aux populations locales : l'accès à la terre et aux ressources</i>	5-149
5.9.6.2	<i>Les valeurs « phares » à respecter</i>	5-149
5.10	Archéologie	5-151
5.10.1	Climat et caractéristiques environnementales de la zone d'étude	5-152
5.10.2	Le climat du passé et ses répercussions sur les témoignages archéologiques	5-153

5.10.3 Sites archéologiques, matériel découvert et description	5-158
5.10.4 Matériel archéologique rencontré.....	5-160
5.10.4.1 Fragments de Céramique.....	5-161
5.10.4.2 Matériel Lithique	5-162
5.10.5 L'archéologie de la Guinée	5-163
5.10.6 Conclusions	5-163
5.11 Conclusions générales sur l'étude de base	5-166
5.11.1 Méthode	5-166
5.11.2 Généralités.....	5-166
5.11.3 La zone de la concession	5-167
5.11.4 Kamsar et ses environs	5-167
5.1 Liste de références	5-169
5.2 Notes de bas de page	5-171

ANNEXES

- ANNEXE 5-1 : Volume I (annexes 1 à 15)
 ANNEXE 5-2 : Volume II (annexes 16 et 17)
 ANNEXE 5-3 : Volume III

LISTE DES FIGURES

Figure 5-1 Raisons d'installation des ménages à Sangarédi.....	5-34
Figure 5-2 Répartition ethnique de la ville Sangarédi par district	5-35
Figure 5-3 Pyramide des âges de la ville Sangarédi	5-36
Figure 5-4 Pyramide des âges pour la zone rurale	5-37
Figure 5-5 Taux d'alphabétisation en langue française à Sangarédi	5-47
Figure 5-6 Niveau de formation à Sangarédi	5-48
Figure 5-7 Formation et apprentissage à Sangarédi par corps de métier	5-48

Figure 5-8 École communautaire de Kagnaka	5-50
Figure 5-9 Première consultation en cas de maladie	5-59
Figure 5-10 Source d'approvisionnement en eau de consommation.....	5-64
Figure 5-11 Source d'approvisionnement en eau respectivement pour la toilette et la lessive/vaisselle	5-65
Figure 5-12 Mode d'approvisionnement en eau	5-66
Figure 5-13 Usage des latrines à Sangarédi en 2013.....	5-67
Figure 5-14 Lieux d'aisance en milieu rural.....	5-69
Figure 5-15 Contribution relative au revenu total et monétaire des cultures annuelles	5-91
Figure 5-16 Calendrier agricole de l'agriculture sur brûlis	5-92
Figure 5-17 Répartition des pêcheurs par autre activité pratiquée	5-106
Figure 5-18 Contribution des différentes activités au revenu des ménages.....	5-113
Figure 5-19 Importance relative en milieu urbain des activités de commerce et de salariat	5-114
Figure 5-20 Pourcentage d'autoconsommation pour différentes activités en milieu rural	5-115
Figure 5-21 Nombre d'activités pratiquées par ménage (en pourcentage)	5-115
Figure 5-22 Pourcentage de ménages par tranche de revenu annuel (en millions de GNF)	5-118
Figure 5-23 Typologie des sites de patrimoine culturel	5-142
Figure 5-24 Évolution climatique actuelle en Afrique	5-155

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 5-1 Caractéristiques de l'enseignement primaire à Sangarédi en juin 2013	5-43
Tableau 5-2 Caractéristiques de l'enseignement secondaire à Sangarédi en juin 2013	5-44
Tableau 5-3 Tarifs des hospitalisations.....	5-56
Tableau 5-4 Principales caractéristiques des neuf cabinets médicaux privés	5-58
Tableau 5-5 Infrastructures religieuses à Sangarédi en 2013	5-75
Tableau 5-6 Indicateurs de richesse confort et habitat	5-117
Tableau 5-7 Niveau d'exercice de droit pour chaque espace-ressource	5-130

Tableau 5-8 Repère des époques dans le temps.....	5-153
---	-------

LISTE DES PHOTOS

Photo 5-1 Salle de 7° au collège public de Général Lansana Conté.....	5-45
Photo 5-2 Une borne-fontaine, une PMH et un puits traditionnel à Sangarédi	5-62
Photo 5-3 Caniveau de Sangarédi	5-68
Photo 5-4 Exemple de coffrets de la CBG	5-71
Photo 5-5 Coteaux et palmeraie spontanée dans un djolol à Kalinko Roundé.....	5-90
Photo 5-6 Woro à Pétoum Koloni.....	5-93
Photo 5-7 Campement de Dahomet (embouchure du Rio Nuñez).....	5-101
Photo 5-8 Entrée d'une grotte	5-157
Photo 5-9 Site découvert sur le bowal Gany	5-159
Photo 5-10 Exemple de céramique trouvée sur site	5-161

SIGLES ET ACRONYMES

°C :	Degré Celsius
AMC :	<i>Alliance Mining Commodities Ltd.</i>
ANAIM :	Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières
APA :	Laboratoire Archéologie et Peuplement de l'Afrique
APAÉ :	Association des parents et amis d'élèves
ARV :	Antirétroviral
BGÉÉE :	Bureau Guinéen d'Études et d'Évaluation Environnementale
BM :	Banque Mondiale

- BPII** : Bonnes pratiques industrielles internationales
- C/P** : Campements et les ports de pêche artisanale
- CA** : Chiffre d'affaires
- CBG** : Compagnie des Bauxites de Guinée
- CCME** : Conseil canadien des ministres de l'environnement / *Canadian Council of Ministers of the Environment*
- CCNUCC** : Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique
- CDD** : Contrat de durée déterminée
- CDI** : Contrat de durée indéterminée
- CÉCI** : Centre d'études et de coopération internationale
- CECIDE** : Centre du Commerce International pour le Développement
- CEDEAO** : Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
- CFB** : Chemin de Fer de Boké
- CITES** : *Convention on International Trade of Endangered Species*
- CMG** : Chambre des Mines de Guinée
- COD** : Demande chimique en oxygène
- CoPSAM** : Comité Préfectoral de Suivi des Activités des Miniers
- CPD** : Comité Préfectoral de Développement
- CPÉ** : Consultation et participation éclairées
- CPP** : Contaminant potentiellement préoccupant
- CR** : Commune rurale
- CRD** : Commune rurale de développement
- CSA** : Centre de santé amélioré

CU :	Commune urbaine
CVÉ :	Composante valorisée de l'écosystème
dB :	Décibel
dBA :	Décibel de pondération A
dBZ :	Décibel linéaire
DCO :	Demande chimique en oxygène
DPUHC :	Direction préfectorale de l'urbanisme de l'habitat et de la construction
DUDH :	Déclaration universelle des droits de l'homme
ÉDG :	Électricité de Guinée
ÉIE :	Étude d'impact environnemental
ÉIES :	Étude d'impact environnemental et social
ÉIS :	Étude d'impact social
EPA :	<i>Environmental Protection Agency</i> des États-Unis
EPT :	Éphéméroptères, plécoptères et trichoptères
ETAE :	Eaux tropicales de l'Atlantique Est
FEL 1 :	Étude économique préalable
FEL 2 :	Étude de préfaisabilité
FEL 3 :	Étude d'ingénierie détaillée
GAC :	<i>Guinea Alumina Corporation</i>
GdG :	Gouvernement de Guinée
GES :	Gaz à effet de serre
GIEC :	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GNF :	Franc guinéen

GPS :	<i>Global Positioning System</i>
GRI :	<i>Global Reporting Initiative</i>
GTP :	<i>Ground truth point methodology</i>
Ha :	Hectare
HAP:	Hydrocarbure aromatique polycyclique
HFO :	<i>Heavy fuel oil</i>
HP :	<i>Horsepower</i>
HSE :	Hygiène, sécurité, environnement
IBA :	<i>Important Bird Area</i>
ICMM :	Conseil International des Mines et des Métaux
IFC :	<i>International Finance Corporation</i>
IFI :	Institutions financières internationales
IST :	Infections sexuellement transmissibles
ISQG :	<i>Interim Sediment Quality Guideline</i> du CCME
ITIE :	Initiative pour la Transparence des Industries Extractives
IUCN :	<i>International Union for Conservation of Nature / Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)</i>
km :	Kilomètre
km² :	Kilomètre carré
LA_{eq} :	Niveau de pression sonore équivalent (dBA)
LDIQS :	Directive intérimaire de qualité des sédiments du CCME
L_{eq} :	Niveau de pression sonore équivalent (dB)
m :	Mètre

m² :	Mètre carré
m³ :	Mètre cube
m³/h :	Mètre cube à l'heure
MDDEP :	Ministère de développement durable, de l'environnement et des parcs du Québec, maintenant connu sous le nom Ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques
MDT :	Matières dissoutes totales
ml :	Millilitre
mm :	Millimètre
MME :	Ministère des Mines et de l'Énergie
MTPA :	Millions de tonnes par année
MW :	Megawatt
N/A :	Ne s'applique pas
NEP :	Niveau d'effet probable du CCME
NP :	Norme de performance (SFI)
NSP :	Ne s'applique pas
OCDE :	Organisation de Coopération et de Développement Économique
OIT :	Organisation internationale du Travail
OMS :	Organisation mondiale de la Santé / <i>World Health Organization</i> (WHO)
ONG :	Organisme non-gouvernemental
ONU :	Organisation des Nations-Unies
OSC :	Organisations de la société civile
OUA :	Organisation de l'unité africaine

- PACV** : Programme d'appui aux organisations villageoises
- PAI** : Plan annuel d'investissement
- PARC** : Plan d'action de réinstallation et de compensation
- PCB** : Plan de conservation de la biodiversité
- PDL** : Plan de développement local
- PEL** : *Probable Effects Level* du CCME
- PEPP** : Plan d'engagement des parties prenantes
- PÉV** : Programme élargi de vaccination
- PGES** : Plan de gestion environnementale et sociale
- PIB** : Produit intérieur brut
- PIDCP** : Pacte international relatif aux droits civiles et politiques
- PIDESC** : Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels
- PK** : Point kilométrique
- PM₁₀** : Particules en suspension dans l'air d'un diamètre égal ou inférieur à 10 micromètres
- PM_{2,5}** : Particules en suspension dans l'air d'un diamètre égal ou inférieur à 2,5 micromètres
- PMH** : Pompe à motricité humaine
- PNUD** : Programme des Nations-Unies pour le Développement
- PP** : Parties prenantes
- PPV** : *Peak particle velocity*
- PRCB** : Projet de renforcement des capacités de Boké
- PSE** : Responsabilité sociale des entreprises

QSE :	Qualité, sécurité, environnement
RAP :	<i>Rapid Assessment Program / Rapid Biological Assessment</i>
RTA :	Rio Tinto Alcan
SAG :	Société Aurifère de Guinée
SDT :	Solides dissous totaux
SEG :	Société des Eaux de Guinée
SFI :	Société Financière Internationale / <i>International Finance Corporation (IFC)</i>
SIDA :	Syndrome d'immunodéficience acquise
SIG :	Système d'information géographique
SNAPE :	Service national des points d'eau
SO_x :	Oxydes de soufre
SP :	Sous-préfecture
SSC :	<i>Species Survival Commission (UICN)</i>
SSE :	Santé, sécurité, environnement
SST :	Solides en suspension totaux
TDR :	Termes de référence
TDS :	<i>Total dissolved solids (SDT)</i>
TPE :	Très petite entreprise
TPH :	Tonne par heure
TSP :	Particules totales en suspension dans l'air
TSS :	<i>Total suspended solids (SST)</i>

- UICN :** Union internationale pour la conservation de la nature / *International Union for Conservation of Nature (IUCN)*
- UNESCO :** Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
- UniGE :** Université de Genève
- UTM :** *Universal Transverse Mercator* (Transverse universelle de Mercator)
- VIH :** Virus de l'immunodéficience humaine
- WHO :** *World Health Organization / Organisation mondiale de la Santé (OMS)*
- ZÉE :** Zone économique exclusive de la Guinée
- ZICO :** Zone importante pour la conservation des oiseaux

CHAPITRE 5 - ETUDE DE BASE DU MILIEU SOCIAL

5.1 Introduction

La CBG existe depuis les années 60 et exploite la bauxite depuis le début des années 70. Outre son empreinte visible sur le paysage physique et naturel de la région de Sangarédi du fait de son activité extractive, elle a également participé à modeler le paysage social de la région, d'une part du fait de l'implantation de ses activités et de ses employés et d'autre part par l'effet d'attraction qu'elle a eu sur une population migrante, nombreuse en ville.

L'étude de base doit permettre de comprendre la situation sociale du milieu et constitue une « photographie » de cette situation qui permettra plus tard de mesurer les impacts et d'évaluer l'intégration sociale du Projet. Il convient de noter qu'elle a été réalisée en février 2014 et que le plan minier a évolué régulièrement depuis.

Cette étude s'intéresse donc aux zones à enjeux prioritaires du Projet identifiées lors de la mission de cadrage : la zone de la concession de Sangarédi (Zone 1), la zone du port et de l'usine de transformation à Kamsar (Zone 2) et la zone du rail pour l'acheminement du minerai entre la concession et l'usine (Zone 3). Elle se concentre tout particulièrement sur la zone de la concession, qui représente un enjeu prioritaire pour la CBG.

5.2 Méthodologie pour l'étude socioéconomique

Deux grands axes ont guidé l'étude de l'environnement socioéconomique : une approche quantitative et une approche qualitative.

L'approche quantitative répond en premier lieu au besoin de constituer une « photographie » socioéconomique précise de la zone de la concession avec des données quantifiées fiables.

L'approche qualitative a aussi été employée à plusieurs étapes de l'étude. Dans un premier temps, elle a permis d'affiner le questionnaire ménage, notamment sur la partie foncière. Le droit foncier traditionnel dans le contexte rural guinéen est très complexe et, malgré les connaissances de l'équipe dans le domaine, il était nécessaire de préciser certains aspects propres à la zone et aux ethnies concernées. Il en va de même avec les activités agricoles, extra-agricoles, la terminologie vernaculaire, les perceptions locales des concepts abordés dans les enquêtes ménage (ex. définition d'un ménage, alimentation de base). Dans un deuxième temps, les études qualitatives ont suivi les enquêtes ménage pour approfondir plusieurs aspects. Il s'agit d'études menées sur le droit foncier traditionnel, sur la culture locale, sur les processus décisionnels, sur les historiques des villages, sur les pôles de pouvoirs, sur les calendriers culturels, les sites de patrimoine culturel, etc.

5.2.1 Les enquêtes quantitatives

Des enquêtes quantitatives ont été menées dans la zone de la concession seulement (voir présentation des zones d'étude à la section 5.3.1). Elles ont pour objectif de fournir une base statistique qui permet d'une part d'envisager les impacts potentiels, d'autre part d'évaluer sur la base de relevés d'indicateurs l'impact du Projet au cours de sa mise en œuvre.

Il a été décidé de ne faire ces enquêtes que dans la concession compte tenu de l'importance des enjeux et impacts potentiels que pourrait avoir le Projet sur cette zone. Par ailleurs sur le tracé du chemin de fer il est plus difficile d'exploiter des données statistiques ayant une répartition linéaire ; de plus, l'augmentation de la fréquence des trains avait été jugée comme étant un enjeu plus faible en matière d'impact social. La zone de Kamsar représentait un enjeu de moindre importance en

matière d'impact et une étude quantitative aurait demandé un effort d'échantillonnage que l'envergure des impacts ne justifiait pas.

5.2.1.1 Dénombrement et échantillonnage

Enjeux du dénombrement

Afin d'avoir des données démographiques fiables sur la zone de la concession, un dénombrement exhaustif a été réalisé sur la zone de la concession, incluant toute la ville de Sangarédi et une centaine de villages et hameaux des communes rurales de Sangarédi et de Daramagnaki.

Le dénombrement est un outil indispensable pour réaliser un échantillonnage représentatif de la zone d'étude. En effet, si le dénombrement apporte de nombreux renseignements démographiques (ex. taille de la population, répartitions par sexe et par tranche d'âge, répartitions ethniques, vagues de migration), il est important d'avoir une liste exhaustive de tous les ménages, moyen fiable pour tirer aléatoirement les ménages qui constituent l'échantillon à enquêter.

Les villages de la zone ne faisant pas tous partie du recensement national de 1996 (RGPH, 1996) et n'ayant pas fait l'objet d'études particulières depuis cette date, il nous est impossible de comparer nos résultats à une quelconque autre étude. Toutefois, la fiabilité de la méthode employée nous permet d'assurer une forte représentativité de toutes les données statistiques présentées dans le rapport.

Méthode de dénombrement

La méthode de dénombrement consiste à poser dans chaque ménage une fiche questionnaire qui reprend les données démographiques de base et de s'assurer de notre capacité à retrouver le ménage lors des campagnes d'enquête ménage, s'il est tiré lors de l'échantillonnage. Une formation importante a été dispensée à tous les enquêteurs pour cette étape. D'un autre côté, lors de la formation des enquêteurs, il était important d'accorder beaucoup de temps au discours à tenir lors des enquêtes : chaque enquêteur se devait de pouvoir répondre à toutes les questions et de rassurer les ménages quant à l'utilisation des données démographiques, aspect important pour accroître la fiabilité des données et instaurer un climat d'échange avec les populations concernées. La formation des enquêteurs à ce stade

a porté sur les objectifs de l'étude et sur les différentes phases qui se sont succédé en plus des notions classiques liées à la collecte des données qui nous intéressaient pour le dénombrement.

La fiche dénombrement se voulait volontairement courte, l'objectif étant de passer le plus rapidement possible pour ne pas indisposer les populations concernées. La campagne de dénombrement étant suivie d'enquêtes ménage, il n'était pas nécessaire d'avoir une longue liste d'informations à ce stade. Dans un contexte de forte récurrence des patronymes, il était important d'utiliser d'autres outils que le simple relevé des noms et prénoms des chefs de ménages pour nous permettre de retrouver les ménages tirés aléatoirement lors de l'échantillonnage : le qualificatif nominal (ou surnom), des plans des villages et un système de codification des routes et des maisons ont aussi été utilisés. Un code identifiant a été créé pour chaque ménage. Il correspond à l'agrégation d'un code géographique et d'un code ménage. Grâce au suivi de l'itinéraire des agents du dénombrement et au code ménage, il était possible d'identifier les ménages constitutifs de l'échantillon lors des campagnes d'enquêtes ménage. Les fiches de dénombrement ainsi que les questionnaires d'enquêtes ménage et la grille des codes sont donnés dans l'Annexe 5-1, Volume I, annexes 1 à 3.

Limites du dénombrement

Quelques rares éléments sont à l'origine d'une possible marge d'erreur, à savoir notamment la compréhension par les enquêtés de l'enjeu final d'un dénombrement. Ainsi, malgré un discours homogène d'explication de la démarche, certains enquêtés peuvent, par précaution et méfiance, ne pas donner tous les renseignements demandés (par peur d'un recensement lié aux impôts et taxes par exemple). Toutefois, une formation a été dispensée à tous les enquêteurs afin qu'ils soient capables d'instaurer une relation de confiance avec les ménages : capacité à répondre aux interrogations de la population afin de la rassurer quant à l'utilisation des données démographiques, capacité à traduire les termes techniques du français au peul et du peul au français, etc.

5.2.1.2 L'enquête ménage

Méthodologie pour l'enquête ménagement

L'échantillonnage réalisé dans la concession a consisté en un tirage aléatoire ordonné sans remise afin d'assurer la plus grande représentativité des données qui ont été collectées lors de l'enquête ménage. L'échantillon représente 5 % des ménages dénombrés.

Si de nombreuses questions étaient relativement classiques, d'autres renseignaient sur les particularités de la zone d'étude et étaient indispensables à une bonne compréhension des stratégies locales. Il était donc nécessaire de s'appuyer sur une première partie des études qualitatives pour élaborer les questionnaires, mais aussi pour élaborer les grilles des codes. Une phase de test a été consacrée au questionnaire. Les tests se sont déroulés sur un village proche de la zone d'étude qui présentait des caractéristiques permettant de s'assurer à la fois de l'adéquation du questionnaire à la zone, mais aussi de la bonne utilisation et compréhension par les enquêteurs formés.

La formation des enquêteurs a été principalement tournée vers la compréhension des questions et la traduction. Lors de la campagne d'enquête, toutes les fiches ont été contrôlées en termes de cohérence sur le terrain puis relues au retour du terrain, avec des retours auprès des enquêtés lorsque cela s'avérait nécessaire. Il était très important de veiller à ce que tous les enquêteurs répondent uniformément aux questions. Cette formation et ce contrôle ont permis de garantir une grande fiabilité des données obtenues.

Les enquêtes ménage permettent de renseigner sur la démographie, les migrations, la santé (notamment les recours à la médecine moderne et traditionnelle, la couverture vaccinale), l'éducation, l'accès au foncier, les pratiques agraires, les activités extra-agricoles (ex. pêche, chasse, salariat), les ponctions sur les ressources naturelles, l'accès aux services, l'habitat, le confort et les pratiques alimentaires.

Lorsqu'il n'est pas fait référence à une source en particulier, toutes les données statistiques de la zone d'étude présentées dans ce rapport sont tirées de cette campagne d'enquêtes ménage ou de la campagne de dénombrement de la population menée par nos soins.

Limites de l'enquête ménage

À propos des revenus des ménages, le revenu monétaire du ménage ne donne que peu d'indication sur le niveau de richesse du ménage. Les données récoltées ont permis d'aller plus loin tout en restant relatives mais permettant d'avoir des estimations uniformes. La méthode a consisté à calculer le nombre d'unités de consommation par ménage, en se basant sur l'indice d'Oxford¹ qui prend en considération le nombre et l'âge des membres du ménage.

La période de référence porte sur les douze mois de l'année précédente. Elle est calquée sur le calendrier culturel (de décembre 2012 à décembre 2013). Tous les revenus en nature ont été valorisés en francs guinéens selon le prix des produits agricoles sur les marchés locaux au mois médian entre les deux périodes de récolte. En outre, le degré de monétarisation d'un ménage, ses stratégies économiques, la part des différents pôles de revenu sont autant d'aspects qui ont pu être détaillés.

5.2.2 Les enquêtes qualitatives

Quatre grands axes ont été suivis pour la partie qualitative. Un premier concerne l'étude de l'histoire des villages et des pouvoirs. Il était essentiel d'avoir une connaissance fine des processus décisionnels et surtout des personnages clés des sphères décisionnaires pour comprendre les orientations prises. Un autre axe a été orienté vers l'étude du foncier. Un troisième axe a été consacré à l'étude des sites de patrimoine culturel. Toutes ces données sont difficiles à collecter par le biais des enquêtes ménage et sont communes aux sous-ensembles de la population de la zone d'étude : il est ainsi plus pertinent de s'y intéresser qualitativement. Enfin, un quatrième axe a porté sur l'archéologie.

Il est évident que de nombreux points sont liés et il y a eu une très forte synergie entre les différents axes, aussi bien dans l'élaboration de la méthodologie que dans l'interprétation des données. Elle s'est matérialisée par de nombreux recoupements d'informations à chaque retour du terrain. Ces discussions aboutissaient à la formulation de nouvelles hypothèses qui pouvaient être vérifiées les jours suivants.

5.2.2.1 *L'étude des historiques des villages et des sphères décisionnelles*

Certaines réalités socioculturelles des sociétés se révèlent complexes : par exemple, la structure des pouvoirs lignagers est étroitement liée aux conceptions qu'une société a de la nature et de la surnature. Étudier les structures socioculturelles des pouvoirs demande une approche de terrain qualitative et empirique des objets d'études suivants : historique des migrations et des installations des lignages (premiers arrivants, lignages étrangers), généalogie des lignages fondateurs et décideurs au niveau du village. Tous ces aspects nous ont permis de comprendre l'organisation sociale des zones à étudier.

Les outils utilisés ont consisté de guides d'entretiens (historiques de lignage, répartition des postes administratifs et institutionnels), d'enquêtes généalogiques et d'enquêtes informelles auprès d'informateurs repérés lors des enquêtes précédentes. L'échantillonnage raisonné a porté sur les trois zones, et le choix des villages a été fait selon des configurations pré-identifiées lors du rapport de cadrage et avec l'aide d'informateurs locaux.

5.2.2.2 *L'étude du foncier*

Compte tenu de la complexité du sujet, les enquêtes ménage, ne peuvent fournir qu'une donnée très générale sur l'accès au foncier, la compréhension des modalités d'accès et de répartition du foncier nécessite une approche plus qualitative. L'important pour le droit foncier a été de déterminer les différents droits, souvent multiples dans le contexte rural guinéen, en fonction des différents terroirs rencontrés dans la zone. Par conséquent, l'étude du foncier a trois objets principaux :

- Décrire les configurations foncières dans les zones d'empreinte du Projet d'extension de la CBG ;
- Identifier les principaux enjeux fonciers auxquels la société minière pourrait être confrontée lors de la conduite de son Projet d'extension ;
- Développer des outils qui permettront d'identifier des individus référents (personnes-ressources) pour chaque type d'espace (typologie des espaces ressources).

Pour mener cette étude foncière, trois zones distinctes ont été retenues en fonction de critères déterminés lors de rencontres avec des informateurs locaux dans le cadre de l'étude de cadrage. Les études de cas réalisées permettent de couvrir un nombre important, si non exhaustif, de situations :

- La zone de la concession : Le corps de l'étude porte sur la zone de la concession où deux études de cas ont été réalisées. Les villages retenus (Boulléré et Parawi) présentent des peuplements différents et des organisations spatiales diversifiées. Leur étude a donc permis la description de configurations foncières contrastées, mais caractéristiques de la zone.
- La ville de Sangarédi : L'urbanisation de la ville de Sangarédi s'est imposée comme une évolution des systèmes fonciers appréhendés pendant les études de cas. À ce titre, il nous a semblé pertinent de consacrer quelques jours à l'étude du foncier urbain.
- La zone de dédoublement de voies au PK14 de Kamsar : une étude rapide y a été réalisée. Les études de cas réalisées autour de Sangarédi ne permettaient pas une compréhension fine de la ville de Kamsar qui présente des peuplements et des paysages distincts. Nous y avons donc réalisé une étude particulière afin d'identifier les enjeux fonciers spécifiques à la zone du port et de l'usine.

5.2.2.3 *Le recensement des sites de patrimoine culturel*

Objectifs de l'étude

L'étude avait pour premier objectif de répertorier et de localiser les sites de patrimoine culturel de l'ensemble des villages de la zone de la concession et de repérer leurs utilisateurs et les personnes qui ont autorité sur ces lieux. Cet inventaire constitue une première étape nécessaire à la mise en place future de dispositifs de prise en compte des pratiques locales associées à ces sites lors de la mise en œuvre du Projet d'extension, dans le respect de la Norme internationale de performance 8 de la SFI qui stipule de « *protéger l'héritage culturel contre les impacts négatifs des activités des projets et soutenir sa conservation* ». La SFI entend par *héritage culturel* toutes « *les formes tangibles d'héritage culturel, notamment les biens tangibles et les sites présentant une valeur archéologique (préhistorique), paléontologique, historique, culturelle, artistique et religieuse et les*

caractéristiques environnementales naturelles uniques qui incorporent des valeurs culturelles, telles que les bois sacrés ».

Ainsi, l'héritage culturel renvoie à des valeurs (et aux définitions associées) qui appartiennent à des sociétés et à des collectifs très variés. Méthodologiquement, toute la problématique des études consacrées à *l'héritage culturel* en contexte privé tourne autour de la difficulté de rendre ces valeurs commensurables avec celles associées à la notion de « patrimoine » pour l'UNESCO ou « d'héritage culturel » au sens où la SFI les conçoit.

L'objectif de notre rapport est de fournir à la CBG des clés lui permettant de comprendre ce qui constitue un « patrimoine culturel local » afin d'être en mesure d'en respecter la forme et la logique. L'intérêt d'une telle étude est d'aider la CBG à opérer les bons choix quant aux aménagements à venir et aux stratégies de communication et d'approche des communautés concernées.

Cette étude servira également de base pour aider à évaluer les impacts qu'aura le Projet sur ces sites et les pratiques qui y sont associées et de conseiller l'opérateur quant aux démarches à adopter pour minimiser les impacts négatifs. Il s'agira notamment de proposer un certain mode de communication et d'approche. Pour cela, il faut d'abord s'accorder sur quelques définitions. En ce qui concerne le patrimoine culturel, nous nous sommes intéressés tout particulièrement à ce qu'est « un site sacré » et à ce que pourrait être une « tradition » à considérer.

Méthodologie

La méthode employée a consisté au recensement et au géoréférencement de l'ensemble des sites de patrimoine culturel de la zone de la concession. Malgré les bonnes volontés exprimées sur ce sujet, travailler sur ces problématiques demeure extrêmement délicat. Les sites présentant un intérêt culturel peuvent relever du secret. Il était donc très important d'avoir une méthode précise et éprouvée afin d'obtenir des informations exhaustives en un temps court. Pour une grande partie de ces sites, il est assez difficile d'avoir accès aux informations lorsque l'on est un étranger. La requête auprès des villageois est d'autant plus problématique puisqu'il leur est demandé de dévoiler leurs secrets pour aider à mieux les protéger. L'équipe patrimoine culturel a donc été choisie pour sa maîtrise parfaite de la langue de la zone de Sangarédi ainsi que pour leur fine connaissance des pratiques animistes.

Il est rapidement apparu qu'un nombre très important de sites était présent. Nous les avons géoréférencés (à l'exception des sites inaccessibles ou demandant un sacrifice particulier pour y accéder), mais n'avons étudié que ceux qui se trouvent dans une « zone tampon » de 500 m autour des futures zones d'exploitation minière. Nous les avons classés en différents types et avons évalué leur degré d'importance (d'un point de vue de leur valeur d'usage). Enfin, nous avons renseigné leur destructibilité/déplaçabilité afin de donner une idée de la complexité que représentera leur « traitement ».

L'étude des sites de patrimoine culturel est accompagnée de celle de l'histoire du peuplement de la région et de la structure des pouvoirs locaux étroitement associées et éclairantes lorsqu'on les met en regard.

Les sites concernés ont fait l'objet d'une enquête ethnographique qui a permis de proposer une typologie et d'évaluer un degré d'importance (d'un point de vue « patrimonial ») dans l'optique de produire un indicateur de la complexité que pourrait représenter leur « traitement ». L'étude des sites sacrés est accompagnée de celle de l'histoire du peuplement de la région et de Sangarédi et de la structure des pouvoirs locaux étroitement associés et éclairants lorsqu'on les met en regard.

5.2.3 Les enquêtes qualitatives complémentaires

5.2.3.1 *La pêche*

Une attention particulière a été portée au secteur de la pêche dans la zone côtière autour de Kamsar, de l'embouchure du Rio Nuñez jusqu'à l'entrée du chenal minéralier. La pêche représente la principale source de revenus pour les populations riveraines de l'usine et du port minéralier.

Un travail d'enquêtes semi-structurées a été mené auprès des différents acteurs de la filière dans les localités ciblées (Kamsar, Taïdy et Taïgbé). Il a été complété par la collecte de données bibliographiques. Cette étude thématique particulière a été réalisée en coordination étroite avec les équipes de biologie marine de Sylvatrop responsables de l'étude du milieu biologique.

5.2.3.2 *Infrastructures et services publics*

Une première enquête complémentaire a porté sur les infrastructures et les services disponibles dans tous les villages. Il s'agissait de renseigner les informations de base sur chaque infrastructure et service associés et de géolocaliser ces infrastructures, ou du moins de spécifier pour les villages concernés le type d'infrastructure(s) disponible(s).

Concernant les infrastructures en milieu urbain, l'étude s'est penchée plus particulièrement sur la différence d'accès à ces structures parmi les populations, au vu des services fournis par la CBG, au niveau des services publics et la différence de traitement qu'il peut exister. Pour ce dernier point, l'étude a porté sur la ville de Sangarédi et celle de Kamsar.

5.2.3.3 *Archéologie*

Avant toute action d'aménagement et d'exploitation de la bauxite sur la zone du Projet, il est important d'évaluer l'impact sur le patrimoine archéologique que pourrait avoir le Projet et qui pourrait donner suite à un programme de prévention et de sauvegarde des vestiges. La première étape d'évaluation de ces impacts est la réalisation d'un inventaire. Une prospection systématique de surface a été réalisée dans la zone du Projet d'extension de la CBG. Les travaux sur l'archéologie se sont concentrés sur la zone de la concession.

Tenant compte du temps disponible et des priorités géographiques, il a été décidé de concentrer les efforts de prospection sur les sites les plus proches des zones d'exploitation proposées par la CBG.

Les différentes étapes de l'étude suivent le protocole des interventions d'archéologiques préventives :

- L'analyse des documents cartographiques et photographiques afin d'identifier les différents environnements de la zone ;
- Le travail de terrain à proprement dit inclut la prospection de surface de la zone parcourue à pied par l'équipe et si nécessaire la collecte des vestiges archéologiques ; et
- L'expertise de ces découvertes et leur mise en contexte scientifique.

L'enregistrement de tous les sites de découverte a été fait de façon méthodique : inscription du nom, des coordonnées GPS et d'une synthèse descriptive du terrain ainsi que du matériel rencontré, photographié et référencé.

5.3 Contexte administratif et de gouvernance

L'analyse du contexte administratif et de la gouvernance permet d'appréhender le cadre institutionnel dans lequel s'inscrit le Projet d'extension de la CBG, mais également de comprendre la construction historique de ce cadre. Par conséquent, nous étudions ici :

- La présentation des zones,
- Le découpage administratif et les institutions,
- Les pouvoirs locaux : l'exemple de la zone de la concession,
- La société civile et les différents programmes d'appui : exemple de la zone de concession,
- La Préfecture de Boké dans le contexte national.

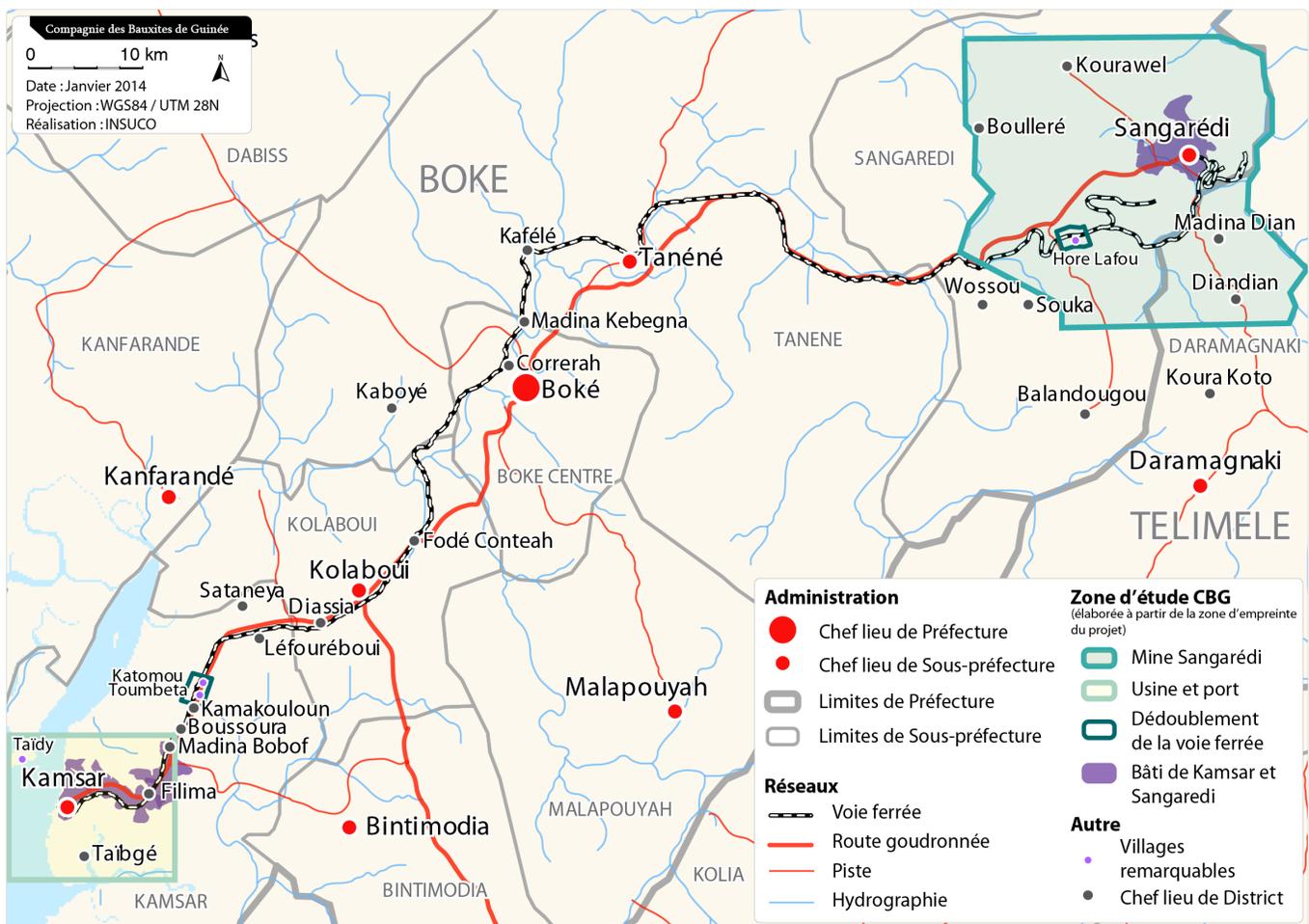
5.3.1 Présentation des zones

Le Projet d'extension de la CBG porte sur trois zones géographiques distinctes (Carte 5-1) :

- **Zone 1 : La concession** qui comporte les zones d'extraction de la mine, les pistes minières, la zone de chargement et la gare de triage. Il s'agit pour cette étude de la principale zone étudiée. L'ensemble des enquêtes qualitatives et quantitatives y a été mené.
- **Zone 2 : Le port et l'usine**, situés à Kamsar. Le Projet d'extension prévoit l'augmentation de l'activité dans l'usine sans qu'il n'y ait accroissement de l'occupation spatiale. En revanche, il est envisagé, au niveau du port, de procéder à des activités de dragage et l'augmentation significative du trafic de minéraliers. Cette zone a donc fait l'objet d'études qualitatives. Une attention particulière a été portée sur la pêche compte tenu des risques d'impacts pressentis (cf. étude de cadrage).
- **Zone 3 : La voie ferrée**, elle rejoint Sangarédi à Kamsar. Le Projet d'extension prévoit à terme, avec le scénario de 27,5 MTPA, le doublement du trafic ferroviaire. Cette zone comporte de nombreux villages situés linéairement le long de la voie de chemin de fer existante. Seule une étude ciblée sur un tronçon de rail qui doit être doublé (étude foncière) a été menée dans cette zone. L'étude de base n'a pas abordé directement cette zone, en

revanche elle fera l'objet d'une attention particulière pour l'étude des impacts potentiels. En effet, l'augmentation du nombre de passages de train pourrait impacter fortement les villages proches de la voie ferrée (bruit, perturbation de la circulation, etc.), mais les enjeux dans cette zone demeurent moins importants que ceux rencontrés dans la zone de la concession. Le bruit ou les perturbations de la circulation ne touchent en effet que les villages vivant directement au bord des rails. Au contraire, les personnes vivant dans la concession minière, où l'activité est donc la plus intensive et étendue géographiquement, sont plus nombreuses et verront leurs ressources durablement affectées (perte de terres, déplacement de sites sacrés, immigration, etc.).

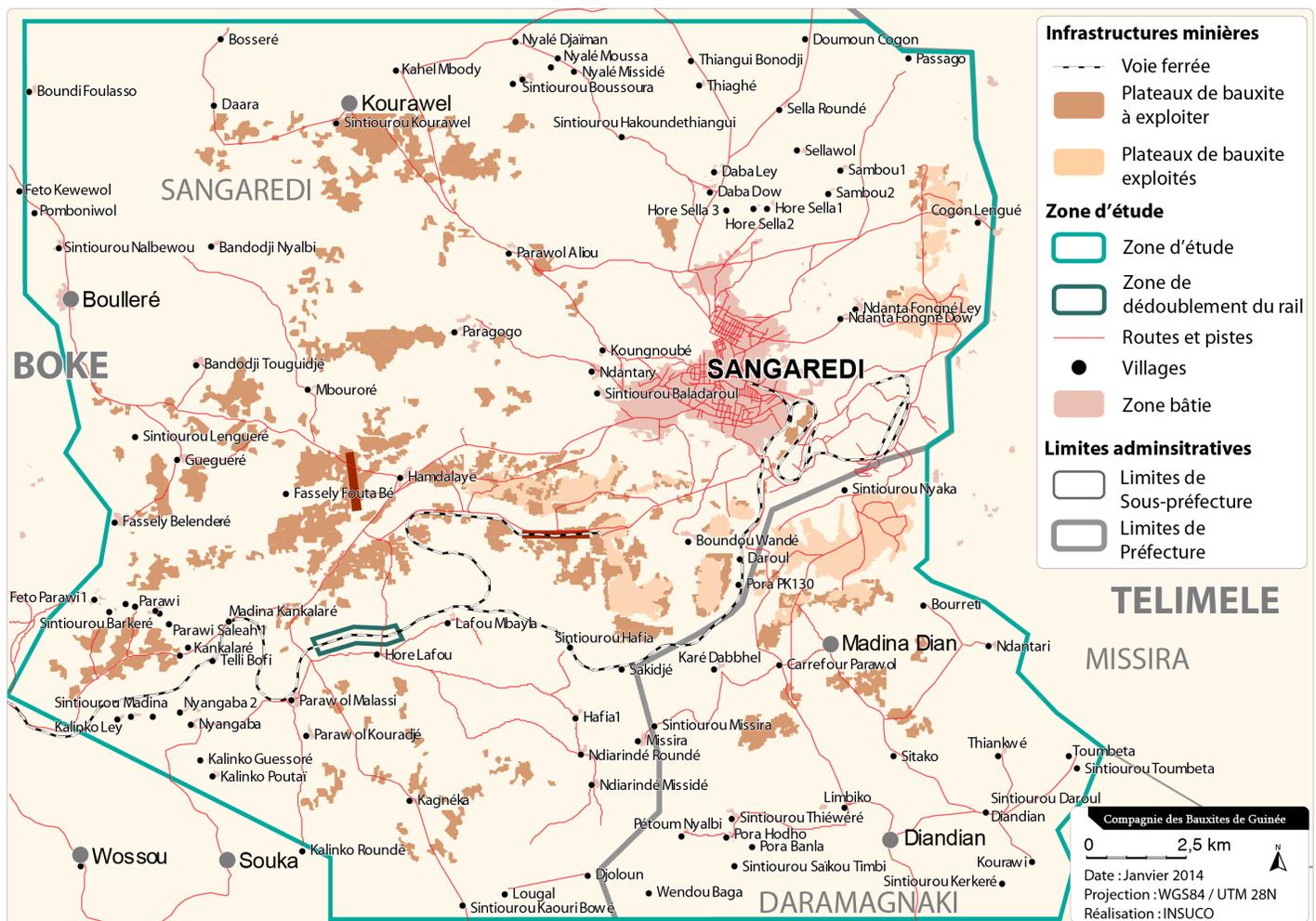
Carte 5-1 Carte administrative et situation du Projet d'extension CBG



La première zone d'étude est composée d'une partie rurale et d'une partie urbaine (Carte 5-2). La ville de Sangarédi présente un enjeu particulier en matière d'étude d'impact, aussi l'étude de base s'est-elle appesantie pour en comprendre le fonctionnement, le rôle de la CBG et les interactions avec la population.

La partie rurale est à cheval sur deux communes rurales, d'une part celle de Sangarédi appartenant à la Préfecture de Boké (région administrative de Boké) et d'autre part celle de Daramagnaki appartenant à la Préfecture de Téliaté (région administrative de Kindia).

Carte 5-2 Présentation de la zone d'étude de la concession



La partie rurale comporte une centaine de villages et hameaux répartis sur 10 districts (2 dans Daramagnaki, 8 dans Sangarédi), la partie urbaine est découpée en 4 districts.

5.3.2 Découpage administratif et institutions

5.3.2.1 *Pouvoir déconcentré*

La Préfecture

Le préfet est nommé par décret du Président de la République parmi les fonctionnaires appartenant à la hiérarchie A et B de la fonction publique et les officiers supérieurs de l'armée, de la gendarmerie et de la police. Il réside obligatoirement au chef-lieu de la Préfecture. Il est, selon le décret 081/PRG/SGG/87, le représentant du Président de la République et de chacun des membres du gouvernement : à ce titre, il est chargé de veiller à l'exécution des lois, des règlements et des décisions gouvernementales, mais aussi au respect de l'ordre public dans la Préfecture. Selon le texte, le préfet assiste les populations, en matière de décentralisation, dans la constitution de leurs collectivités décentralisées. De plus, le préfet assure la tutelle administrative de toutes les entités contenues dans la Sous-préfecture, qu'elles relèvent de la déconcentration ou de la décentralisation : les communes rurales (anciennement commune rurale de développement et communément désignée comme CRD) et les communes urbaines de la Préfecture ainsi que les districts ruraux et les quartiers urbains qui les composent respectivement. Nous devons signaler que le préfet est assisté par deux secrétaires généraux de Préfecture chargés, pour l'un, des collectivités décentralisées et pour l'autre, des affaires administratives. Il existe donc théoriquement un appui de la Préfecture aux structures de la décentralisation, matérialisé par la nomination d'un secrétaire dévoué aux collectivités décentralisées. Ces deux secrétaires généraux sont nommés par décret du Président de la République parmi les fonctionnaires appartenant aux hiérarchies A et B de la fonction publique.

La Sous-préfecture

Le sous-préfet est nommé par arrêté du Ministre chargé de l'Administration du territoire et de la décentralisation, parmi les fonctionnaires appartenant aux hiérarchies B et C de la fonction publique et les officiers et sous-officiers de l'armée, de la gendarmerie et de la police. Cette nomination par le Ministère de l'Administration du territoire et de la Décentralisation fait suite à la nouvelle organisation des ministères mise en place par le gouvernement du Président Alpha Condé (janvier 2011). Selon le décret 081/PRG/SGG/87, le sous-préfet réside obligatoirement au chef-lieu de la Sous-préfecture. Le sous-préfet est assisté dans ses fonctions par un sous-préfet adjoint, également fonctionnaire de l'État. Ce dernier est nommé par arrêté du Ministre chargé de l'intérieur et de la décentralisation dans les mêmes conditions que le sous-préfet. Si nous n'abordons pas dans le détail les fonctions du sous-préfet calquées sur celles du préfet à l'échelle de la Sous-préfecture, il est nécessaire de préciser que les limites de la Sous-préfecture correspondent aux limites de la Commune Rurale. Une collaboration étroite est censée exister entre les deux entités.

Tout comme la Préfecture, la Sous-préfecture est rarement sollicitée à l'échelle du district. Toutefois, elle peut jouer un rôle dans la gestion des conflits. De plus, la Sous-préfecture est souvent plus proche des autorités en place au niveau micro-local (échelle du district ou du secteur) et elle est donc mieux armée que la Préfecture pour intervenir dans la gestion des conflits, y compris entre éleveurs et agriculteurs.

Il était question à partir de juillet 2012 de regrouper trois Communes rurales sous la tutelle d'une seule Sous-préfecture. Les modalités de mise en œuvre d'une telle réforme ne sont pas encore parfaitement connues des services déconcentrés consultés lors de l'étude.

Notons enfin qu'il n'existe pas d'équivalent de niveau sous-préfectoral concernant les communes urbaines. La Commune urbaine de Boké dépend donc directement de la Préfecture au niveau administratif.

5.3.2.2 *Pouvoir décentralisé*

Communes rurales et communes urbaines

Si la décentralisation administrative a été amorcée en République de Guinée dès le 22 décembre 1985 (Condé, 2003), avec la création d'un secrétariat d'État chargé de la décentralisation, les communautés rurales de développement (CRD) ne se sont généralisées qu'au début des années 90. Depuis 2011, les CRD sont devenues des communes rurales (CR) sans pour autant qu'ait réellement changé la législation qui les régit.

La commune rurale et la commune urbaine sont des entités de décentralisation de l'État, indépendantes aussi bien dans leur gestion budgétaire que dans leurs choix de développement. Pour la CR, ses limites sont le plus souvent calquées sur les limites sous-préfectorales.

Le Code des Collectivités, qui reprend l'organisation et les attributions des organes de la décentralisation, a été révisé en 2008 par le Ministère de la Décentralisation. Si les projets de décret l'accompagnant n'ont pu être validés par l'Assemblée Législative, suite aux différents événements politiques qui ont suivi son élaboration, ce Code des Collectivités révisé est le support actuellement utilisé par les organes de la décentralisation en Guinée.

Le Conseil communautaire gère différentes affaires par délibération au niveau de la CR. Il établit le programme de développement de toute la CR à partir des fonds de la communauté (issus des taxes et des impôts), mais aussi, si nécessaire, sur des fonds d'emprunts et encore, si l'opportunité se présente, sur des fonds de concours (issus d'ONG ou d'organes de coopération, voire d'investisseurs privés).

Le Conseil communautaire a ainsi la charge de constituer et de modifier au besoin le budget de la CR. De même, il est impliqué dans la tarification et la perception des impôts, droits et taxes locaux tout en restant dans les limites fixées par les lois et les règlements institués par l'État. Si, dans la pratique, le Conseil n'intervient pas véritablement dans la tarification fiscale (elle est uniforme entre les différentes CR), il perçoit la plus grande partie des impôts collectés auprès des contribuables. Selon le Code des collectivités, autour de 75 % des impôts perçus localement doivent revenir à la CR. On comprend donc que le Conseil dispose normalement déjà de fonds avant d'avoir recours à des emprunts ou des fonds de concours. Cependant,

auparavant, une part importante du budget des CR provenait de la perception de l'Impôt Minimum de Développement Local (IMDL). Cet impôt, jugé injuste par l'actuel Président de la République a été supprimé le 1^{er} janvier 2011, mais n'a pas été, à ce jour, compensé par l'État et sa suppression constitue un manque à gagner important dans le budget des communes.

Le Conseil communautaire intervient théoriquement le plus souvent dans la création des infrastructures. Il est chargé des aménagements et de l'entretien des voies et des places publiques, ainsi que des pistes qui relient les districts qui composent la CR/Sous-préfecture. Une autre responsabilité incombe au Conseil communautaire : la gestion des ressources. À ce titre, la CR doit gérer la lutte contre les incendies et la pratique des feux de brousse. Elle est également chargée de régler le régime et les modalités d'accès et d'utilisation des points d'eau de toute nature. Elle se doit de créer et d'aménager des chemins de transhumance pour le bétail à l'intérieur de la CR.

S'il est actuellement question de regrouper trois communes rurales par Sous-Préfecture (voir plus haut), il est également prévu pour certaines des communes les plus étendues et/ou peuplées de proposer un redécoupage géographique en plusieurs communes rurales.

Les districts et les secteurs

Si le district est officiellement reconnu d'un point de vue administratif, ce n'est pas le cas du secteur qui représente pourtant une prolongation de l'administration au niveau local. Leur rôle, en particulier dans les zones d'étude, est étroitement lié à celui des institutions traditionnelles et religieuses locales, ces articulations et implications sont décrites ci-après.

Il n'existe pas de district dans les communes urbaines, le découpage correspondant porte le nom de « quartier », eux-mêmes découpées en secteurs.

5.3.3 Pouvoir local : l'exemple de la zone de la concession

5.3.3.1 *Les pouvoirs administratifs locaux*

La zone de la concession est à cheval sur deux Préfectures (Télimélé et Boké), deux Sous-préfectures qui sont aussi, de par la décentralisation des instances de développement et des Communes Rurales. Au niveau de ce territoire commun que se partagent Sous-préfecture et CR, c'est la CR qui est responsable de la gestion des domaines fonciers et des biens de la collectivité. Le sous-préfet est nommé à Conakry et peut ainsi, comme c'est le plus souvent le cas, ne pas être originaire de la région, le président de CR quant à lui, est élu par la population. L'échelon administratif inférieur est le district pour les communes rurales et le quartier pour les communes urbaines. Il est représenté par le président de district élu localement ; on trouve ensuite le secteur, représenté par un chef secteur élu localement.

Dans l'Annexe 5-2, Volume II, annexe 16 sur les pouvoirs et le foncier, nous listons les autorités administratives pour chaque village étudié. Les contenus sont différents suivant que le village considéré est un chef-lieu de district, un chef-lieu de secteur ou une localité. Nous donnons les noms des responsables du district uniquement lorsque les villages accueillent les institutions du district ; il en va de même pour le secteur.

5.3.3.2 *Les pouvoirs traditionnels et religieux*

Les décisions concernant la gestion foncière et l'ensemble des affaires villageoises sont prises soit par le lignage fondateur avec information des autres lignages², soit par le lignage fondateur avec consultation obligatoire de tous les aînés des autres lignages présents³.

Les différentes instances et organisations du pouvoir sont :

- **Le conseil des sages** : les membres de ce conseil sont choisis (et non élus) en fonction de leur âge ou de leur statut dans le lignage. Il est toujours dirigé par l'aîné du lignage fondateur lorsque le lignage fondateur détient tout le pouvoir traditionnel du village ou par le plus âgé du village lorsque les

décisions sont prises en commun avec tous les autres lignages du village. Pour appartenir à ce conseil, il faut remplir les critères suivants : être de bonne moralité, honnête, capable de défendre les intérêts et de régler les conflits dans le village. Leurs rôles sont entre autres la gestion des événements sociaux (mariage, baptême, décès) et des conflits domaniaux. Ils sont également chargés, dans la zone de Sangarédi, de trancher les conflits qui divisent éleveurs et agriculteurs.

- **Le conseil de la Mosquée** : Il est dirigé par le premier Imam. Ce conseil siège dans les villages dotés d'une mosquée, mais il peut accueillir des ressortissants érudits d'autres villages qui n'ont pas de mosquée. Les membres de ce conseil sont choisis selon leurs niveaux d'instruction coranique. Ils font généralement partie du conseil des sages et jouent des rôles assez proches. Cependant, si une affaire ne peut être jugée par le conseil des sages, on fait appel à eux afin qu'ils donnent des conseils de nature religieuse, inspirés par les lois coraniques.
- **L'organisation de la jeunesse** : les jeunes des villages de la zone de Sangarédi n'ont pas une organisation en tant que telle. Ils sont rarement associés aux prises de décision à l'exception du village de Hamdallaye où ils sont très dynamiques. Les jeunes sont sollicités dans les travaux de développement du village (ouverture de route, construction de mosquée, cérémonie funèbre, entraide sociale, etc.).
- **L'organisation des femmes** : cette organisation n'existe pas dans les villages de la zone de la concession. Les femmes sont au cœur de tous les travaux champêtres (entraide en fonction de leurs relations sociales), domestiques et autres, mais elles ne participent jamais aux prises de décision de leurs villages.

5.3.4 Société civile et programmes d'appui : L'exemple de la zone de la concession

5.3.4.1 *Programme de lutte contre la pauvreté*

Les zones d'étude du Projet sont toutes situées dans la région administrative de Boké mise à part une partie de la concession qui appartient à la CR de Daramagnaki de la Préfecture de Téliélé dans la région de Kindia.

De manière générale la vision stratégique de la Région de Boké telle qu'exprimée dans sa dernière Stratégie de Lutte Contre la Pauvreté en 2006 s'articulait autour de quatre axes principaux, à savoir :

- Améliorer l'utilisation de l'espace et des ressources naturelles,
- Promouvoir un développement multisectoriel équilibré et intégré,
- Intégrer l'économie régionale dans l'espace économique national,
- Favoriser la décentralisation progressive des activités de développement.

Il était prévu de mettre en œuvre cette stratégie par le développement des capacités institutionnelles et humaines des structures décentralisées, la réalisation d'infrastructures de base, la diversification de la production agropastorale, la promotion et la diversification d'activités économiques et l'amélioration de l'accès aux services de santé et d'éducation sans oublier la préservation et la gestion durables des ressources naturelles.

Selon les interlocuteurs rencontrés lors du rapport de cadrage et de l'étude de base, un certain nombre d'infrastructures de base ont été construites depuis l'élaboration de ce plan. En revanche les autres axes de travail n'ont été que peu ou pas touchés et d'énormes efforts restent à fournir. La faiblesse de la mise en œuvre du PDL peut être une conséquence de l'instabilité politique qu'a connue la Guinée ces dernières années.

Dans le cadre de la décentralisation, des Plans de Développement Locaux sont élaborés au niveau de chaque Commune puis compilés au niveau des Préfectures tous les 5 ans.

5.3.4.2 Programmes d'appui

Nous n'avons rencontré que peu d'ONG ou d'interventions de la part des organisations des Nations Unies dans la zone d'étude.

La plupart des projets qui sont visibles autour de Sangarédi et de Kamsar sont menés par des projets miniers (Global Alumina Corporation (GAC), Kabata, Russal, Hena Chine, CBG). Le GAC en particulier dispose d'une assez bonne presse auprès des communautés du fait des investissements réalisés et de la présence effective d'équipes dans les villages de leur concession.

Outre les projets miniers, on rencontre les projets menés en collaboration avec l'État à l'échelle nationale tels que le PACV, le PGCMBT, le PADER, etc.

On ne rencontre également que peu d'ONG nationales et aucune ONG internationale n'a été rencontrée durant la période de l'étude. A noter toutefois l'existence d'une ONG canadienne, le Centre d'Études en Coopération Internationale (CECI) dont la mission est de renforcer les capacités de développement des communautés défavorisées. Depuis un certain nombre d'années, cette ONG a développé une expertise dans le domaine des PDL et PAI des communes. Elle collabore avec les services techniques des pouvoirs déconcentrés et décentralisés dans la Région de Boké.

Parmi les ONG nationales œuvrant dans la zone d'étude, nous avons rencontré le CECIDE. Le CECIDE réalise des actions de conseil et de plaidoyer. Il travaille au renforcement des capacités des collectivités et des populations dans le domaine de la gouvernance et la transparence. Il mène également des actions de lobbying et de veille citoyenne dans le même domaine. Ses fonds sont issus d'appels à proposition (marchés gagnés après appel d'offres) ou de partenaires du même domaine faisant appel au CECIDE sur des projets, lui permettant de conserver une indépendance totale vis-à-vis des opérateurs miniers.

Dans la zone de Sangarédi, le CECIDE a réalisé des actions de sensibilisation et travaille avec trois parajuristes formés dans les domaines de la gouvernance et la transparence et sur la défense des intérêts des populations. Ils ont une certaine connaissance du Code minier et des dispositions qui concernent les compensations et la relocalisation.

D'autres ONG nationales sont présentes dans la zone et évoquées dans le PEPP, telle que Initiatives et Actions pour l'Amélioration de la Santé des Populations (INAASPO), qui collaborent avec Faisons Ensemble et Stop Palu.

La présence massive d'entreprises minières privées est le premier facteur de développement de la région et on ne peut que noter l'absence d'un réel contre-pouvoir de la société civile ou d'initiatives pour le développement autre que les contributions de la CBG.

5.3.5 La Préfecture de Boké dans le contexte national

La Préfecture de Boké est située en Guinée Maritime ou Basse-Guinée. Située le long du littoral, à l'ouest du massif du Fouta Djallon, la région reçoit d'importants cours d'eau venus des montagnes et elle est constituée de plaines fertiles. Par ailleurs, elle est généralement mieux dotée que les autres régions de la Guinée d'un point de vue des infrastructures, non seulement au niveau social (écoles et centres de santé), mais aussi au niveau commercial (port et usine).

La Préfecture de Boké en particulier a bénéficié d'investissements importants du fait de la présence de la CBG depuis les années 70. Mais le secteur minier n'est pas le seul à avoir et vouloir investir dans la région, la Guinée Maritime et la Préfecture de Boké en particulier font l'objet d'une attention particulière⁴.

La Préfecture de Boké est donc d'une importance particulière sur le plan national comptant sur le deuxième port le plus important du pays, d'un hôpital de niveau national, d'un potentiel de production important au niveau agricole et minier, d'importantes ressources halieutiques et de centres de formation universitaires et professionnels.

Les différents projets miniers en cours d'étude et les investissements évoqués ci-dessus nous montrent que la Préfecture de Boké pourrait elle aussi bénéficier d'une croissance économique significative. En revanche si elle a bénéficié de plus d'investissements de la part des privés et de l'État, une stratégie de maintenance et d'entretien de ces infrastructures doit être développée afin de les conserver et de les valoriser. Par ailleurs la Préfecture présente un profil démographique plus dense, et devra faire face à une demande croissante de services sociaux.

Nous n'avons pas détaillé à ce niveau le positionnement de la Préfecture de Téliélé dans le contexte national. Le projet n'en occupe qu'une infime partie située à proximité de Sangarédi et où la population est liée au niveau agricole ou économique bien plus à Sangarédi qu'à Téliélé. La Commune de Daramagnaki a toutefois fait l'objet d'études spécifiques dans le cadre de l'étude de base puis de l'étude d'impact, au même titre que la commune de Sangarédi et que les villages alentours.

5.4 Contexte historique

La mise en perspective historique de la zone d'étude, dans un premier temps, et de la zone de la concession (« histoire du peuplement de Sangarédi ») dans un second temps permet de comprendre certaines dynamiques sociales ainsi que les relations entre villages. Si l'histoire du peuplement de la zone d'étude repose partiellement sur une recherche bibliographique, elle a également été reconstituée, comme l'histoire du peuplement de Sangarédi, à travers des entretiens ouverts menés au cours de l'étude patrimoine culturel dans les différents villages de la concession.

5.4.1 Influence du Fouta Djallon

Dans la région du Fouta Djallon, le peuplement actuel, en majorité constitué de Peuls, s'est fait par l'infiltration de petits groupes (familles, clans). Les premiers arrivés, de religion païenne, venaient du Ferlo, du Bhunndou et du Fouta Tooro. Cette première phase migratoire alla du XI^e au XIII^e siècle. Une deuxième phase, concernant toujours les Peuls païens (appelés « pulli » dans la littérature), se déroula du XV^e au XVI^e siècle. De manière générale, ces migrations restèrent pacifiques et se firent avec l'accord des premiers occupants ; en l'occurrence, dans la majeure partie du Fouta Djallon, les Jalonkés qui, menés par Koli Tenguela⁵, ont conquis une bonne partie du plateau du Fouta Djallon durant cette seconde vague de peuplement. Une troisième et dernière phase, celle des XV^e et XVII^e siècles, amena au Fouta Djallon les Peuls islamisés. Ce fut le début de l'hégémonie peule qui, en 1725, se concrétisa par la naissance d'un État musulman commerçant que certains ont qualifié de théocratique et dont l'effondrement fût précipité par la conquête coloniale française. Son influence a marqué l'histoire du peuplement de la zone de la concession et de toute la sous-région et, plus généralement, de la Guinée et des pays alentours.

5.4.2 Histoire du peuplement de la zone de Sangarédi

De Boké jusqu'à Gaoual, l'espace géographique qui se situe entre le massif du Fouta Djallon et la Guinée-Bissau est un exemple typique de ce que Kopytoff⁶ qualifiait de « frontière interstitielle ». Ces espaces très peu peuplés et, si l'on peut dire, du point de vue foncier, en friche, ont longtemps joué le rôle de « zones refuges » pour les populations en exil qui ont quitté les noyaux de peuplement métropolitains à

l'instar du royaume du Gabou en Guinée-Bissau actuelle, de Pita et de Labé. Ces réfugiés, venus de différents horizons et pour des raisons diverses (défavorisés et marginaux à la recherche de territoires où s'installer, esclaves du Fouta fuyant leurs maîtres peuls⁷, scission des fratries peules du Fouta théocratique⁸), s'y retrouvent et, au fil des décennies, finissent par former une nouvelle société, une culture, une ethnie.

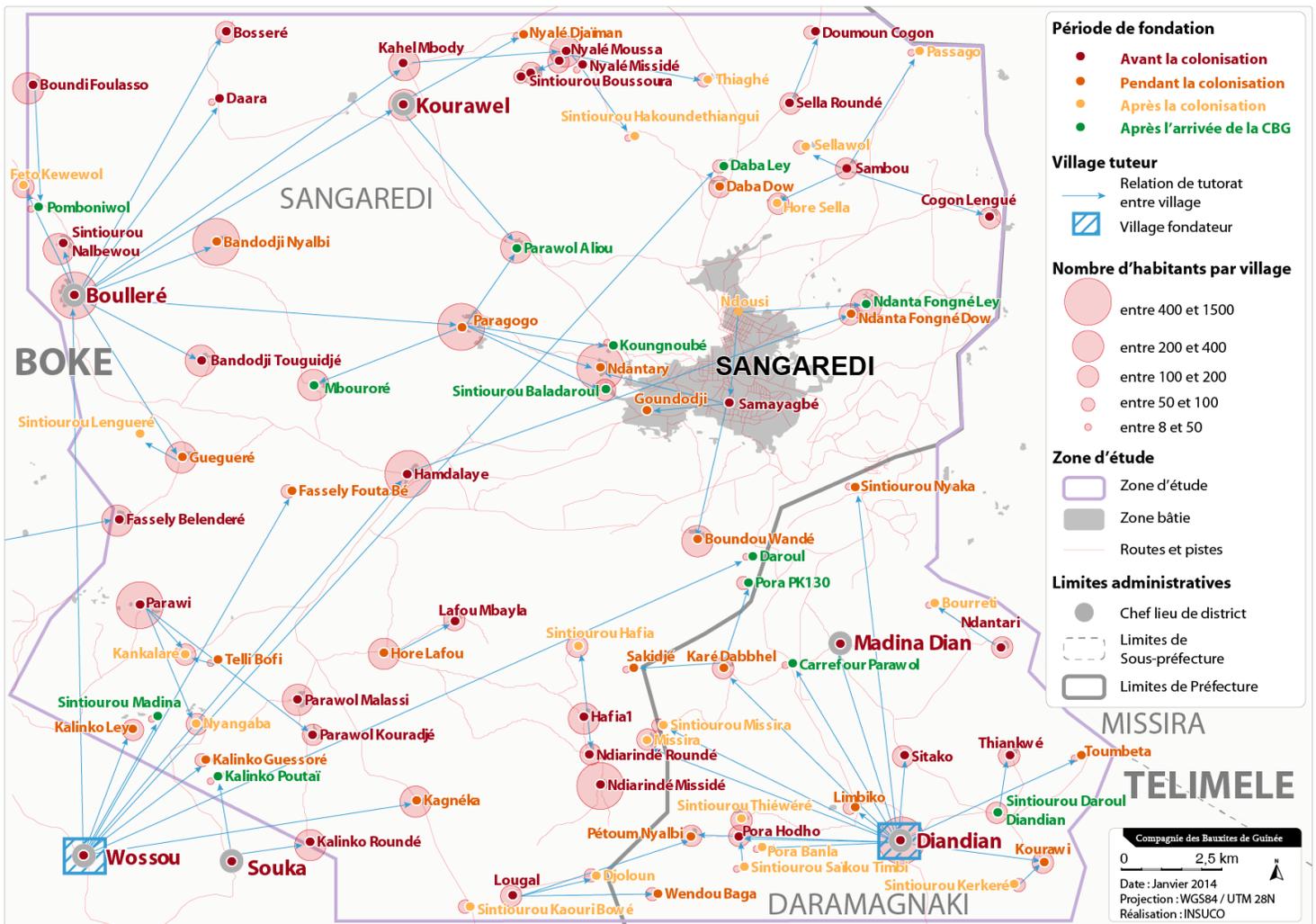
À l'arrivée des Peuls, la zone de Sangarédi n'était pas occupée par les Jalonkés, installés plus au nord. Selon nos informateurs, les Landouma (aujourd'hui présents à Tanéné, Dabis, Malapouya, Kolaboui, etc., jusqu'à Koumbia) occupaient la zone de Sangarédi avant l'arrivée des Peuls. Les noms de certaines rivières ou villages dont les noms sont landoumas⁹ en témoignent. Si, dans la région, les Landoumas cohabitèrent avec les Peuls pendant un moment (jusqu'à il y a environ un siècle), ils ont cependant progressivement quitté leur territoire du fait, notamment, de l'intensification de la présence peule et de leur refus de se convertir à l'Islam et de se soumettre aux lois islamiques de l'état théocratique du Fouta Djallon.

La Sous-préfecture de Sangarédi est une région habitée par des migrants pour la plupart venus dans cette zone à la recherche de terres de pâturage¹⁰ et de culture¹¹, ou tout simplement de passage pour s'approvisionner en sel ou en noix de kola, mais priés par leurs hôtes de rester¹². Ces migrants sont originaires des différentes Préfectures du Fouta Djallon. Il s'agit principalement de Labé, Pita, Tougué, Lélouma et Téliélé. Aucune recherche anthropologique ou historique n'a été menée sur la zone d'étude. Selon les enquêtes menées sur l'histoire des villages, la présence des Peuls (population exclusivement représentée aujourd'hui) est relativement récente (seconde moitié du XIXe siècle) et étroitement liée à l'extension du royaume théocratique du Fouta, puis – mais dans une moindre mesure en ce qui concerne la région de Sangarédi – à son éclatement.

En effet, le village le plus ancien de notre zone d'étude, Wossou¹³, a été fondé sur la directive d'Alpha Ibrahima Diallo, roi du Fouta théocratique et père d'Alpha Yaya Diallo, par Mama Karimou Bah venu dans cette zone pour propager l'Islam et conquérir de nouvelles terres. Ce village a accueilli la majeure partie des groupes de population qui se sont par la suite installés dans cette zone jusque-là inoccupée. Les premiers groupes de population installés par Wossou ont fondé, dans l'ordre chronologique, les villages de Fillo Bowal N'Dantary, Diandian, Balandougou et Hamdallaye.

La Carte 5-3 montre la dynamique de peuplement de la zone. Ces villages les plus anciens sont souvent les plus importants et sont ceux qui ont installé les autres villages sur leur territoire.

Carte 5-3 Historique du peuplement des villages de la concession



Pour chacun de ces premiers villages, c'est la construction d'une mosquée qui les a rendus autonomes, leur permettant à leur tour de devenir tuteurs des étrangers venus demander l'asile et l'autorisation de fonder de nouveaux villages.

Si, en tant que primo-arrivant et représentant de la chefferie traditionnelle du Fouta théocratique (Almamy), Wossou a d'abord conservé son autorité sur l'ensemble des villages de la zone qu'il a installés, celle-ci a été court-circuitée à l'arrivée des

colons occidentaux. En effet, Wossou refusa de coopérer avec les Blancs qui se tournèrent alors vers le village de Boulléré dont les fondateurs, à la différence de ceux de Wossou, les accueillirent chaleureusement. Dès lors, si pendant longtemps, les villages de Wossou et de Boulléré formaient des territoires indépendants (le second étant soumis à l'autorité du premier), l'administration coloniale a choisi de les regrouper : à partir de 1922, ils ne forment plus qu'un seul canton dont le centre devient Boulléré. C'est à partir de là que le village de Boulléré, à l'instar de celui de Wossou, est devenu un « village mère » qui, à la suite de cette réorganisation administrative territoriale, a accueilli et installé nombre de villages de la zone. Les premiers villages installés par les fondateurs de Boulléré étaient constitués de leurs captifs qu'ils ont libérés lorsque les colons sont arrivés. Il s'agit de Daara, Kahel M'body, Bandodji Touguidjé, Bandodji Nyalbi, Kourawel, Kahel Kourawel, Mooby et Tchiangalé.

Plus tard, sous l'impulsion des activités minières et de l'administration guinéenne, la zone a été réorganisée, privilégiant cette fois-ci Sangarédi, érigé en Sous-préfecture pendant que Boulléré était retenu comme chef-lieu d'un de ses districts. Cependant, les autorités coutumières de Boulléré et de Wossou bénéficient encore aujourd'hui d'un pouvoir qui s'exerce au-delà des limites administratives que leur reconnaît l'administration actuelle.

5.4.3 Conclusion

Les historiques de villages réalisés dans l'ensemble de la zone d'étude font apparaître trois grandes phases du peuplement de cette région :

- L'époque du Fouta théocratique (à partir de 1725 avec la fondation de Wossou¹⁴ et jusqu'à la colonisation), avec les figures d'Alpha Ibrahima Diallo et son fils, Alpha Yaya Diallo.
- L'époque de la colonisation (à partir de 1922). Le début du XXe siècle est marqué par une densification du peuplement dans la région par des Peuls désireux de se fixer sur des terres sur lesquelles ils pourraient associer élevage et agriculture. Quelques décennies plus tôt, les guerres de Samory Touré ont eu pour effet d'accroître le commerce des esclaves. Les premiers Peuls à s'établir dans la région de Sangarédi, dont ceux de Boulléré et de Wossou, ont acheté des esclaves (pour la plupart originaires de Haute-

Guinée) dont le travail de défriche a largement contribué à l'aménagement de leurs territoires. Certains de ces maîtres ont placé leurs captifs sur d'autres terres (où ils ont fondé de nouveaux villages) pour sécuriser leur territoire¹⁵. En 1958, l'indépendance a mis un terme à l'esclavage. Libérés, les captifs restés auprès de leurs maîtres ont fondé des villages dont certains sont également engagés dans des relations de tutorat, lesquelles ont gardé, dans l'ensemble des villages de la zone, une forte importance. Les tuteurs doivent en effet être impliqués dans les grands événements villageois (foncier, célébrations, rituels, etc.)

- À l'exception du cas de la ville de Sangarédi, la création de la CBG, en 1973, n'a pas influencé les mouvements de migration de populations vers la zone rurale de la concession. La fondation d'un certain nombre de villages est effectivement postérieure à cette date, mais ces villages (à l'instar de Daba Dow, Ndanta Fongné ley, Ndanta Fongné dow, Sintiourou Daroul, Daroul, Pora Balla) ont tous été fondés par les ressortissants de villages depuis longtemps installés dans la zone. Leur création est due à la pression foncière. Certains villages ont même été fondés suite à la destruction de villages par le développement de nouvelles aires d'exploitation de la mine et la relocalisation des populations. Il en est ainsi du village de Loumba Diodho détruit en 1984 et dont les occupants ont par la suite fondé le village de Ndanta Fongné Ley. Il en est de même du village de Wendou Diaoulé détruit en 2003 et dont les ressortissants ont fondé Ndanta Fongné Dow.

5.5 Contexte social

L'étude de base permet d'obtenir une photographie de la situation sociale de la zone de la concession avant la mise en œuvre du Projet. Cette analyse, élaborée à travers l'étude quantitative et des études qualitatives, s'articule autour des problématiques suivantes :

- Démographie ;
- Éducation ;
- Santé ;
- Accès à l'eau ;
- Assainissement ;
- Électricité ; et
- Infrastructures religieuses et culturelles.

Le contexte social de Kamsar est également décrit de façon plus succincte, à travers le prisme de la dynamique d'urbanisation de la ville.

5.5.1 Introduction générale concernant la ville de Sangarédi

Le nom de Sangarédi apparaît en 1972 avec la création de la Sous-préfecture. Si ce redécoupage administratif se superpose au territoire traditionnel, il n'a néanmoins aucune conséquence dans les dynamiques spatiales locales. La zone reste un ensemble de villages à dominante agricole, peu peuplés et dont les relations sont régies par le droit foncier coutumier. Il faut attendre l'arrivée de la CBG pour que le paysage se modifie. En effet, l'ouverture de la mine attire de nombreux migrants à la recherche d'opportunités économiques. Ces derniers viennent alors s'installer au village le plus proche, à savoir Thiankounaye. Depuis lors, Sangarédi n'a cessé de s'accroître.

L'étude de la morphologie urbaine¹⁶ de Sangarédi indique que :

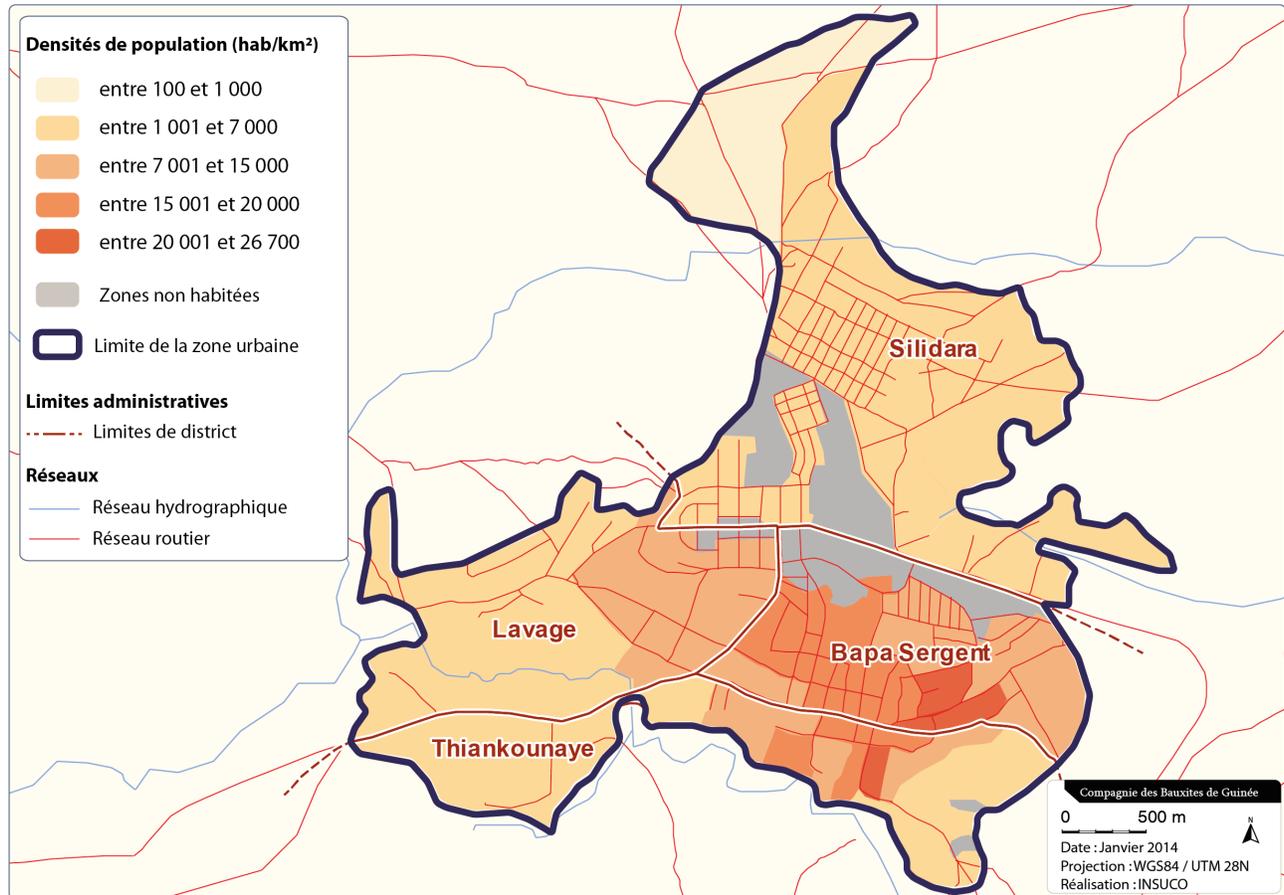
- L'organisation spatiale de la ville suit une logique de type auréolée. Les activités économiques, administratives et les principaux services de base sont regroupés au centre de la ville. Viennent ensuite et successivement les zones

résidentielles, artisanales et agricoles. Il existe toutefois de nombreuses zones réservées à la CBG et aux militaires en périphérie de la ville.

À noter par ailleurs que les résidences des travailleurs de la CBG sont localisées à proximité du centre dans 3 des 4 districts de Sangarédi, à savoir : Lavage, Bapa Sergent et Silidara. Si cela a une incidence minime sur la densité, elle en a beaucoup en termes d'accès aux services de base. Le district de Thiankounaye est toujours socialement et spatialement ségrégué par rapport aux autres.

- La densité moyenne de Sangarédi est d'environ 5 600 hab/km². Par contre, de grandes disparités existent entre les districts urbains comme l'indique la Carte 5-4. Alors que Silidara compte approximativement 2 400 hab/km², Bapa Sergent est six fois plus peuplé avec un peu plus de 14 400 hab/km². L'urbanisation de Sangarédi s'est en effet caractérisée par l'hyperdensification de son centre au détriment de son étalement. Les limites du bâti ont peu évolué depuis les années 2000. Sangarédi est entièrement encerclée : à l'est, au nord et au sud par les zones réservées à la CBG et à l'Ouest par le camp militaire. Elle n'a donc pas d'autre choix que d'absorber l'accroissement de la population dans son bâti déjà existant. Si le phénomène de densification a d'ores et déjà montré ses limites à Bapa Sergent, il continue à Thiankounaye et Lavage non sans poser de nombreuses questions quant à la répartition et la gestion du foncier.

Carte 5-4 Densité de population dans Sangarédi ville



- La croissance démographique de Sangarédi a engendré une pression foncière importante, qui s'est elle-même traduite par l'apparition de deux phénomènes spécifiques aux zones urbaines : la marchandisation (achat et vente) et la formalisation (reconnaissance administrative) des terres. En effet, les résultats des enquêtes ménage indiquent que 45,6 % des ménages sont propriétaires et la quasi-majorité d'entre eux possède un plan de masse dans un souci de sécurisation de leur terrain. Seulement 7,5 % de ménages habitent un terrain à titre gratuit, mode de transmission plutôt caractéristique de la gestion coutumière du foncier. Il est à noter, par ailleurs, que le marché locatif, qui est également une caractéristique urbaine, est très développé à Sangarédi, puisque 42,5 % des ménages enquêtés y ont eu recours pour leur logement.

- Ainsi, la gestion du foncier est passée d'un système coutumier à un système de droit moderne. Celui-ci prévaut sur l'ensemble des espaces bâtis et non bâtis de Sangarédi à l'exception du sud de Thiankounaye. Située au-delà du bas-fond, entre la rivière Tchiapikouré et la zone réservée de la CBG, cette zone ne dispose d'aucun accès (un pont rudimentaire est construit tous les ans après l'hivernage sur lequel seuls les piétons peuvent y passer). Elle est totalement enclavée et n'attire personne. Le foncier ne subit pas le processus d'achat-vente : sa gestion est encore coutumière.
- La répartition du foncier de Sangarédi ne résulte pas d'une logique de planification. Elle s'est faite au fur et à mesure de l'urbanisation de la ville. Seules deux zones à Lavage (Samayabé) et Silidara ont fait l'objet d'un lotissement au milieu des années 1990 suite aux récurrents conflits domaniaux entre les coutumiers et la CBG. Faute de planification, la commune rurale ne dispose pratiquement plus à ce jour de terrains de réserve pour la construction d'infrastructures d'utilité publique (on peut aussi mettre en cause la vente des terrains communaux).
- Les zones réservées de la CBG et la zone militaire sont dorénavant délimitées par des bornes. L'urbanisation au-delà de celles-ci est théoriquement interdite. Toutefois, et ce dans un souci de maintien de paix sociale, la CBG tolère parfois la construction de nouvelles habitations au bord de ces zones.

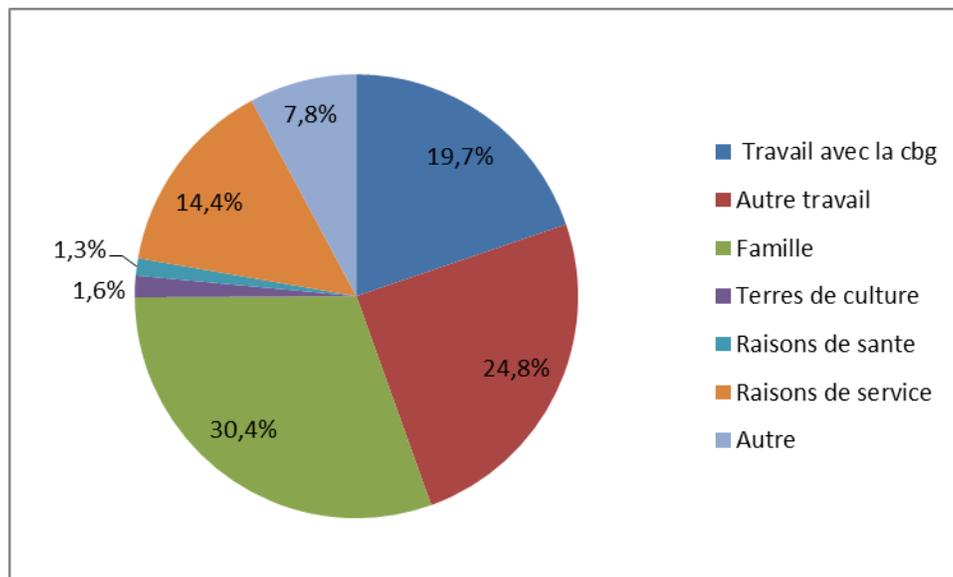
5.5.2 Démographie

5.5.2.1 *Répartition de la population et croissance démographique à Sangarédi*

Le recensement exhaustif de la population dans la ville de Sangarédi a permis de dénombrer 53 789 habitants pour 8 591 ménages. Si ce chiffre est relativement faible par rapport aux estimations existantes (allant jusqu'à 120 000 habitants), il témoigne toutefois du poids démographique de la ville par rapport au reste de la zone d'empreinte du Projet (hors Kamsar). Le calcul urbain/rural traduit un ratio de 1 rural pour plus de 3 citadins. Sangarédi est le principal pôle de peuplement de la zone de la concession. Sachant que la croissance démographique naturelle (natalité et mortalité) a tendance à se stabiliser en Guinée depuis les années 1990, celle de Sangarédi s'explique avant tout par la migration.

Environ 74 % des chefs de ménage ne sont pas originaires de Sangarédi. Parmi eux, 52,8 % se sont installés entre 1970 et l'année 2000 et 31,4 % depuis lors. C'est l'implantation de la CBG qui a rendu Sangarédi particulièrement attractive. La Figure 5-1 démontre que 19,7 % des ménages se sont installés pour travailler au sein de la CBG et 24,8 % pour d'autres opportunités de travail.

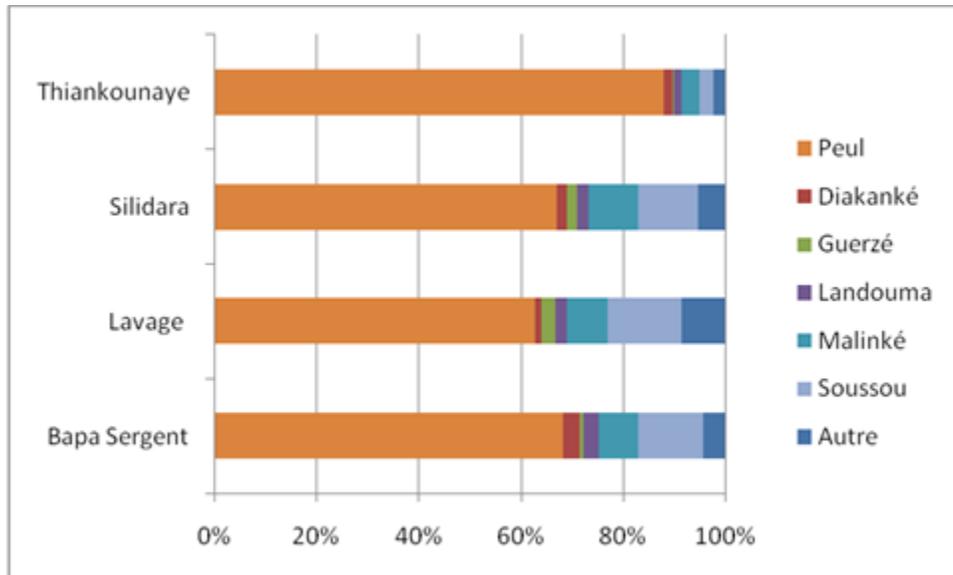
Figure 5-1 Raisons d'installation des ménages à Sangarédi



Le district de Thiankounaye dans sa partie urbaine fait toutefois exception par rapport aux autres. Comme il est expliqué dans le point précédent portant sur le phénomène d'urbanisation, la ville de Sangarédi s'est étendue à partir du village de Thiankounaye. C'est donc logiquement à proximité de ce centre de peuplement originel qu'on trouve les ménages dont l'installation est la plus ancienne (30 %).

La ville de Sangarédi est à plus de 70 % peuplée du groupe ethnique Peul. Ce taux atteint même les 87,9 % à Thiankounaye, encore du fait de son ancienneté. Néanmoins les migrations de ces dernières années, dont les origines sont plus lointaines et diverses, se sont traduites par l'apparition progressive d'une certaine mixité ethnique, comme l'indique la Figure 5-2. Ainsi plus de 11 % de la population est Soussou, 7 % Malinké, etc. On retrouve même des ménages non guinéens, tel que des maliens, léonais ou encore des russes.

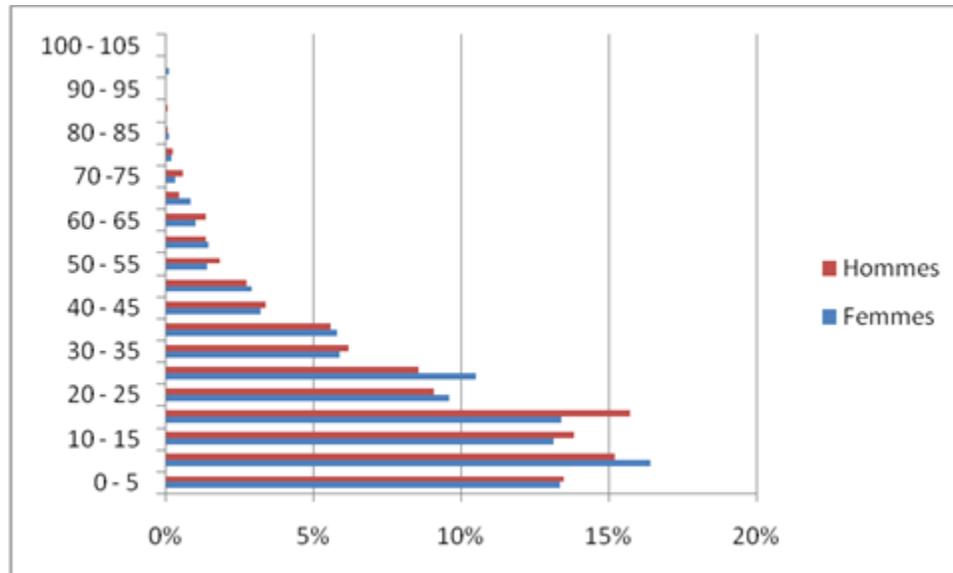
Figure 5-2 Répartition ethnique de la ville Sangarédi par district



Une pyramide des âges (Figure 5-3) a été réalisée à partir des résultats des enquêtes ménage. Deux observations sont à mettre en évidence :

- La population de Sangarédi est jeune. 42 % de la population a moins de 15 ans.
- La proportion hommes/femmes dans la population active est à peu près la même. La présence de la CBG est un facteur d'attraction, mais aussi de fixation de la population. Les actifs préfèrent rester dans la région plutôt que de partir à la recherche d'autres opportunités à l'extérieur.

Figure 5-3 Pyramide des âges de la ville Sangarédi



À Sangarédi, les ménages sont de plus petite taille qu'en zone rurale avec une moyenne de 6,3 personnes par ménage. Des disparités existent toutefois entre les districts. Silidara a en moyenne des ménages de plus de 7 personnes alors que ceux de Bapa Sergent tournent autour de 5,6. Ces disparités s'expliquent par la présence des ménages singletons surtout dans le centre-ville, les opportunités économiques y étant plus nombreuses contrairement à la périphérie. Le cas de Bapa Sergent, dont 20,9 % des ménages ne comptent qu'une personne, en est un parfait exemple.

5.5.2.2 Répartition de la population et croissance démographique dans la partie rurale de la zone de la concession

Nous avons dénombré 2 258 ménages dans la partie rurale de la zone de la concession pour un total de 16 220 individus, soit 7,2 personnes par ménage.

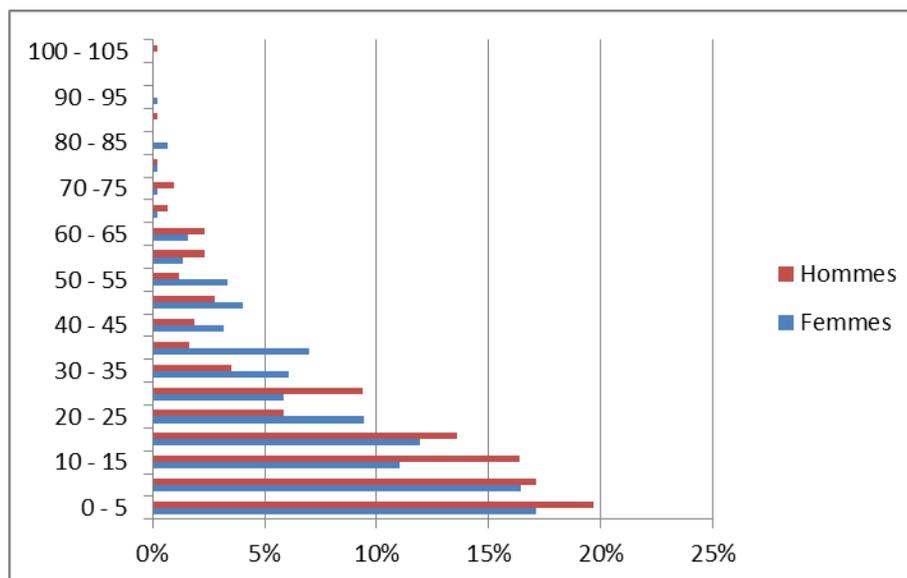
Si l'on exclut la superficie occupée par la ville de Sangarédi on obtient pour la zone de la concession une superficie totale de 498,3 km². La densité pour cette zone est donc 32,5 hab/km². Pour une zone rurale de ce type, il s'agit d'une densité relativement élevée, on peut penser que la présence de Sangarédi et d'une route asphaltée qui y mène jouent un rôle dans cette densité de peuplement.

Dans cette même zone, plus de 91 % des ménages indiquent que leur père était déjà installé dans le village, sur la base des 90 % de ménages dont la famille était sur place avant l'arrivée de la CBG. Pour la plupart des 9 à 10 % restant de la population, leur date d'installation remonte à plus de 10 ans et les populations proviennent pour la grande majorité de villages voisins. On observe en effet que de nombreux hameaux se sont formés récemment par des populations issues de cette même zone.

La zone est donc majoritairement peuplée de natifs se considérant comme peul. 99,3 % des ménages rencontrés se considèrent comme peul, les 0,7 % restants sont répartis entre les ethnies balanté, dioula, diakanké, landouma, nalou et soussou.

Si la partie rurale de la zone de la concession ne semble pas constituer une zone d'attraction économique à proprement dit, elle semble présenter les caractéristiques d'une zone de fixation de population. L'accroissement démographique constitué majoritairement de natifs indique que les ressortissants ne cherchent pas particulièrement à migrer.

Figure 5-4 Pyramide des âges pour la zone rurale



La pyramide des âges (Figure 5-4) est réalisée à partir des résultats des enquêtes ménage. On y observe que la proportion hommes/femmes pour la population active reste à peu près la même. On peut envisager que la présence de la CBG et des

autres projets miniers en cours ou à l'étude dans la région constituent des facteurs de fixation de la population, les actifs préférant rester dans la région plutôt que de partir à la recherche d'autres opportunités à l'extérieur.

5.5.3 Éducation

5.5.3.1 *Système éducatif national*

Le système éducatif guinéen comprend quatre types d'enseignement :

- L'enseignement pré-universitaire (de la première année à la terminale, comprenant école primaire, collège et lycée) est assuré par les écoles publiques, mais aussi par les écoles communautaires qui sont des établissements entièrement pris en charge par la population ;
- L'enseignement universitaire ;
- L'enseignement technique et professionnel couvre la plupart des corps de métiers, mais les centres de formation sont inégalement répartis sur le territoire. Une partie des centres est accessible sans l'obtention du baccalauréat ; et
- L'enseignement privé (comprend les écoles privées « classiques », les écoles franco-arabes).

Outre ces quatre principaux niveaux d'enseignement, on trouve également des établissements préscolaires (jardins d'enfants), c'est-à-dire destinés à recevoir les enfants n'ayant pas encore l'âge d'aller à l'école, ainsi que des centres d'accueil et de formation des jeunes filles (centres Nafa) et des centres d'alphabétisation qui constituent l'enseignement non formel.

Les centres Nafa dépendent du Ministère de l'Alphabétisation et des Langues Nationales.

Cet enseignement non formel est complété par un nombre important de Karamokos qui enseignent le Coran, bien souvent dans leur propre maison, aux enfants des villages.

Les politiques d'éducation en Guinée ont mis l'accent sur l'accès à l'enseignement primaire. Des résultats d'ordre quantitatif ont été obtenus concernant le taux brut

de scolarisation malgré les moyens relativement faibles déployés par le pays notamment en termes de mobilisation budgétaire. Au niveau national, l'amélioration du système présente des enjeux de taille qui pourraient se résumer par une augmentation de la couverture scolaire de manière générale, la réduction des importantes disparités au niveau géographique, l'augmentation de la qualité de l'enseignement et du nombre d'enseignants à tous les niveaux et la restructuration du post-primaire afin de l'adapter aux attentes des populations et aux besoins du pays¹⁷.

5.5.3.2 Services et infrastructures de l'enseignement professionnel universitaire

Au niveau universitaire et professionnel, la ville de Boké est relativement bien dotée comparativement aux autres villes secondaires de Guinée.

- **Le Centre de formation professionnelle de Boké (CFPB) :** Le CFPB propose des formations de niveau 1 (c'est-à-dire après le BEPC), de niveau 2 (niveau 12^e année, terminale) et de niveau 3 (après le Baccalauréat). La formation de niveau 1 couvre les formations traditionnelles dans le domaine de la mécanique auto, la chaudronnerie, la maçonnerie, la menuiserie, l'électricité du bâtiment, etc. Les niveaux 2 et 3 sont subventionnés par la CBG. Le niveau 2 aboutit à un certificat d'aptitude professionnelle pour des opérateurs miniers (mécanique, etc.) tandis que le niveau 3 délivre des brevets de techniciens supérieurs (conduite d'engins et d'engins lourds, etc.). Il semble que si les premières promotions ont trouvé un emploi rapidement, les derniers sortants ont en revanche plus de mal à se placer sur le marché du travail.
- **L'École des soins de santé communautaire de Boké :** Il s'agit d'une école régionale qui recrute sur examen national. Elle forme des agents techniques de santé (ATS) en trois ans. Le centre semble fonctionner normalement quoiqu'il soit actuellement logé dans de vieilles bâtisses qui nécessitent d'être restaurées, voire reconstruites.
- **L'École normale des instituteurs de Boké :** La formation dure un an, puis les instituteurs sont suivis pendant deux ans. Il semble que beaucoup de jeunes instituteurs ne perçoivent pas de salaires durant ces années, ce qui décourage généralement les nouvelles générations d'enseignant. Par ailleurs,

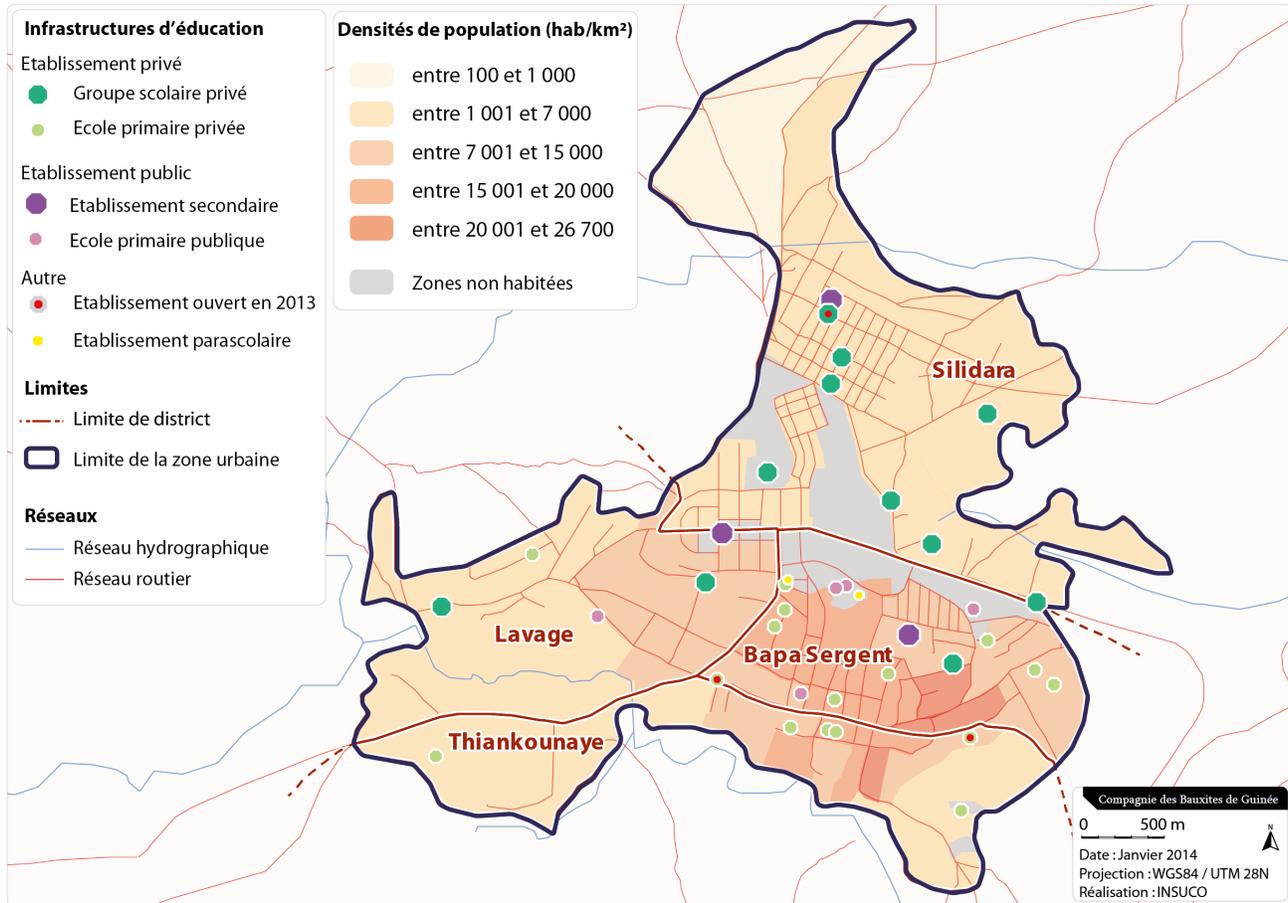
les formateurs étaient en grève lors de la réalisation de cette étude en raison du non-paiement d'arriérés de salaires.

- **L'Institut supérieur des mines et géologie (ISNBG)** : L'ISNBG était une branche de l'université de Conakry qui a été délocalisée à Boké par Sékou Touré. Il est devenu un institut supérieur en 1986 et l'enseignement se fait à trois départements d'ingénieurs : géologie, mine et traitement métallurgique. Jusqu'à l'année dernière, il existait également une filière de techniciens supérieurs en géologie appliquée, mines et carrière Travaux Publics, traitement métallurgique, topographie et informatique minière. Cette filière de formation a été interrompue à la demande du Ministère de l'Éducation, car elle correspondait à un enseignement professionnel et non pas universitaire. L'institut forme chaque année 300 à 900 ingénieurs, qui sont généralement mieux absorbés par le marché du travail dans le domaine de la géologie que pour la filière mine. L'Institut bénéficie d'une subvention de la part de la CBG et, outre son département de formation, anime également un département de recherche.

5.5.3.3 Niveau d'éducation et accès à Sangarédi ville

Le détail pour chacun des établissements scolaires identifiés à Sangarédi ville se trouve en Annexe 5-1, Volume I, annexe 11. Les effectifs, le personnel enseignant, le ratio filles/garçons, etc., sont notamment documentés. La Carte 5-5 localise chacun des établissements scolaires de Sangarédi.

Carte 5-5 Infrastructures scolaires dans la ville de Sangarédi



Enseignement préscolaire

Les jardins d'enfants sont des classes maternelles réservées aux enfants de trois à six ans. Ils étaient au nombre de 16 à Sangarédi pour l'année 2012-2013. La plupart des jardins d'enfants datent de moins de cinq ans et ont été créés par des initiatives privées. Les frais de scolarité sont compris entre 15 000 et 40 000 GNF par enfant par mois.

Si les jardins d'enfants accueillent peu d'enfants par rapport à l'ensemble de la tranche d'âge concernée, ils sont d'ores et déjà surpeuplés avec une moyenne supérieure à 52 enfants par classe. Les apports pédagogiques et les activités proposées sont également très limités.

Enseignement primaire

Il existe cinq écoles primaires publiques à Sangarédi. Sur ces cinq écoles, la CBG en a construit trois, dont la première à Sangarédi Centre au début des années 1970. Seules les écoles Ambroise 1 et 2, situées dans le district de Bapa Sergent, ont été construites par l'État. En 2012-2013, les cinq écoles primaires publiques comptabilisaient 4 569 enfants, dont 46 % de filles, répartis sur six niveaux. Selon nos études, on aurait une moyenne de :

- 93,2 élèves par classe ;
- 53,1 élèves par enseignant ; et
- 4 élèves par table-banc.

Le système de double vacation, qui a été mis en place pour pallier la surcharge des classes concerne trois des cinq écoles primaires publiques. Ainsi une partie des élèves de la 2^e à la 5^e année (les classes de 1^{re} et 6^e apparaissant, pour les enseignants, comme cruciales dans la scolarité des enfants) suit les cours le matin et une autre l'après-midi. Quoiqu'il en soit, le système de double rotation ne permet toujours pas aux écoles primaires publiques de satisfaire aux demandes d'inscription.

Face à cette pénurie d'offres scolaires, de nombreuses écoles primaires privées ont vu le jour ces dernières années. On en comptait 18 à Sangarédi à la fin de l'année scolaire 2012-2013, soit plus du triple que les écoles publiques. Deux d'entre elles sont franco-arabes¹⁸, les autres sont laïques. Toutes n'ont pas reçu un agrément de la Direction Préfectorale de l'Éducation les autorisant à enseigner, faute de l'avoir demandé ou étant dans l'attente du traitement de leur dossier. Les frais d'inscription varient d'une école à une autre et selon le niveau d'étude. Ils peuvent facilement atteindre les 30 000 GNF par enfant par mois. Sur les 18 écoles, seulement 11 proposent le cycle complet de la 1^{re} à la 6^e. Cela signifie donc que de nombreux élèves sont obligés de changer d'école au cours de la scolarité, soit pour intégrer une autre école privée, soit pour rejoindre l'enseignement public. Au total, les écoles primaires privées ont accueilli 4 239 élèves en 2012-2013 avec des conditions d'enseignement bien meilleures que dans le public. Ils sont beaucoup moins nombreux en classe (45,1) et par table-banc (2,2). Les enseignants sont également plus nombreux par rapport au nombre d'élèves. Cependant, tous n'ont pas reçu une formation de l'Éducation Nationale.

Le Tableau 5-1 récapitule les caractéristiques principales des écoles primaires publiques et privées situées à Sangarédi et illustre le déficit du service public en matière d'éducation. Les taux de réussite au CEP (examen final de l'enseignement primaire), qui furent excellents en juin 2013 pour les écoles privées et publiques, ne révèlent pas les différences de conditions et de qualité d'enseignement. En effet, suite aux résultats désastreux des précédentes années, le CEP de juin 2013 était relativement facile d'après les dires des différentes parties prenantes.

Tableau 5-1 Caractéristiques de l'enseignement primaire à Sangarédi en juin 2013

	Nb écoles	Cycle complet	Effectif 2012-2013	Effectif féminin	Nb élèves / classe	Nb élèves / enseignants	Nb élèves / table-banc	Réussite CEP
École publique	5	5	4 569	46,2 %	93,2	53,1	4,0	92,2 %
École privée	18	11	4 239	47 %	45,1	40,4	2,2	98,4 %
Total	23	16	8 808	47 %	61,6	46,1	2,9	94,5 %

Enseignement secondaire

En 2012-2013, l'enseignement secondaire est dispensé à Sangarédi dans neuf établissements. Il s'agit pour la plupart de complexes scolaires où sont regroupés le collège et le lycée.

Le Groupe Scolaire Général Lansana Conté et le Collège Silidara ont été construits par la commune rurale, respectivement en 1995 et en 2000. Le troisième établissement public, le Lycée UNESCO (qui est aussi un collège) a été financé par la CBG en 1973. Les six autres établissements sont privés et un est franco-arabe. Les frais de scolarité dans un établissement secondaire privé sont généralement compris entre 50 000 et 70 000 GNF par enfant par mois.

Le Tableau 5-2 nous renseigne sur les principales caractéristiques de l'enseignement secondaire en 2012-2013, en distinguant d'une part le collège du lycée puis, d'autre part, le public du privé.

Tableau 5-2 Caractéristiques de l'enseignement secondaire à Sangarédi en juin 2013

	Nb écoles	Cycle complet	Effectif 2012-2013	Effectif féminin	Nb élèves / classe	Nb élèves / enseignants	Nb élèves / table-banc	Réussite Exam
Collège public	3	3	2767	33,6 %	72,8	35,0	2,8	83,9 %
Collège privé	6	5	1123	45,1 %	35,1	10,0	1,6	99,0 %
Total	9	8	3890	36,9 %	55,6	20,4	2,3	88,4 %
Lycée public	2	2	954	22,6 %	63,6	14,9	1,4	58,5 %
Lycée privé	3	3	622	45,0 %	28,3	8,3	1,4	93,4 %
Total	5	5	1576	31,5 %	42,6	11,3	1,4	70,3 %

Plusieurs points sont à noter :

- 71,1 % des collégiens et 60,5 % des lycéens fréquentent des établissements publics ;
- Peu de filles suivent leur cursus secondaire dans les établissements publics ;
- Seulement 1 collégien sur 2,5 poursuit ses études au lycée pour cause de redoublement, d'abandon scolaire ou dans le cas des filles de mariage et/ou de grossesse précoce ;
- Les conditions d'enseignements sont meilleures que dans le premier cycle, mais les disparités public / privé demeurent ; et
- Les taux de réussite aux examens du BEPC (plus de 80%) et du Baccalauréat (plus de 50 % et jusqu'à 93 % pour les établissements privés) sont excellents par rapport aux moyennes nationales qui sont respectivement de 43,21 % et 34,69 %.

Photo 5-1 Salle de 7° au collège public de Général Lansana Conté



La prolifération des établissements privés est aussi bien une réponse au déficit du service public que l'opportunité de monter une entreprise en plein essor. À la rentrée de 2013, trois nouveaux établissements scolaires privés (dont un franco-arabe) ont ainsi ouvert leurs portes. Un autre complexe scolaire est également en construction.

Éducation non formelle

Le Centre NAFA, dit « école de la 2^e chance », de Sangarédi a été ouvert en 2003. Il est toujours fonctionnel malgré de nombreuses difficultés : manque de moyens financiers et matériels, fin des partenariats avec l'UNICEF et les ONG Save the Children et PSI Guinée. Le Centre NAFA a accueilli, en 2012-2013, 29 filles pour l'apprentissage de la couture sur deux ans. Certaines d'entre elles ont aujourd'hui réintégré le cursus scolaire classique. Une troisième année de formation est prévue pour janvier 2014.

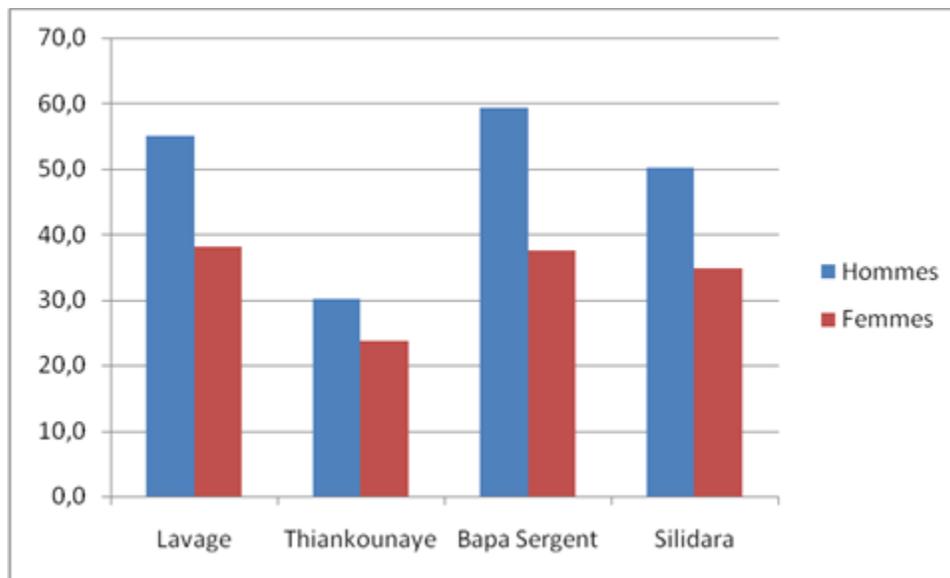
Un deuxième établissement parascolaire, le CFPPP, a vu le jour en 2013 grâce à la coopération canadienne. L'objectif est d'apporter un soutien scolaire aux enfants en grande difficulté afin qu'ils puissent à terme réintégrer un cursus classique. En 2012-2013, deux niveaux étaient proposés : la 1^{re} et 2^e année. Ils ont accueilli 48 enfants, dont 10 filles.

Pratiques et niveaux d'éducation à Sangarédi

Le taux de scolarisation désigne la proportion des enfants de 7 à 13 ans qui fréquentent un établissement d'enseignement formel. Il inclut les enfants qui fréquentent les écoles publiques, les écoles privées (confessionnelles ou non), et les écoles franco-arabes. Selon les enquêtes ménage, ce taux de scolarisation est de 95,6 % à Sangarédi. Il n'y a pas de différences filles-garçons. Tous les enfants sont envoyés à l'école. Cette singularité est propre à Sangarédi. Elle témoigne de l'augmentation du niveau socioéconomique et éducationnelle de l'ensemble de la population.

Le taux d'alphabétisation correspond à la proportion d'individus âgés d'au moins sept ans (âge théorique de la rentrée au primaire) sachant lire et écrire une langue. D'une manière générale, ce taux pour la langue française est à l'heure actuelle relativement bas à Sangarédi : 52,2 % chez les garçons et 35 % chez les filles. À une échelle plus fine et comme l'illustre la Figure 5-5, le taux d'alphabétisation en langue française est le plus élevé (59,3 % pour les individus masculins) dans le district de Bapa Sergent. Il est aussi supérieur à 50 % dans les districts de Silidara et Lavage du fait de la présence de nombreux travailleurs de la CBG. Inversement, ce taux est très faible (30,1 % pour les individus masculins) à Thiankounaye où vivent les ménages les plus pauvres.

Figure 5-5 Taux d'alphabétisation en langue française à Sangarédi



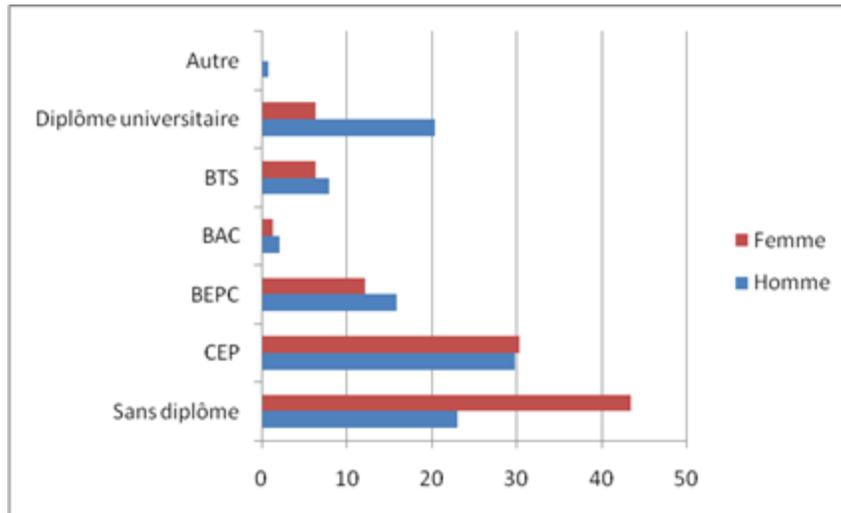
Outre le français, 25,4 % de la population de plus de sept ans maîtrise la langue arabe.

D'après les enquêtes ménage, 70,7 % des individus masculins de plus de sept ans et 53,9 % des individus féminins de cette même tranche d'âge vont ou sont allés à l'école. Or, comme expliqué ci-dessus, ils sont moins à savoir lire et écrire le français. Beaucoup de personnes ayant été à l'école ne sont toujours pas alphabétisées à la fin de leur scolarité.

Les taux de fréquentation des écoles ont peu de sens s'ils ne sont pas corrélés au niveau de formation des populations. Ainsi 23 % de l'ensemble des hommes et 43,5 % de l'ensemble des femmes de plus de 10 ans (ayant été ou non scolarisés) n'ont aucun diplôme (Figure 5-6). Cela signifie que même si la majorité des plus de sept ans sont allés à l'école, beaucoup ont abandonné avant même d'avoir fini le primaire. Par ailleurs, 29,9 % des hommes et 30,8 % des femmes arrêtent leurs études après l'obtention du CEP, 15,9 % des hommes et 12,2 % des femmes après le BEPC, mais seulement 2,1 % des hommes et 1,7 % après le baccalauréat. Les personnes ayant obtenu leur baccalauréat poursuivent généralement des études supérieures. En effet, 20% des hommes ayant été à l'école ont un diplôme universitaire et 6 % un BTS. Cela s'explique par l'arrivée d'une catégorie socioprofessionnelle hautement qualifiée et l'espoir d'opportunités professionnelles que peut offrir la CBG. Il est à noter qu'une nouvelle fois et toujours pour les

mêmes raisons, le district de Thiankounaye fait exception puisque seulement 5 % des hommes ont un diplôme universitaire.

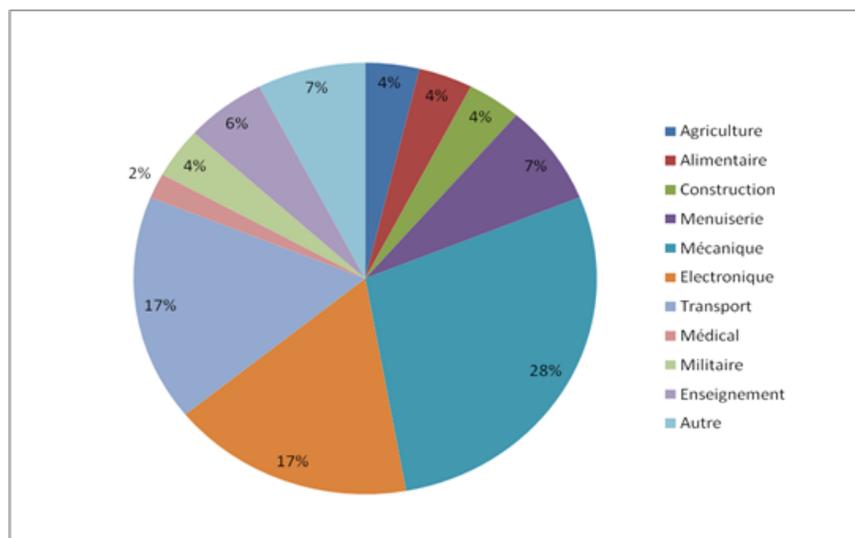
Figure 5-6 Niveau de formation à Sangarédi



5.5.3.4 Formations complémentaires et apprentissage

Environ 5,8 % des hommes et 1,4 % des femmes des plus de 7 ans dans la zone d'étude ont suivi un apprentissage ou une formation professionnelle au cours de leur vie.

Figure 5-7 Formation et apprentissage à Sangarédi par corps de métier

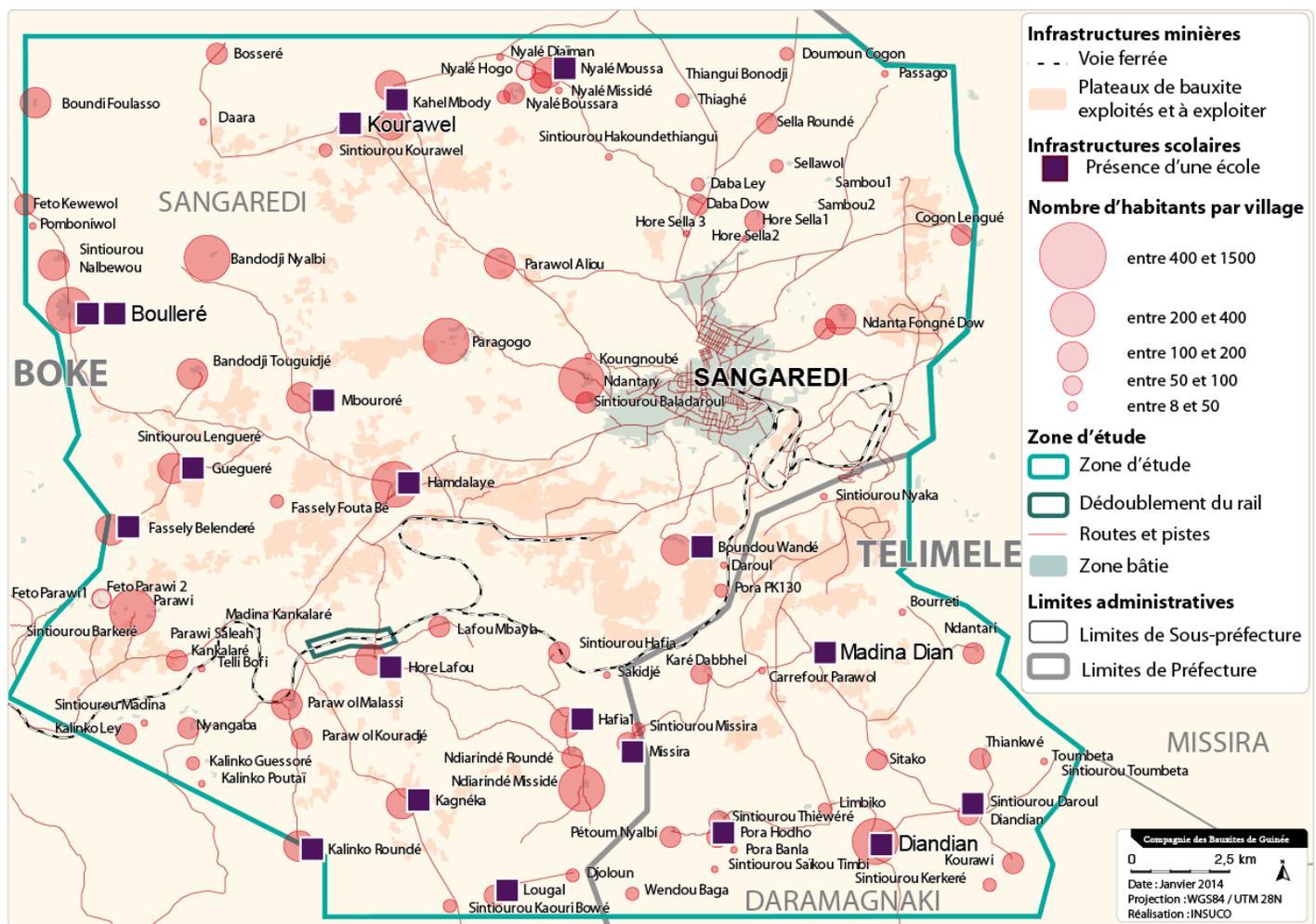


Les corps de métier qui rassemblent le plus d'apprentis sont, comme l'indique la Figure 5-7, la mécanique (28 %), l'électronique (17 %) et les métiers du transport (17 %).

5.5.3.5 Niveau d'éducation et accès en zone rurale

On trouve cinq écoles dans la commune de Daramagnaki et 12 écoles fonctionnelles dans la commune de Sangarédi : plus de la moitié de ces écoles sont communautaires (11 sur 17). Elles sont situées dans les villages les plus peuplés et sont assez bien réparties géographiquement sur le territoire, comme le montre la Carte 5-6.

Carte 5-6 Répartition des écoles en milieu rural



Les ratios pour l'ensemble de la zone sont de 2,4 élèves par table-banc, de 30 enfants par salle de classe et de 37 par enseignant. Ceux-ci sont plutôt bons pour un milieu rural en Guinée. En revanche, ils ne reflètent pas la diversité des traitements entre écoles. Le détail des chiffres concernant les écoles en milieu rural est donné en Annexe 5-1, Volume II, annexe 12.

Les écoles communautaires sont souvent mal loties (hangar en paille, absence de table-banc) et disposent d'enseignants dont la formation pédagogique peut s'avérer limitée (on retrouve des mécaniciens, des maçons, etc.). Cependant ces écoles fournissent un service important aux populations et des notions de français, de calcul, de lecture et d'écriture aux enfants des zones les plus enclavées.

Peu d'écoles présentent des enfants à l'examen d'entrée en 7^e année (collège). La plupart des écoles ne disposant pas d'agrément de la part de la DSPE, les élèves ne peuvent être présentés. Par conséquent, les écoles communautaires se limitent aux premières années d'éducation primaire. Les élèves qui souhaitent continuer doivent se scolariser dans les écoles publiques (c'est le cas par exemple de l'école d'Hamdallaye).

On observe globalement une implication assez importante des communautés dans l'éducation : de nombreuses écoles communautaires, la prise en charge du mobilier par les communautés dans l'ensemble des écoles visitées (y compris les écoles construites par la CBG qui ne fournissent pas le mobilier).

Figure 5-8 École communautaire de Kagnaka



Sur la base du dénombrement, des enquêtes ménage et des entretiens réalisés, on peut calculer approximativement dans les écoles un taux de scolarisation de 78,9 % pour l'ensemble du milieu rural de la zone de la concession. Ce chiffre est particulièrement haut pour la Guinée en milieu rural (par rapport à d'autres études menées en Guinée par INSUCO) et démontre l'importance que la population accorde à l'éducation des enfants.

Notons ici qu'il existe des différences entre les chiffres obtenus et ceux issus de la DSPE. Les chiffres utilisés pour les calculs sont ceux issus des entretiens dans les écoles avec les enseignants. Notons également que la DSPE affiche ouvertement un certain mépris à l'égard des écoles communautaires rurales qui peut paraître déplacé compte tenu de l'effort consenti par les populations face à un vide laissé par l'État (source, INSUCO 2013).

5.5.4 Santé publique

5.5.4.1 *Système de santé national*

La Guinée dispose d'un système de santé dit « intégré », c'est-à-dire que les programmes de santé nationaux sont administrés dans tous les centres de santé et un système de référencement est mis en place entre les échelons en fonction des compétences et du plateau technique disponible. Le système comporte trois échelons principaux :

Les centres et les postes de santé

Les postes de santé : on y traite les cas simples et des actions avancées de prévention et de communication sont menées par des agents communautaires. Ils sont animés par un chef de poste et dépendent d'un centre de santé. Les règles de gestion sont les mêmes que pour les centres de santé décrits ci-dessous. Ils sont généralement rattachés à un district.

Les centres de santé : généralement au niveau des sous-préfectures. Ils dispensent normalement des consultations prénatales (CPN), des consultations primaires curatives (CPC), le planning familial, mettent en œuvre le Programme élargi de vaccination (PÉV) et disposent d'un service de gynécologie obstétrique primaire et d'un laboratoire permettant les analyses de base en plus d'avoir un point de vente

délivrant les médicaments. Ils sont sous la responsabilité d'un chef de centre et sont cogérés par le comité d'hygiène et d'assainissement de la commune dont ils dépendent. Le comité d'hygiène et d'assainissement est composé de membres de la commune et du chef de centre qui décident ensemble du budget en fonction des recettes des postes et des centres de santé et des fonds injectés par la commune sur la base de son budget.

L'hôpital préfectoral et l'hôpital régional

Les hôpitaux disposent en plus des services énumérés ci-dessus pour les centres de services de chirurgie, de pédiatrie, d'urgences et d'un service de gynécologie obstétrique plus complet. L'étendue des services proposés dépend bien entendu du matériel et du personnel disponible en son sein. L'hôpital est une structure déconcentrée de l'état dirigée par un directeur. Pour chaque hôpital un contrat d'objectifs et de moyens (COM) est fixé par l'État et les services préfectoraux de santé, mesurés principalement par le taux d'occupation moyen (taux d'occupation des lits, fréquence de rotation) et la disponibilité de médicaments.

L'hôpital national

Le troisième niveau est formé d'hôpitaux nationaux. La Guinée en compte deux, tous installés dans la capitale, Conakry. Ces structures font office de centres hospitaliers universitaires (CHU) pratiquant diverses spécialités. Ils constituent l'ultime référence dans la hiérarchie des prestations de soins de santé¹⁹.

L'accès aux services de santé reste limité d'une part en raison du faible nombre d'infrastructures effectivement opérationnelles et pourvues en personnel qualifié, mais aussi en raison du coût relatif que peuvent représenter le déplacement, une consultation et l'achat de médicament pour des familles aux revenus très modestes.

La politique sanitaire en Guinée suit l'initiative de Bamako (IB) depuis 1987 qui consiste à collecter auprès des usagers une contribution financière et de les impliquer dans la gestion des postes et des centres de santé notamment au travers des comités d'hygiène et d'assainissement mis en place au niveau de chaque commune rurale.

Force est de constater que les efforts du gouvernement n'ont pas abouti à une réelle massification de la couverture sanitaire ni à l'amélioration de sa qualité.

5.5.4.2 Services et infrastructures

L'hôpital ANAÏM

Cet hôpital a été construit par l'ex-Office des Aménagements de Boké (OFAB) et est actuellement propriété de l'Agence Nationale de l'Aménagement des Infrastructures Minières, l'ANAÏM, qui donne son nom à l'hôpital. Il est donc sous un statut mixte particulier public privé, son fonctionnement étant pris en charge par la CBG, et le personnel relève du Ministère de la Santé payé selon la grille salariale de la CBG.

Il dispose d'un plateau technique très complet supérieur à bien des hôpitaux nationaux. On y trouve les services suivants : pédiatrie, médecine générale, chirurgie (abdominale, viscérale et orthopédique), maternité, soins intensifs et réanimation, urgences (et permanence) et polyclinique, un laboratoire, imagerie médicale, dentisterie, pharmacie et bien entendu un service administratif (accueil, gestion, maintenance, etc.).

Il compte un personnel de plus de 200 personnes parmi lesquelles une vingtaine de médecins et une soixantaine d'infirmiers Aide Santé (ATS).

Les admissions se font au niveau de trois entrées :

- Par les urgences pour les cas correspondants ;
- Par la polyclinique qui effectue un tri adulte et un tri pédiatrique, traite les cas les plus simples et oriente les autres patients vers les services correspondants ; et
- Dans certains cas, par une consultation directe du personnel soignant de l'hôpital (plus rare).

La prise en charge des patients se fait selon deux catégories : les ayants droit et le reste de la population.

- Les ayants droit sont constitués des travailleurs de l'ANAÏM et de la CBG ainsi que de leur famille directe qui se limite aux épouses et aux enfants directs de moins de 18 ans (les enfants de plus de 18 ans justifiant d'une inscription scolaire ou universitaire peuvent en bénéficier également). Leur prise en charge est assurée à 100 %.

- La population est constituée des autres personnes et, en dehors de ceux qui arrivent par les urgences, leur admission se fait après paiement d'une avance. Les tarifs de l'hôpital sont différents de ceux des structures publiques et moins élevés que la plupart des grandes cliniques privées de Conakry.

Les ayants droit sont reconnus par le numéro matricule du travailleur et sur la base d'une liste établie pour chaque famille avec photo. Le système de prise en charge présente donc un certain nombre de limites et les populations n'en bénéficiant pas tentent de traiter avec les ayants droit pour accéder aux soins gratuitement.

Les référencement reçus des hôpitaux et des centres de santé tombent sous le même statut de prise en charge. L'hôpital reçoit également des malades transférés de Conakry, ce sont généralement des personnes aisées nécessitant le service de traumatologie orthopédique.

Les déchets sont triés et envoyés au niveau de l'incinérateur.

Les principales pathologies observées à l'hôpital sont :

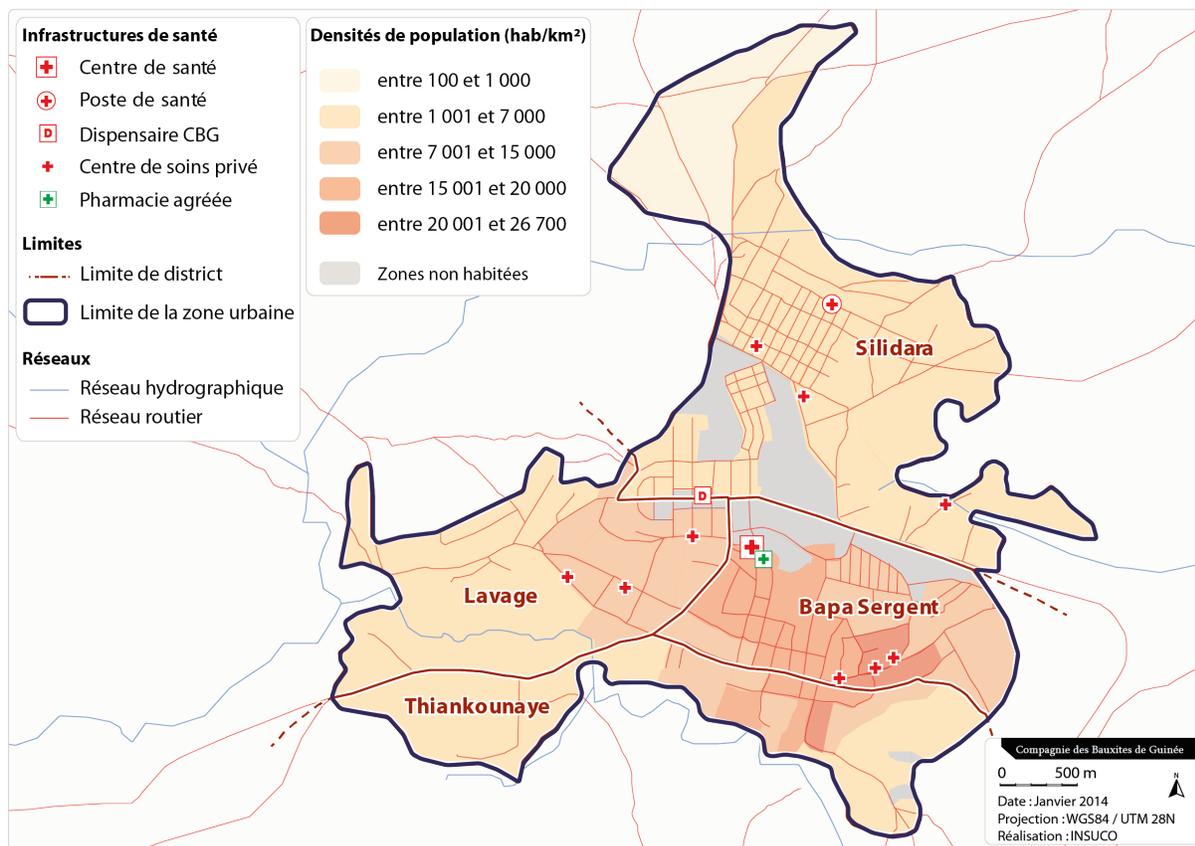
- Le paludisme ;
- Les maladies pulmonaires (dont IRA et tuberculose) ;
- Le VIH/SIDA (associé aux autres pathologies) ; et
- Les maladies digestives et diarrhées.

Selon le médecin rencontré, en dehors du VIH/SIDA qui est généralement lié aux concentrations de travailleurs et d'étrangers, les pathologies rencontrées ne sont pas liées directement aux activités de la mine.

5.5.4.3 *Accès aux soins à Sangarédi ville*

On dénombre à Sangarédi deux établissements publics de santé (un centre et un poste de santé), le dispensaire de la CBG qui ressemble davantage à un hôpital et neuf cabinets médicaux privés (dont un de médecine traditionnelle) (Carte 5-7). Une information détaillée concernant les infrastructures sanitaires est donnée en Annexe 5-1, Volume I, annexe 14.

Carte 5-7 Répartition des infrastructures de santé dans la ville de Sangarédi



Les établissements publics

Le Centre de Santé Amélioré de Sangarédi (CSA) a été construit au début des années 1980 par l'État puis rénové et agrandi entre autre par la CBG. Le CSA est géré par un médecin. Au total, le personnel du CSA comprend : quatre médecins et 14 autres employés du corps médical (infirmiers, ATS, sages-femmes) dont plusieurs sont bénévoles.

Les services proposés sont la médecine générale (consultation primaire curative et premiers soins), la pédiatrie, la gynécologie (notamment consultation prénatale), la maternité, l'urgence, la chirurgie, et l'analyse laboratoire. Le CSA de Sangarédi dispose d'un centre de détection et de traitement du VIH/SIDA, d'un planning familial (accès aux contraceptifs) et d'un centre de nutrition (bien que peu de cas se présentent par semestre).

Trois agents ATS du CSA de Sangarédi sont par ailleurs chargés de l'application et de la coordination des activités du programme élargi de vaccination. Ils s'occupent également de la sensibilisation auprès des populations. Ainsi, d'après nos enquêtes, 41 % des enfants ont été vaccinés en milieu urbain.

Les consultations primaires curatives sont tarifées à 1000 GNF pour les enfants de moins de 5 ans et 2000 GNF pour les enfants de plus de 5 ans et les adultes. Les prix sont nettement plus coûteux en cas d'hospitalisation comme l'indique le Tableau 5-3.

Tableau 5-3 Tarifs des hospitalisations

Hospitalisation	Type	Tarif GNF
	Pédiatrie	30 000
	Sans intervention adulte	50 000
	Avec intervention	120 000
	Chambres individuelles (forfait journalier)	10 000

Les patients peuvent également se fournir en médicaments auprès de la pharmacie du CSA sur présentation d'une ordonnance et sous réserve de stocks disponibles.

Malgré un niveau de compétence reconnu, les conditions d'exercice de l'ensemble du personnel sont difficiles par rapport aux besoins de la population locale. Seuls 19 lits sont disponibles, le matériel manque régulièrement, etc.

Afin d'éviter la saturation du CSA, le PACV a construit en 2011 le Poste de Santé de Silidara. Le PS agit donc comme une antenne du CSA. Selon ses propres statistiques, le PS accueille environ 400 patients par mois. Les services proposés se limitent toutefois à la médecine générale et aux premiers soins (petite urgence), le PS étant géré uniquement par trois (3) ATS. Pour les autres cas, les patients sont référés au CSA. Les prix des consultations s'élèvent à 1000 GNF pour les enfants et les adultes.

Le dispensaire de la CBG

Tout le monde a accès aux soins du dispensaire, mais à des conditions différentes. Les travailleurs de la CBG et des sous-traitants ainsi que leur famille (époux(ses) et enfants) sont en partie pris en charge par l'entreprise. Seule une contribution

minime sera retirée du salaire du travailleur. Le reste de la population peut également accéder aux services sanitaires que propose le dispensaire, mais tous les frais sont alors à sa charge. Il faut compter environ 8 500 pour une consultation de médecine générale, 17 500 GNF pour une consultation de médecine spécialisée, et plus de 200 000 GNF pour une hospitalisation.

Il y a cinq médecins, sept infirmiers et 13 autres professionnels de la santé qui travaillent au dispensaire. Les services disponibles sont la médecine générale, la pédiatrie, la gynécologie, la chirurgie, l'urgence, l'endoscopie, la radiologie, la cardiologie et les soins dentaires.

Le dispensaire n'a pas de maternité. Les femmes doivent se rendre au CSA pour accoucher.

Par ailleurs, une fois par mois, des médecins spécialistes (ophtalmologue, neurologue, ORL, orthopédiste, etc.) viennent de Kamsar et de Conakry pour effectuer des consultations à Sangarédi. Ce service est principalement dédié aux employés de la CBG et à ses sous-traitants. Il sert notamment aux bilans de santé que doivent effectuer tous les employés au début de leur contrat et au retour de leurs vacances.

En moyenne, le dispensaire accueille une vingtaine de patients par jour pour des consultations et environ 300 par mois pour des hospitalisations. Lorsque le dispensaire ne peut pas traiter des patients, il les redirige vers l'hôpital ANAÏM de Kamsar.

Les cabinets médicaux privés

Face au déficit du service public et aux exigences de plus en plus accrues des populations, la santé est devenue un marché économique lucratif. En ce sens, il existe neuf cabinets médicaux privés à Sangarédi, dont un de médecine traditionnelle (Tableau 5-4). Les trois quarts ont moins de cinq ans et la moitié exerce sans agrément de la part de l'État. Ces cabinets médicaux comptent pratiquement tous un médecin parmi leur personnel. Si les services proposés diffèrent peu d'un cabinet à un autre, tous ne proposent pas les mêmes conditions d'accueil. Les centres les mieux lotis, qui sont également les plus chers, sont naturellement fréquentés par une population plus aisée.

Tableau 5-4 Principales caractéristiques des neuf cabinets médicaux privés

Etablissement	Médecin	Autre personnel médical	Nb lits	Services	Tarif enfant GNF	Tarif adulte GNF	Fréquentation /mois
Hafia +	1	2	12	5 MG/P/C/G/Labo/ U	10 000	10 000	150
Bowé	1	1	4	MG/Labo	3 000	5 000	250
Médina	1	5	7	MG/P	2 000	5 000	120
Infirmierie du camp	0	3	3	MG/P/D/U	0	0	150
CB7 Sangarédi	1	1	6	MG	3 000	5 000	150
Cabinet Minel	1	2	2	MG	1 500	3 000	NR
Lamena +	1	3	3	MG/P/Labo/U	8 000	8 000	350
Aribat Boubacar	1	3	9	MG/P/G/Labo/U	5 000	5 000	NR
Christophe	0	1	4	Tradipraticien	0	0	100

MG : médecin générale, P : pédiatrie, C : chirurgie, D : dentaire, U : urgence, Labo : analyse laboratoire

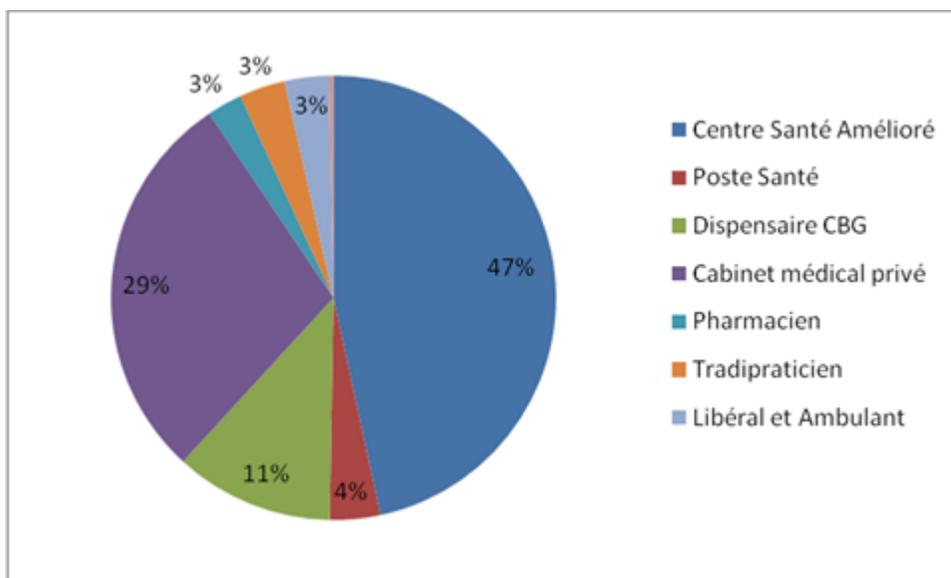
Après avoir étudié le fonctionnement des établissements publics de santé, il convient d'analyser les stratégies des ménages déployées en fonction des services proposés dans la zone (publics et privés).

Pratiques générales d'accès aux soins

Selon les enquêtes ménage, un peu plus du tiers de la population de Sangarédi a été malade au cours des trois derniers mois. Parmi elle, 87,7 % ont consulté un service de santé et 96,6 % ont acheté des médicaments.

D'une manière générale et comme l'indique la Figure 5-9, 47 % des personnes ayant consulté se sont rendus au Centre de Santé Amélioré de Sangarédi, 29 % dans un cabinet médical privé et 11 % au dispensaire de la CBG. Il est à noter également que si les tradipraticiens ont toujours un savoir-faire reconnu dans la région, très peu de ménages font appel à leurs services en première consultation.

Figure 5-9 Première consultation en cas de maladie



Une analyse plus fine des résultats révèle toutefois d'importantes disparités entre les districts. Elles s'expliquent à la fois par la localisation des établissements de santé et par le niveau socioéconomique des populations.

Les habitants de Thiankounaye ne disposent pas de cabinets médicaux privés dans leur zone. Aussi ils sont 58,7 % à se rendre au Centre de Santé Amélioré et 7 % à consulter des libéraux ou traitants ambulants. À contrario, les habitants de Lavage et de Silidara disposent de plusieurs cabinets médicaux privés, mais sont éloignés du CSA. Ils vont donc plus facilement dans les établissements de la première catégorie, respectivement 36 % et 31 %. Enfin, si les habitants de Bapa Sergent (14,8 %), et de Silidara (12,7 %) sont ceux qui consultent le plus le dispensaire de la CBG, cela s'explique par la présence de nombreux travailleurs de la CBG parmi eux qui ont un accès pratiquement gratuit au dispensaire.

Concernant l'accès aux médicaments, les comportements des populations suivent les mêmes tendances, mais dans de moindres proportions. Globalement, les personnes ayant été malades au cours de ces trois derniers mois se sont approvisionnées soit dans une pharmacie (24 %) soit auprès de l'établissement qu'elles avaient consulté. Elles sont également 13,4 % à fabriquer elles-mêmes des médicaments (pharmacopée).

L'achat de médicaments auprès de vendeurs informels reste minime dans la zone de la concession. Pourtant ce marché ne cesse d'augmenter dans toute cette zone. Il se caractérise de deux manières : la multiplication de pharmacies non agréées et le trafic ambulante de produits dits « pharmaceutiques » (aux origines, à la composition et à la date de péremption souvent incertaines). Les produits proposés sont souvent périmés et/ou d'origine étrangère, la lecture de la posologie étant alors rendue impossible pour les consommateurs²⁰.

5.5.4.4 Accès aux soins en milieu rural

Pour le milieu rural de la zone de la concession, il n'existe pas d'infrastructure de santé en dehors de celle de Boundou Wandé. Il est à noter que le poste a été construit et jamais mis en fonctionnement.

La proximité de la ville de Sangarédi, le lien qui existe entre les villages et les ressortissants logés à Sangarédi peuvent expliquer cette absence. Les bourgs les plus importants pourraient accueillir une infrastructure de santé (poste de santé), mais il serait probablement difficile d'attirer du personnel qualifié qui accepterait de loger au village alors qu'ils sont si proches d'un centre urbain.

5.5.5 Accès à l'eau

5.5.5.1 Accès à l'eau à Sangarédi ville

Infrastructures hydrauliques (CBG et autres)

Environ 4 000 m³ d'eau potable sont pompés et traités quotidiennement par la CBG au niveau du barrage de Cogon. Les pertes en eau entre Cogon et Sangarédi sont estimées à 20 %. Sur les 80 % d'eau restante, la moitié est réservée à la ville. Ce sont donc 1 600 m³ qui sont distribués quotidiennement aux habitants de Sangarédi selon un système de ramification de conduites.

Pour qu'un usager se connecte au réseau de la CBG, il doit en faire la demande auprès de cette dernière et fournir le matériel nécessaire (tuyauteries 15-25-30 mm de diamètre, etc.). Il est fréquent de voir plusieurs ménages se cotiser pour le raccordement. Dans ce cas-là, une liaison sera réalisée entre la conduite de la CBG et celles des particuliers, un regard en permettra le contrôle. En théorie, en dehors

du coût d'installation, le raccordement au réseau est gratuit. Il est effectué par les techniciens de la CBG. On constate cependant que cela n'est pas toujours le cas : le service est souvent réalisé contre une contribution financière informelle dont le montant est variable (source, INSUCO 2013).

L'eau potable au robinet de la CBG est gratuite. Elle est également censée être disponible 24 heures sur 24. On observe toutefois de nombreuses coupures : la CBG coupe notamment le réseau de distribution pendant deux heures tous les jours afin de retirer la boue au niveau des filtres du point de captage de l'eau. Par ailleurs, le débit est très souvent faible.

Sachant que 1 600 m³ d'eau potable sont distribués à la population de Sangarédi et que le seuil minimal de consommation par habitant par jour est fixé à 20 L (Objectifs du Millénaire et norme nationale), la CBG devrait pouvoir couvrir les besoins de 80 000 personnes. Or, ceci n'est absolument pas le cas. D'après les résultats des enquêtes ménage, seulement 37,2 % des ménages de Sangarédi sont raccordés au réseau d'eau potable de la CBG, que ce soit officiellement ou clandestinement.

À plus petite échelle, on se rend compte qu'il existe toutefois de très fortes disparités entre les districts. Les habitants de Bapa Sergent sont ceux qui sont le plus raccordés au réseau de distribution de la CBG avec un taux de 79 %. Les habitants des districts de Lavage et de Silidara sont raccordés respectivement à hauteur de 42 % et 36 %. En revanche, seulement 4,4 % des habitants de Thiankounaye sont raccordés au réseau. Aucune infrastructure (bassin de rétention, regard) de la CBG n'a été construite à proximité. Les coûts de raccordement (conduites) seraient alors trop élevés. Ces personnes sont obligées de s'approvisionner en eau potable d'une autre manière.

Outre le réseau de distribution d'eau potable de la CBG, on dénombre à Sangarédi :

- 42 bornes-fontaines. Parmi elles, sept avaient été construites par la CR mais ne sont plus à ce jour fonctionnelles et 12 sont situées dans les enceintes d'écoles et sont exclusivement réservées aux élèves. La population n'a donc accès qu'à seulement 23 bornes-fontaines. Elles ont été construites grâce à des initiatives privées. L'eau y est gratuite, mais généralement disponible que quelques heures par jour.

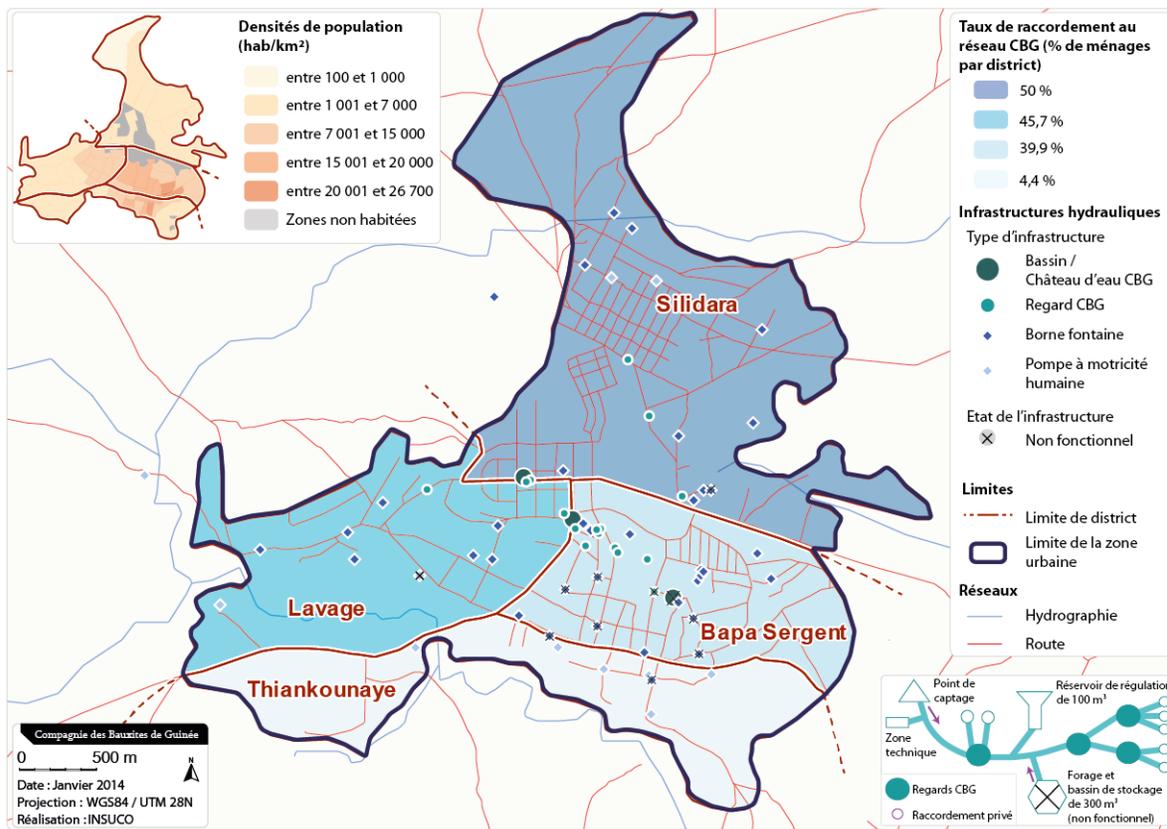
- Neuf pompes à motricité humaine (PMH) (également des forages), mais dont une n'est plus fonctionnelle et une autre est située dans l'enceinte d'une école. L'eau y est également gratuite. Des cotisations sont toutefois demandées exceptionnellement en cas de panne de la pompe.
- De très nombreux puits traditionnels dans les cours des concessions.

Photo 5-2 Une borne-fontaine, une PMH et un puits traditionnel à Sangarédi



La Carte 5-8 permet de localiser l'ensemble des infrastructures en eau potable ainsi que les pratiques d'approvisionnement des populations tel qu'expliqué dans la partie suivante.

Carte 5-8 Raccordement et infrastructures d'eau à Sangarédi ville



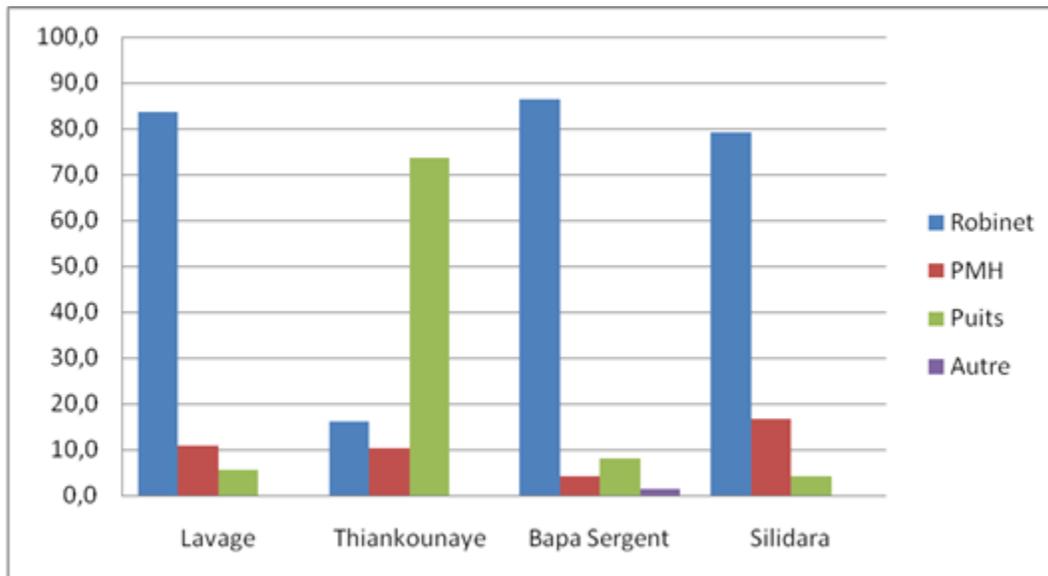
En novembre 2013, la GAC a par ailleurs offert 24 PMH pour toute la Sous-préfecture de Sangarédi. Parmi elles, 19 seront installées en ville : quatre à Lavage, quatre à Thiankounaye, sept à Bapa Sergent et quatre Silidara. Les autorités locales ont déjà identifié leur emplacement.

Pratiques d'approvisionnement en eau de consommation

D'une manière générale, les populations sont conscientes de l'importance de consommer une eau de qualité et préfèrent s'approvisionner à une source sûre. Ainsi à Sangarédi, 86,3 % des habitants de Bapa Sergent, 83,7 % de ceux de Lavage et 79,2 % de ceux de Silidara consomment l'eau issue du robinet. Or, les taux de raccordement au réseau CBG sont beaucoup moins importants (Figure

5-10). Les ménages s'approvisionnent donc autre part que dans leur concession, que ce soit chez un voisin qui dispose d'un robinet CBG ou au niveau des bornes-fontaines à usage public.

Figure 5-10 Source d'approvisionnement en eau de consommation



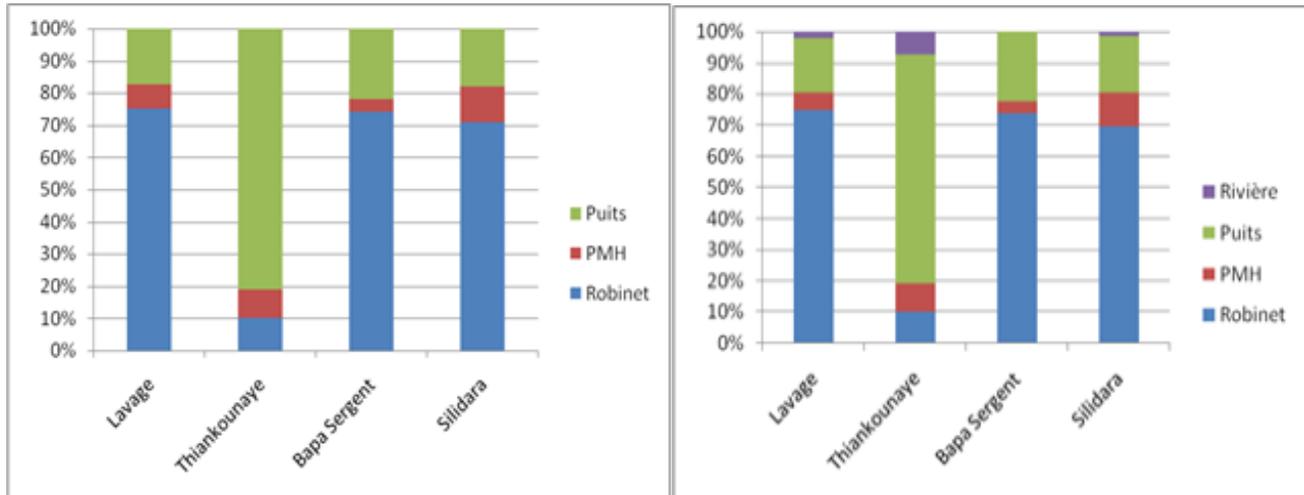
La Figure 5-10 concernant les différentes sources d'approvisionnement en eau de consommation met en évidence le cas particulier du district de Thiankounaye. En effet, le réseau de distribution de la CBG ne parvient pas jusqu'au district. Seules deux bornes-fontaines et quatre PMH fonctionnent pour une population d'environ 10 500 personnes (soit une infrastructure pour 1 750 personnes). La surfréquentation et les tensions sociales qui en découlent au niveau de ces points d'eau obligent les habitants à s'approvisionner ailleurs malgré des risques sanitaires plus élevés. Ainsi 73,5 % des ménages de Thiankounaye consomment l'eau issue des puits traditionnels.

Autres usages domestiques de l'eau

Outre la consommation, l'eau est utilisée pour la toilette et les tâches ménagères (lessive et vaisselle). La comparaison graphique (Figure 5-11) met en évidence que les comportements des populations ne diffèrent pas entre les deux usages et suivent les mêmes tendances, bien que dans de moindres proportions, que l'approvisionnement en eau potable. Ce phénomène s'explique par la disponibilité et

la gratuité de l'eau ainsi que par la prise de conscience que, pour des raisons sanitaires, ces usages exigent une eau propre.

Figure 5-11 Source d'approvisionnement en eau respectivement pour la toilette et la lessive/vaisselle



Toujours d'après l'analyse de la Figure 5-11, trois points sont à mettre en évidence :

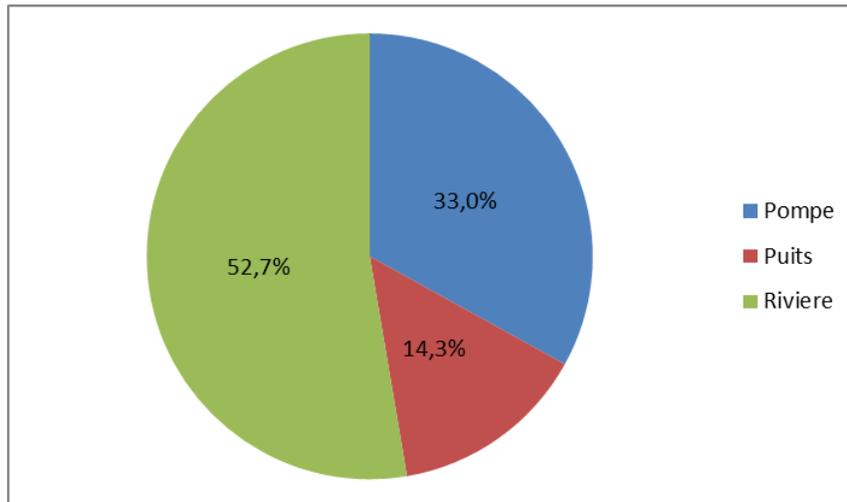
- Le district de Thiankounaye, n'étant pas relié au réseau de distribution de la CBG, fait une nouvelle fois exception. Les habitants utilisent l'eau des puits traditionnels pour la toilette et les tâches ménagères.
- Les puits traditionnels sont davantage utilisés pour la toilette et les tâches ménagères que pour l'eau de consommation. Sachant qu'il existe de nombreux puits traditionnels dans les concessions, leur usage permet aux habitants de limiter les trajets au robinet uniquement pour s'approvisionner en eau de consommation.
- Une petite proportion d'habitants se rend aux rivières (marigots) pour effectuer la lessive et la vaisselle. Ils sont 7,5 % à Thiankounaye du fait de la proximité du cours d'eau Tchiapikouré.

5.5.5.2 Accès à l'eau en zone rurale

L'accès à l'eau dans la partie rurale de notre zone d'étude (Figure 5-12 et Carte 5-9) montre que plus de la moitié des villageois trouvent l'eau à partir des rivières

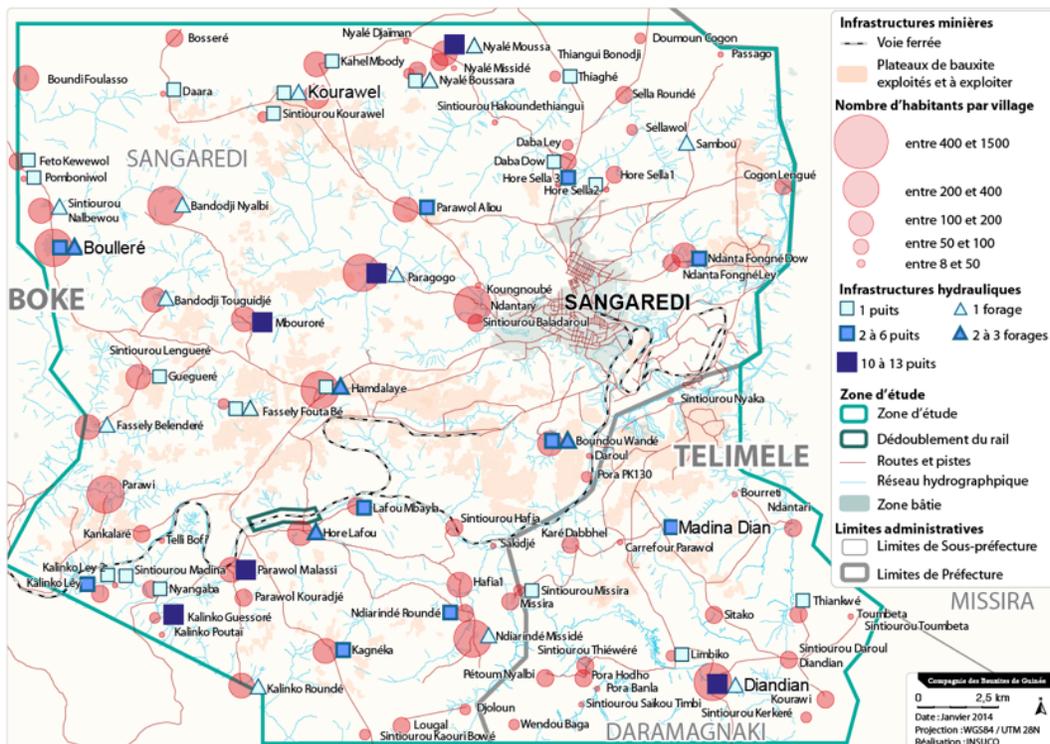
et marigots, en particulier dans la commune de Daramagnaki (77,8 % des ménages interrogés).

Figure 5-12 Mode d'approvisionnement en eau



43 % des ménages interrogés s'estiment pourtant satisfaits de leur source d'approvisionnement en eau.

Carte 5-9 Répartition des infrastructures d'approvisionnement en eau



Notons que, sur les localités les plus proches de Sangarédi et de la mine, on observe une dégradation importante des cours d'eau (source, INSUCO 2013). En particulier au niveau de la mine de Ndangara, les bordures des plateaux terrassés laissent ruisseler les eaux et les boues directement vers les cours d'eau (Boundou Wandé).

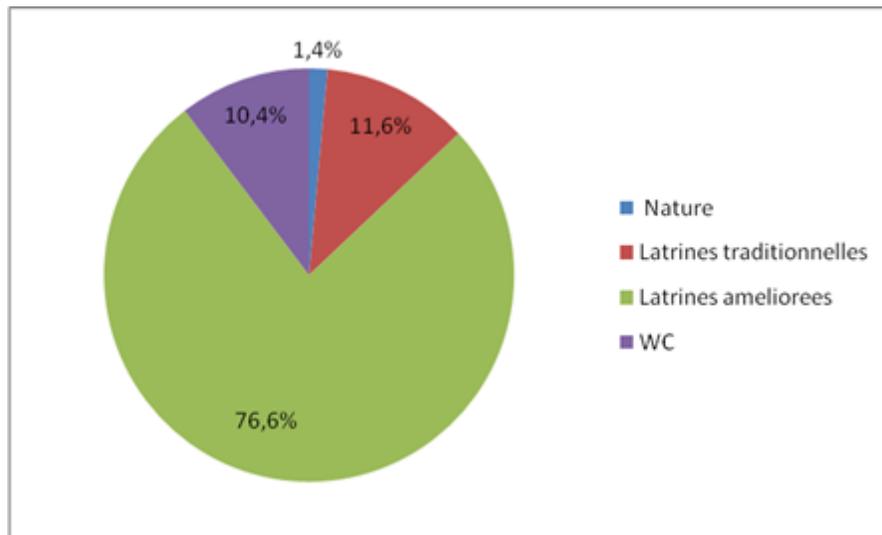
5.5.6 Assainissement

5.5.6.1 Conditions sanitaires à Sangarédi ville

Conditions sanitaires

En ville, du fait du manque accru d'espace et des risques élevés de propagation d'épidémies telles que le choléra, les pratiques sanitaires des populations ont fortement évolué ces dernières décennies. Aujourd'hui, 10,4 % des ménages interrogés déclarent utiliser des WC, 76,6 % des latrines améliorées (fosse septique en béton, cabane en dur) et 11,6 % des latrines traditionnelles (simple trou avec ou sans toiture) (Figure 5-13).

Figure 5-13 Usage des latrines à Sangarédi en 2013



Toutefois, l'impact de la présence de latrines en termes de santé publique mérite d'être relativisé. En effet, les latrines améliorées sont généralement mal conçues ou mal situées (en pente, à proximité d'un point d'eau, etc.). Les risques de contamination du sol, des nappes phréatiques et donc de l'eau demeurent

importants. Par ailleurs, beaucoup de ménages se partagent une seule et même latrine. Cette surfréquentation a pour conséquence le remplissage rapide des fosses. Or, il n'existe à ce jour aucune entreprise de vidange de fosses à Sangarédi ou dans la zone de la concession. Une fois la fosse pleine, les habitants ont trois possibilités. Ils peuvent faire appel à une société de vidange basée à Conakry, mais les coûts du trajet reviennent très chers (au-delà de 700 000 GNF pour un trajet). Ils peuvent vider manuellement la fosse, mais la question est alors de savoir quoi faire des excréta récupérés. Enfin, la dernière option consisterait à condamner la fosse et d'en reconstruire une nouvelle. Cela est toutefois peu recommandé dans des zones de forte densité de population.

La situation est très différente dans les cités CBG où il existe un système de 'tout-à-l'égout'. Celui-ci fonctionne par gravité dans les hauteurs de Sangarédi et par pompage au niveau de Bapa Sergent. Les eaux usées sont transférées dans la station d'épuration de la CBG et traitées grâce à 12 réservoirs de mélange et de dosage (RMD) et plusieurs étangs de polissage (lagunage). Le manque de maintenance soulève cependant de nombreuses questions de pollution du sol et des cours d'eau à proximité.

Photo 5-3 Caniveau de Sangarédi

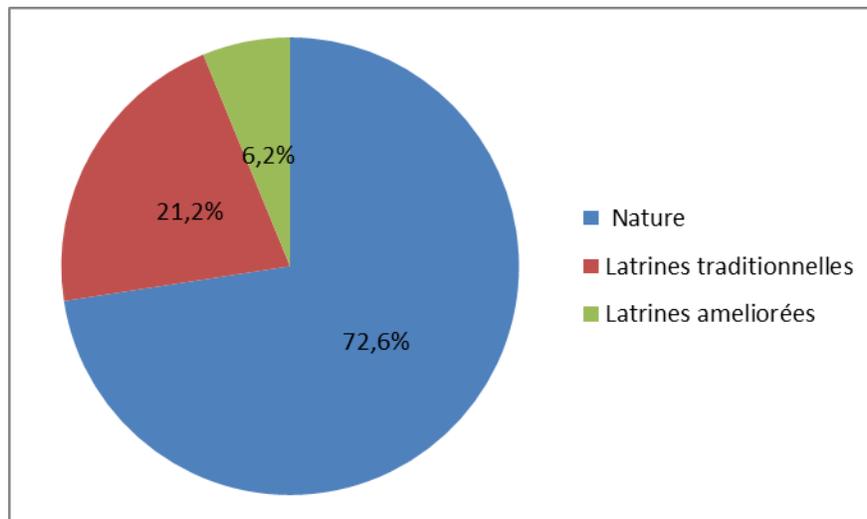


Concernant la collecte des eaux de pluie, de nombreux caniveaux ont été construits à Sangarédi. Ceux-ci, du fait de la topographie de la ville, aboutissent dans le cours d'eau Tchiapikouré au niveau de Thiankounaye sans qu'aucun traitement n'ait été fait. Or les caniveaux sont de véritables réceptacles de déchets.

5.5.6.2 Conditions sanitaires en milieu rural

Il n'existe que très peu d'infrastructures sanitaires en milieu rural (Figure 5-14). La plupart des besoins se font directement dans la nature.

Figure 5-14 Lieux d'aisance en milieu rural



Pour la plupart des hameaux, cela ne représente pas un réel problème d'un point de vue sanitaire. En revanche, lorsque l'habitat se densifie et la population augmente, cela peut représenter à terme des risques pour les villages les plus importants.

5.5.6.3 Gestion des déchets à Sangarédi ville

La CBG a installé 27 bennes à ordures à Sangarédi : deux à Thiankounaye, huit à Bapa Sergent, cinq à Lavage et 12 à Silidara, notamment dans les cités des travailleurs. Les déchets sont collectés grâce à un camion poubelle trois fois par semaine dans la cité et deux fois par semaine dans le reste de la ville. Ils sont emmenés dans un dépotoir à l'extérieur de la ville avant d'être triés. Une partie est incinérée, une autre recyclée (bouteilles plastiques) et le reste est laissé sur place.

Hormis la collecte organisée par la CBG, il n'existe aucun autre système de gestion des déchets. Ces derniers sont jetés dans les caniveaux ou dans la nature. Pourtant ces pratiques sont dangereuses pour l'environnement (pollution des sols et des cours d'eau), les habitants (coupures avec les ferrailles rouillées) et pour les animaux pâturant (étouffement avec des sacs plastiques). Les autorités proposent parfois des espaces officiels et délimités de rassemblement des déchets, et interdisent, sous peine d'amendes, les dépotoirs sauvages.

5.5.6.4 Gestion des déchets en milieu rural

Il n'y a pas de gestion des déchets en milieu rural. Les poubelles sont jetées dans un coin de brousse proche du village. Cela ne semble pas poser de problème sanitaire majeur à ce niveau de densité de population.

5.5.7 Électricité

Grâce à la CBG, la ville de Sangarédi est une exception en Guinée en matière d'accès à l'électricité. Le réseau qui date du milieu des années 1990 a été mis en place suite aux demandes des notables d'alimenter les principaux lieux de culte de la ville. Aujourd'hui, une partie importante (plus de 85 %) de la population urbaine y est raccordée de manière officielle ou clandestine. Néanmoins, face à l'accroissement démographique et spatial de Sangarédi, le dispositif de distribution électrique présente des dysfonctionnements auxquels la CBG ne parvient pas à faire face.

5.5.7.1 Le réseau CBG

Toute l'électricité de Sangarédi est produite au niveau de deux centrales de la CBG. La première date de la mise en service de la mine de la CBG. Bien qu'elle commence à être relativement ancienne (seul un groupe électrogène fonctionne sur les trois), elle continue de fournir en électricité la zone technique de la CBG et, en cas de besoin, contribue à alimenter une deuxième centrale. Cette deuxième centrale, qui date de 2007, dispose de deux groupes d'une capacité maximale de 3,7 MW/heure, chacun desservant des zones différentes. L'un est dédié aux installations de la CBG (zone technique, captage et traitement des eaux, traitement des eaux usées, etc.), tandis que l'autre dessert la ville de Sangarédi. À terme, la

CBG prévoit la fermeture de l'ancienne centrale et le renforcement de la nouvelle centrale où sera installé un troisième groupe.

Le réseau connecté à la nouvelle centrale est, dans sa majeure partie, enterré afin d'éviter la foudre (attirée par la bauxite). Seules les installations qui nécessitent de fréquentes interventions (sous-stations et coffrets numérotés) sont en surface. Le réseau est de type arborescent.

En ville, un courant de 6 kV est envoyé de la nouvelle centrale jusqu'à deux sous-stations principales (A et B). Celles-ci servent d'une part de transformateur pour le raccordement direct d'usagers spécifiques tels que le Centre de santé de la CBG, la zone artisanale de Lavage ou encore quelques privés. Elles sont d'autre part des points de connexion jusqu'aux sous-stations secondaires.

La sous-station A dessert ainsi six sous-stations secondaires situées dans les quartiers de Silidara et Lavage tandis que la sous-station B est raccordée aux trois sous-stations secondaires des quartiers de Bapa Sergent et de Thiankounaye. Lorsqu'une sous-station secondaire est trop éloignée de la principale, une boîte de dérivation permet de protéger les raccordements.

Les sous-stations secondaires servent de transformateurs à partir desquels sont reliés des coffrets d'alimentation en courant alternatif.

Photo 5-4 Exemple de coffrets de la CBG

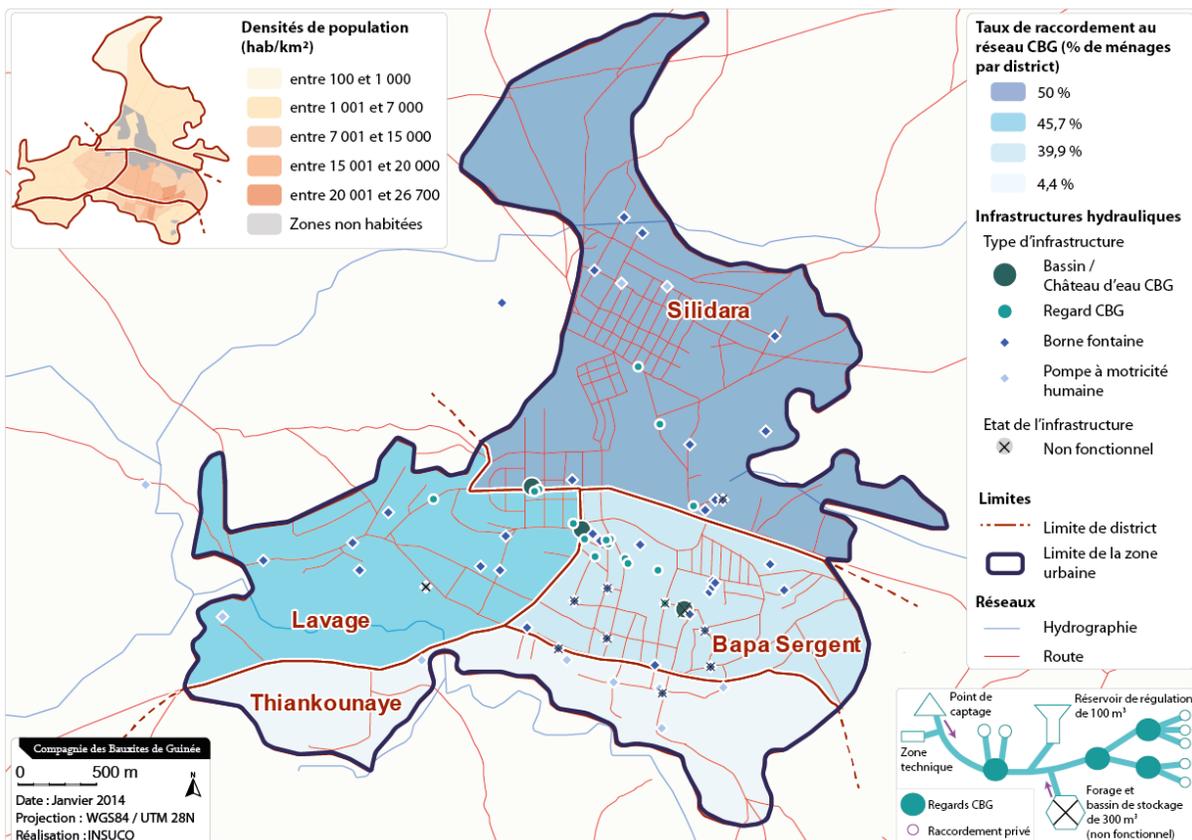


Ces coffrets sont au nombre de 124. 80 % d'entre eux sont au niveau des cités des travailleurs de la CBG, les autres sont répartis sur l'ensemble de la ville. Ils sont

gérés par la CBG et sont tous numérotés. Ce sont les points de raccordement entre individuels et CBG.

La carte Carte 5-10 permet de localiser l'ensemble des infrastructures électriques de la CBG ainsi que les taux de raccordement des populations tel qu'expliqué dans la partie suivante.

Carte 5-10 Réseau électrique CBG et raccordement à Sangarédi ville



5.5.7.2 Raccordement privé au réseau

Pour qu'un usager se connecte à un coffret numéroté de la CBG, il doit en faire la demande auprès de la CBG (service eau et électricité) et fournir le matériel nécessaire (câbles, disjoncteurs, boîtier, etc.).

Étant donné le coût du matériel (minimum de 30 000 GNF pour un mètre de câble typique), il est fréquent de voir plusieurs ménages se cotiser pour le raccordement.

Dans ce cas-là, un nouveau coffret servira de liaison entre celui de la CBG et les disjoncteurs des particuliers.

En théorie à l'exception du coût d'installation, le raccordement au réseau est gratuit. Il est effectué par les techniciens de la CBG. On constate cependant que cela n'est pas toujours le cas ; le service est souvent réalisé contre une contribution financière dont le montant est variable. Plus l'intensité de la ligne est forte et plus la ligne est éloignée du coffret de la CBG, plus son installation sera coûteuse.

Par ailleurs, les enquêtes ont montré que des électriciens indépendants ont également accès aux coffrets numérotés de la CBG (que ce soit au travers des équipes de la CBG ou des personnes-ressources du quartier) et peuvent donc connecter un particulier au réseau.

D'une certaine manière, il apparaît que la connexion au réseau d'un ménage dépend de ses relations dans le quartier et de sa capacité à financer le matériel. La connexion au réseau dans le centre-ville permet de brancher plusieurs appareils électriques, tandis que le raccordement au réseau en périphérie est souvent limité à l'éclairage.

L'arborescence de ce réseau connecté aux coffrets numérotés peut paraître relativement complexe. Le fait qu'il n'existe apparemment pas de contrôle ni de suivi de ce réseau laisse penser que la CBG tolère plus ou moins cette connexion officieuse. Elle intervient toutefois en cas de surcharge des coffrets numérotés (notamment dû aux nombreux raccordements sur un unique coffret). Deux solutions sont alors possibles : soit elle retire tous les disjoncteurs posés officieusement et ceux officiels qui dépassent leur consommation autorisée (le plus souvent), soit elle augmente la capacité totale du coffret contre paiement.

5.5.7.3 Gestion du réseau

Aujourd'hui, seuls 18 usagers sont abonnés auprès de la CBG. Il s'agit notamment des contractants de la compagnie, de certaines banques et opérateurs de téléphonie mobile et de sociétés privées, qui s'assurent de cette sorte de l'efficacité et de la soutenabilité de leur raccordement (ces usages sont en effet protégés des coupures de courant en cas de délestage).

En 2003, la CBG via son sous-traitant SMS-Kakandé alors responsable du réseau électrique, avait instauré un système de compteurs prépayés au niveau de certains des coffrets numérotés. Celui-ci devait permettre de limiter les connexions sauvages et d'amorcer un système de contribution des usagers à la gestion du réseau. Il a été rapidement arrêté en raison, d'après le personnel de la CBG, d'un désaccord sur les modalités de gestion.

Il n'existe donc à proprement parlé aucun système de gestion qui puisse permettre d'une part de contrôler les modalités de connexion, la capacité du réseau et d'appréhender la consommation réelle et attendue.

5.5.7.4 Couverture en électricité et dysfonctionnements

Le dispositif expliqué ci-dessus permet à une bonne partie de la ville d'être raccordée d'une manière ou d'une autre au réseau électrique de la CBG. Ce constat est d'ailleurs confirmé par les enquêtes ménage puisque que 85,7 % des interviewés ont répondu positivement à la question suivante : « Avez-vous accès au réseau électrique CBG dans votre logement? ». Le quartier de Thiankounaye fait toutefois exception. Seuls 66,2 % des ménages sont reliés au réseau CBG. D'après les représentants du quartier, cette situation trouve deux explications. D'une part, le coût du matériel pour le raccordement est trop élevé (grande distance pour se connecter aux rares coffrets CBG de la zone). D'autre part, Thiankounaye compte peu de travailleurs à la CBG qui seraient à même de faciliter les démarches de raccordement.

Si le taux de couverture en électricité de Sangarédi est exceptionnel pour la Guinée, le dispositif existant semble toutefois être de moins en moins adapté par rapport aux besoins des populations. Le réseau est à la fois surfréquenté (augmentation du nombre de raccordements) et surconsommé.

La saturation du dispositif se traduit par des dysfonctionnements (coupure, pannes, etc.) de plus en plus fréquents sans que la CBG ne soit capable aujourd'hui d'y apporter des solutions durables. Sur les 80 MW produits en moyenne quotidiennement par la CBG seulement 20 % servent au fonctionnement de la zone industrielle. Le reste dessert la ville. Autrement dit, la majeure partie du service est dédiée à la population que ce soit en ville ou dans la cité.

Compte tenu de l'absence de système de gestion, le réseau fait face à de nombreuses contraintes techniques et une demande toujours plus forte de la population. Par exemple, vers 18h30, au plus fort de sa consommation journalière, Sangarédi nécessite aujourd'hui une tension de 4,5 à 5 MW. Or la production de la nouvelle centrale à destination de la ville est comprise entre 3 et 3,4 MW²¹. La CBG raccorde alors le groupe fonctionnel de l'ancienne centrale à la nouvelle pour quelques heures pour faire face aux pics de consommation. En cas de problèmes, elle n'a néanmoins pas d'autres choix que de couper l'alimentation d'une partie de la ville pour éviter la surcharge du dispositif. Le délestage est réalisé au niveau des sous-stations, en théorie à tour de rôle bien que les zones les plus périphériques (comme le quartier de Lavage) soient les plus touchées.

5.5.8 Infrastructures culturelles et religieuses

5.5.8.1 En ville

Nous avons identifié à Sangarédi des infrastructures dédiées aux trois confessions religieuses que sont l'Islam, la Catholicisme et le Protestantisme. Le Tableau 5-5 détaille le type et le nombre des infrastructures pour chacune des confessions.

Tableau 5-5 Infrastructures religieuses à Sangarédi en 2013

Confession	Type infrastructures	Nombre
Islam	Almadjadja ²²	16 dont 1 en construction
	Mosquée	17 dont 6 en construction
Catholicisme	Église	1
Protestantisme	Temple	1

Il existe par ailleurs quatre cimetières à Sangarédi, dont trois, dans le district de Lavage. Ces cimetières regroupent toutes les confessions religieuses.

Concernant les infrastructures culturelles et sportives, il existe à Sangarédi :

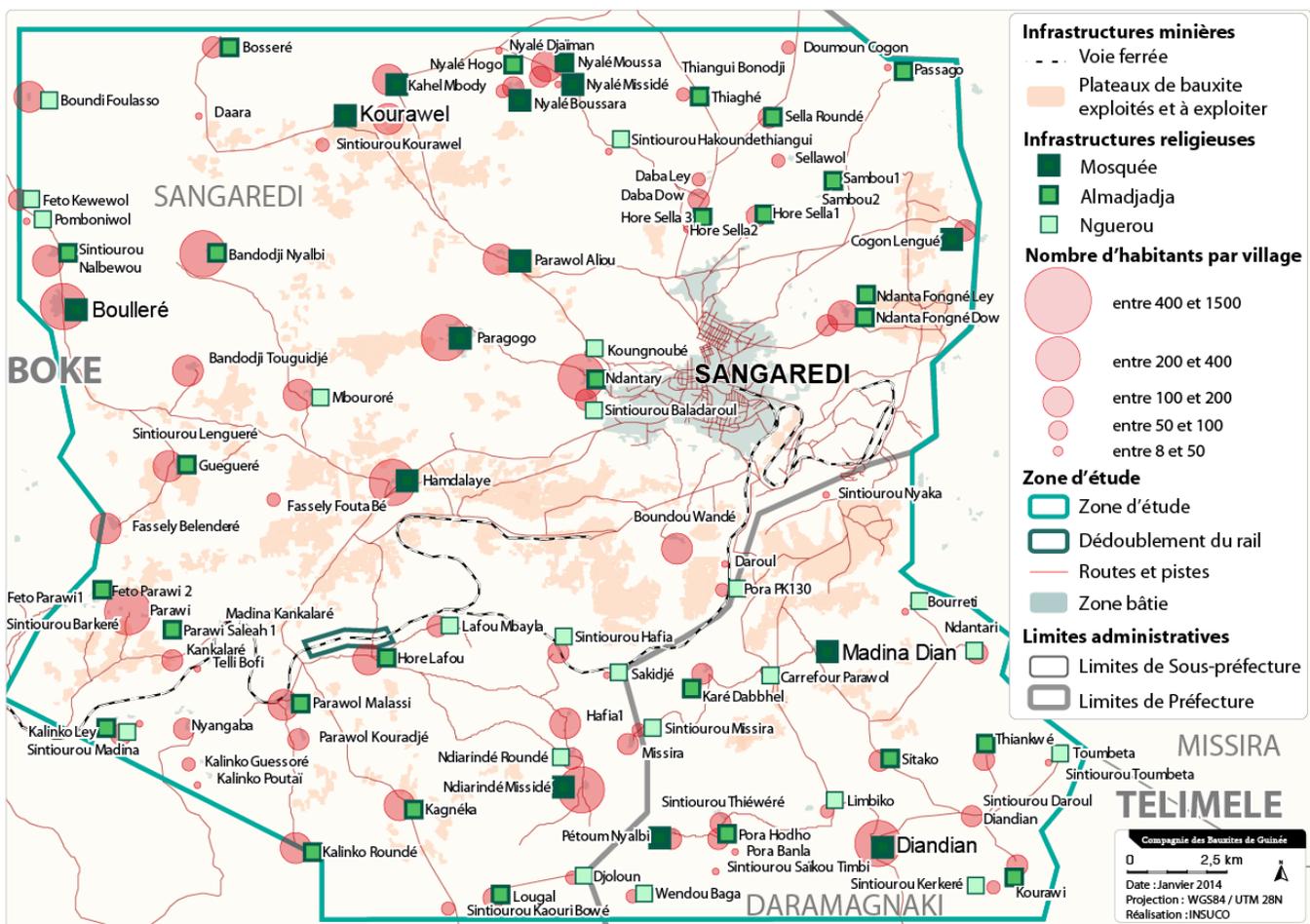
- Un centre culturel appelé aussi Maison des Jeunes ; et
- Un stade et plusieurs terrains de sport à proximité (basket, volley, pétanque, etc.) ;

Ces infrastructures se situent en plein centre-ville au niveau du district de Bapa Sergent. Elles ont toutes été construites sur financement de la CBG et ne sont accessibles que sur demande auprès de la CBG.

5.5.8.2 À la campagne

En zone rurale, 100 % de la population est musulmane. Nous avons identifié trois types d'infrastructures religieuses : les *ngerous*, qui sont de simples aires de prières gravillonnées, mais non couvertes, les *admadjadjas* qui sont des aires de prières couvertes, mais qui n'ont pas le prestige d'une mosquée (petite taille, souvent construite en banco) et enfin les mosquées.

Carte 5-11 Répartition des infrastructures religieuses



La Carte 5-11 met en évidence la présence de mosquées dans les villages les plus peuplés, mais aussi dans les plus anciens, qui sont ceux disposant d'un pouvoir

politique et foncier plus important. L'infrastructure religieuse est un marqueur de pouvoir et représente bien souvent à la fois un indicateur de santé financière du village (il faut des moyens pour construire une mosquée) et d'importance politique : tous les villages ne peuvent prétendre à une mosquée nonobstant leurs moyens financiers.

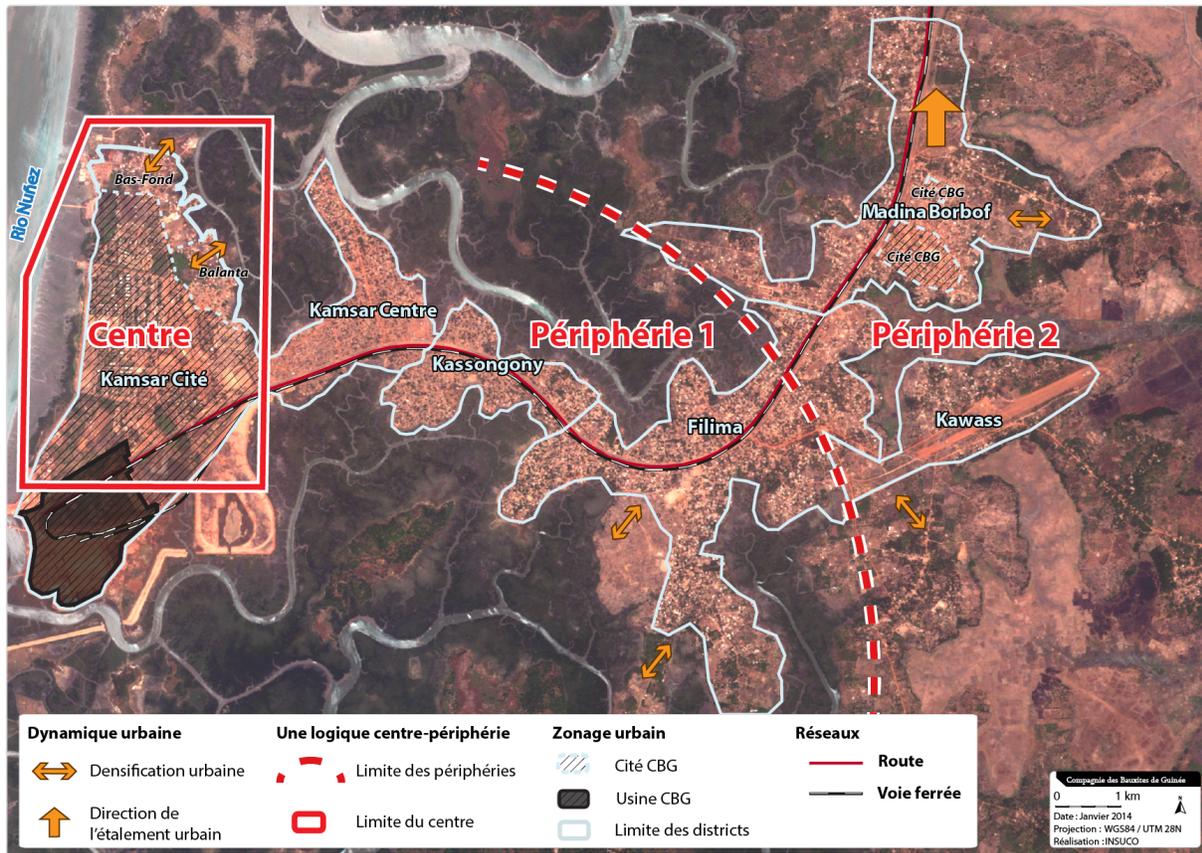
5.5.9 Dynamique d'urbanisation de Kamsar

5.5.9.1 *Dynamique urbaine*

L'urbanisation de Kamsar est récente et rapide. Elle est due à l'arrivée de la CBG au début des années 1970. En l'espace de 40 ans, l'organisation spatiale villageoise et agricole s'est transformée en une ville de plus de 300 000 habitants (selon les estimations, INSUCO 2013 sur la base du RGPH de 1996). L'accroissement de Kamsar a toujours été conditionné par sa situation géographique et la présence de mangrove au nord et au sud, où toute construction est impossible. Il s'opère d'ouest en est selon un schéma linéaire.

Au départ, la CBG s'est installée à l'extrémité ouest de Kamsar afin de bénéficier d'un accès direct à la mer. Elle y a également construit les logements pour ses travailleurs. Les autochtones, qui avaient été déguerpis de la zone, se sont installés au niveau des limites est de la cité afin de bénéficier des avantages de cette dernière (économiques, infrastructurels, etc.). Ce processus a été par la suite accentué par l'arrivée massive et successive de migrants économiques. Aujourd'hui, Kamsar s'étend sur plus de 10 km le long du rail et de la route nationale. Mais le développement de la ville ne s'est pas fait de manière homogène. Il repose sur un modèle d'organisation spatiale 'Centre - Périphérie' tant en termes économiques, de gestion foncière ou d'accès aux services de base (Carte 5-12).

Carte 5-12 Dynamique urbaine à Kamsar



Le centre de Kamsar se situe au niveau du district de Kamsar Cité. Il s'agit de la zone d'emprise de la CBG. Outre l'usine, on y retrouve les principales activités économiques et de prestation de services de la ville (établissements financiers, administratifs, etc.). La majorité des migrations pendulaires se dirigent vers Kamsar Cité. Elles sont facilitées par une voirie développée et en bon état. Parallèlement, la zone étant lotie, la répartition entre les espaces publics et privés est clairement définie et les infrastructures et les réseaux de base sont installés. Les habitants du centre sont principalement des travailleurs de la CBG et des responsables de l'administration publique (suite à un consensus entre la CBG et l'État). Ainsi, Kamsar Cité bénéficie à la fois de bonnes conditions de vie et d'un niveau socioéconomique relativement élevé. Les secteurs Bas-fonds et Camp-Balanta font toutefois exception : ils ne sont pas régis par la CBG. Lors de son installation, la CBG n'a pas clairement délimité sa zone réservée : aucun zonage n'avait été fait. Les terrains à proximité des cités des travailleurs ont donc rapidement fait l'objet de constructions ou d'achat-vente par les coutumiers. Il en ressort aujourd'hui une

organisation anarchique de l'espace, un manque d'accès aux services de base et un niveau de pauvreté important.

Le modèle 'Centre-Périphérie' de Kamsar est par ailleurs graduel. Il est possible de faire la distinction entre deux types de périphéries. La première regroupe les districts de Kamsar Centre, Filima et Kassongony. Elle découle directement de la polarité de Kamsar Cité. Elle est en ce sens caractérisée par des activités économiques variées, une gestion foncière basée sur le droit moderne, un habitat dense et des infrastructures de base existantes, quoique peu fonctionnelles. La deuxième périphérie que constituent les districts de Madina Borbof et de Kawass (secteur de Manoyiré près de l'aéroport) marque une rupture. Elle fonctionne davantage comme un territoire rural en pleine transition. Les activités sont principalement agricoles bien qu'elles aient tendance à se diversifier, la gestion foncière est à la fois coutumière et de droit moderne, l'habitat se densifie peu à peu, mais les infrastructures de base font encore défaut.

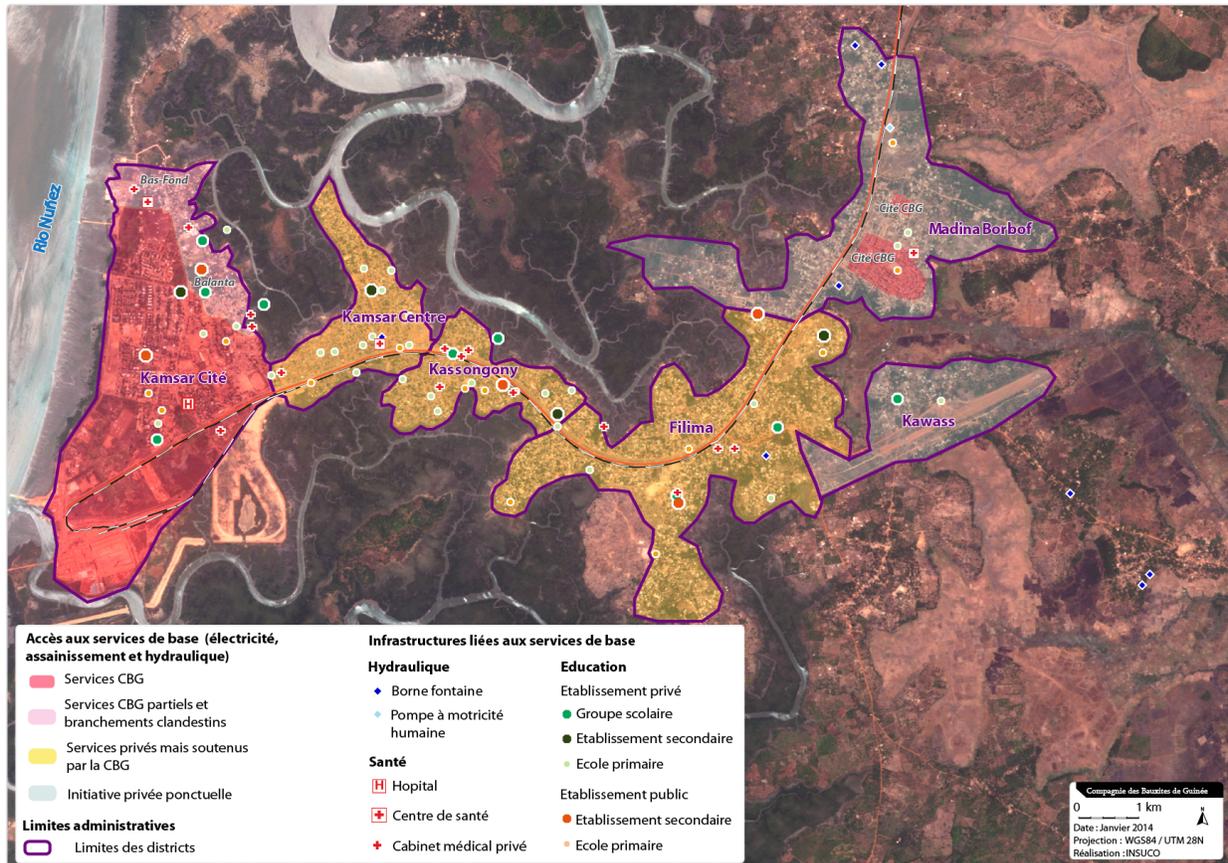
À noter qu'outre celui de Kamsar Cité, la ville a vécu deux processus de lotissements : celui du secteur de Hamdallaye à Filima en 1996 puis celui de Kayenguissa à Madina Borbof qui a commencé en 2002, mais n'a jamais été achevé. Il devait servir à la construction des maisons PLV (bâtiments destinés à la location-vente pour les employés de la CBG) de la CBG. Comme aucune compensation n'avait été envisagée, les habitants se sont opposés au Projet. Seules quelques maisons ont finalement vu le jour sur un parcellaire clairement découpé.

Comme il a été expliqué précédemment, les disparités centre-périphérie se retrouvent au niveau de l'accès aux services de base, même si le taux de couverture en infrastructures est élevé à Kamsar. Concernant l'accès à l'électricité, l'eau potable et l'assainissement, les disparités s'expliquent surtout par les différents degrés d'intervention de la CBG et elles se traduisent donc spatialement. Celles concernant l'éducation et la santé sont quant à elles davantage liées aux niveaux socioéconomiques des populations.

5.5.9.2 Accès aux services de base

Les principaux services ont été recensés et cartographiés (Carte 5-13).

Carte 5-13 Distribution des services de base à Kamsar



Accès à l'électricité

La CBG distribue gratuitement et continuellement (24h/24) l'électricité²³ à l'ensemble des logements des travailleurs CBG ainsi qu'aux sociétés privées de Kamsar Cité (les sociétés privées bénéficient de cet accès gratuit depuis la faillite de la société SMS-Kakandé, cf. ci-après). La consommation électrique des ménages est, même au moment des pics vers 19h, toujours en dessous des capacités de production de la CBG (2 groupes électrogènes sont en «stand-by»). La CBG envisage toutefois de mettre en place à court terme un système de compteurs. Les ménages qui consomment au-delà du quota fixé devront alors payer leur surconsommation. Le but est de limiter le gaspillage et de favoriser les économies

d'énergie. Il n'est en aucun cas question de redistribuer ailleurs et selon le même modèle les surplus de production. Si la CBG fournit de l'électricité dans d'autres secteurs, ce n'est que de manière temporaire et dans un souci de maintien de paix sociale.

Ainsi, la CBG tolère les raccordements clandestins des secteurs Basfonds et Camp-Balanfa à Kamsar Cité ainsi que du secteur de Manoyiré à Kawass²⁴.

Pour le reste de la ville, des bailleurs et la CBG ont construit et équipé en 2009 une centrale de cinq groupes électrogènes afin d'électrifier, grâce à des compteurs prépayés, les districts de Kamsar Centre, Filima et Kassongoni. Un contrat tripartite avait été signé entre l'État, la CBG en tant qu'assistant technique et la société SMS-Kakandé pour la gestion du réseau et de la distribution. Mais suite à un contentieux, SMS-Kakandé s'est retiré et le service a cessé de fonctionner. En octobre 2013, le Président de la République a exigé de la CBG de fournir un service minimum (4 à 5 heures d'électricité par jour) en attendant que les autorités publiques identifient un nouveau prestataire. L'accord convenu prendra fin au plus tard le 11 mars 2014.

Le district de Madina Borbof a, quant à lui, bénéficié d'un appui de la part du projet «Kabata» initié par Alcan Alcoa en 2013 et géré par un entrepreneur privé. Un groupe électrogène permet de distribuer l'électricité dans un rayon de 3 km. Les ménages ont la possibilité de se raccorder au système moyennant un abonnement mensuel de 20 000 GNF par ampoule et 50 000 GNF par prise électrique. Le courant n'est fourni que de 19h à 23h. Si ce projet a connu du succès, il montre aujourd'hui ses limites. Les populations jugent le prix du courant trop cher et souhaiteraient passer à un système de compteurs prépayés.

Accès à l'eau potable

La CBG distribue quotidiennement plus de 5 000 m³ aux travailleurs de la CBG dans Kamsar Cité²⁵, ce qui est bien supérieur aux besoins actuels des populations. L'eau est gratuite et disponible 24h sur 24. Aussi, le gaspillage est important : la CBG l'estime à 500m³ par jour soit 10 % du volume total distribué. L'économie d'eau de la cité permettrait pourtant de distribuer des plus grands volumes au reste de la ville. En 2012, la CBG a décidé par exemple d'amener une conduite d'eau potable aux secteurs de Bas-fonds et Camp-Balanta.

En 1996-1997, la CBG avait également installé un mini réseau d'adduction d'eau potable et 25 bornes-fontaines pour les districts de Kamsar Centre à Filima. Plus de 1 500 m³ d'eau y étaient acheminés par conduite quotidiennement. Faute de gestion, les bornes-fontaines sont tombées en panne obligeant les habitants à se raccorder clandestinement en amont du réseau. En 2010, la commune a signé un contrat avec la société TISAM pour la régularisation et la gestion du réseau. Tout nouveau raccordement coûte désormais 280 000 GNF. L'abonnement mensuel varie entre 15 000 et 100 000 GNF selon le niveau socioéconomique des ménages, et sur appréciation des employés de la compagnie. Aujourd'hui, de nombreux ménages sont raccordés au réseau au point que TISAM n'est plus en mesure de satisfaire l'ensemble des besoins de la population. L'eau n'est disponible que quelques heures par jour²⁶.

Le reste des districts de Kamsar n'ont pas accès à un service de distribution d'eau potable. Ils s'approvisionnent essentiellement grâce à des puits traditionnels bien que la qualité de l'eau soit mauvaise. Les secteurs de Madina Borbof²⁷ et de Kawass disposent également de quelques PMH (forages équipés) que le SNAPE a construits. En raison de leur gratuité (les usagers cotisent uniquement en cas de panne de la pompe), ces PMH sont surfréquentées et souvent vecteurs de tensions sociales.

Assainissement

En 2010, la CBG a délégué la collecte et l'évacuation des déchets solides de Kamsar Cité à deux TPE : SOCAM et SONECI. Les déchets collectés étaient acheminés à la décharge aménagée de Bendougou, à 15 km de Kamsar. Mais en novembre 2013, la population locale, qui s'est sentie abusée²⁸ (source, INSUCO 2013), a barré le passage à la décharge. Des négociations ont eu lieu entre la CBG et la population qui ont abouti à l'ouverture du site en avril 2014. La CBG stocke également les déchets dans une de ses anciennes carrières à Tora Bora, Kamsar Cité. Mais ce site ne répond pas aux normes sanitaires. Les risques de pollution sont élevés.

Concernant le traitement des eaux usées, la cité des travailleurs est en partie équipée d'un tout-à-l'égout et d'une station d'épuration pour traitement : les eaux sont ensuite en partie réutilisées pour le fonctionnement de l'usine de la CBG. En revanche, il n'existe aucun système de captage et de traitement des eaux de pluie. Les caniveaux de Kamsar Cité aboutissent tout simplement à la mer.

L'assainissement dans les autres districts de Kamsar est pratiquement inexistant. Les populations jettent leurs déchets solides au niveau des dépotoirs sauvages entre la route et le rail ou dans la mangrove. Face à l'insalubrité croissante de la ville et aux risques sanitaires que cela représente, plusieurs initiatives privées (groupement de jeunes, de femmes) se sont créées sans pour autant aboutir faute de financement et de soutien de la part de la population. À ce jour, seules deux structures œuvrent pour l'assainissement de la ville de Kamsar. Il s'agit :

- Du Centre d'Études et de Coopération Internationale (CÉCI), une ONG qui est maître d'œuvre du projet 'Santé-Hygiène-Assainissement' initié par la société Alcan Alcoa et l'AFD. Pendant 4 mois, le CÉCI sera chargé d'installer des bennes à ordures le long des rails, de sensibiliser les populations à leur usage et d'organiser des journées environnement (la population est alors mise à contribution pour la collecte des déchets dans les lieux publics).
- De SOVIDFOS, une TPE créée en novembre 2013 pour mettre en place un service de vidange à Kamsar. Les boues de vidange sont rejetées dans une carrière à Madina Borbof.

Santé

L'offre de santé est assez importante à Kamsar. Elle compte au total un hôpital, un centre de santé²⁹ et 17 centres médicaux privés. Pourtant, l'accès aux soins reste problématique. Il varie selon le niveau socioéconomique des populations : plus un ménage aura les moyens financiers, plus il pourra disposer d'un service de qualité.

En effet, comme il a été expliqué à la partie 4.4 Santé publique de ce présent rapport, l'accès à l'hôpital ANAIM n'est pas le même pour tout le monde. Il est gratuit pour les travailleurs et les contractants de la CBG. Il est payant et très cher pour les autres : il est parfois demandé aux patients d'avancer 1 200 000 GNF seulement pour une consultation avec un médecin. En conséquence, la population préfère aller au Centre de santé public de Kassopo ou à l'hôpital régional de Boké.

Le Centre de santé de Kassopo dispose de l'ensemble des services exigés par son statut³⁰ et d'un personnel compétent (trois médecins, six infirmiers, neuf sages-femmes, etc.). En moyenne sont effectués 100 accouchements et 950 CPC par mois. Les équipements font néanmoins défaut (15 lits, pas d'électricité, etc.) ce qui oblige le Centre de santé à fonctionner en flux tendus.

Les cabinets médicaux privés se sont multipliés ces dernières années. Leur ouverture est souvent envisagée comme un commerce rentable. Les tarifs y sont donc élevés. Pourtant, peu de ces cabinets disposent de réelles compétences en matière de santé et sont reconnus par les autorités compétentes (octroi d'agrément).

Éducation

Au total, on dénombre dans la ville de Kamsar : 49 écoles primaires dont 15 publiques et 14 établissements secondaires dont cinq publics (les statistiques éducatives de Kamsar sont données en Annexe 5-1, Volume I, annexe 13). L'offre scolaire est donc avant toute privée. Certaines écoles privées n'ont pas d'agrément et ne sont pas officiellement reconnues. Elles arrangent toutefois la DSEE, car elles permettent de diminuer les effectifs dans les écoles publiques. En effet, les ménages qui peuvent supporter des coûts mensuels de scolarité parfois élevés préfèrent envoyer leur(s) enfant(s) dans les écoles privées, estimant que les conditions et le niveau d'enseignement sont supérieurs. Les écoles privées de Kamsar Cité offrent en effet un service de très bonne qualité (source, INSUCO 2013). Il s'explique notamment par l'implication des parents d'élèves qui sont conscients de l'importance de poursuivre des études.

5.5.10 Conclusion

Les études quantitatives et qualitatives ont permis de réaliser une photographie du contexte social de la zone de la concession. Cette analyse permettra, dans l'étude d'impact, d'appréhender les conséquences sociales du Projet d'extension de la CBG.

Démographie

Le poids démographique de la ville de Sangarédi est important par rapport au reste de la zone d'étude. La population est relativement dense, mais on note une hyperdensification du centre. Cette densité s'explique principalement par les flux migratoires, liés probablement à la présence de la CBG. Au contraire, dans la zone rurale, le peuplement est plus ancien et a précédé l'arrivée de la CBG.

La croissance de la ville a engendré une pression foncière importante et a entraîné le passage d'un système coutumier à un système de droit moderne pour la gestion du foncier.

En zone urbaine, le nombre de personnes par ménage est moins élevé que le nombre de personnes par ménage en zone rurale. La population est majoritairement peule, et, dans la ville, 42 % des individus ont moins de 15 ans.

Éducation

Le taux de scolarisation dans la zone de la concession est élevé: il va de 78,9 % en milieu rural à 96 % dans la ville de Sangarédi. Les écoles primaires accueillent à peu près autant de filles que de garçons. Pour autant, le taux d'alphabétisation reste faible (52,2 % chez les garçons et 35 % chez les filles pour la langue française à Sangarédi) et les conditions d'enseignement sont souvent précaires.

Au niveau primaire, dans la ville de Sangarédi, les écoles publiques sont surchargées dès le jardin d'enfants, et, en zone rurale, les enseignants des écoles communautaires manquent souvent de formation pédagogique et les établissements n'accueillent les élèves que pendant les premières années d'enseignement primaire. Pour ces raisons, un système d'enseignement privé se développe dans la ville de Sangarédi. Les écoles privées sont aujourd'hui plus nombreuses que les écoles publiques, alors qu'elles sont plus onéreuses et que les taux de réussite aux examens ne révèlent pas une meilleure qualité d'enseignement. Ces écoles ne proposent d'ailleurs souvent pas de cycle scolaire complet et contraignent les jeunes souhaitant poursuivre leur éducation à changer d'établissement après quelques années.

Au niveau secondaire, la proportion de filles est réduite et un tiers des élèves abandonnent en cours d'études. On constate également un développement de l'enseignement privé.

À Sangarédi, la CBG a construit plusieurs écoles primaires publiques ainsi qu'un lycée. Elle a également construit des écoles publiques en milieu rural, mais elle ne fournit pas le mobilier.

Santé publique

L'analyse du système de santé à Sangarédi met en évidence des disparités importantes en termes d'accès à des soins de qualité. Ainsi :

- Sur les neuf cabinets médicaux privés, seule la moitié a un agrément ;
- 203 lits de mise en observation et d'hospitalisation sont disponibles pour toute la ville, soit un lit pour 265 habitants ;
- Tout comme l'éducation, la santé est devenue un secteur économique où les initiatives privées aux compétences limitées se multiplient ; et
- L'accès aux soins soutient les inégalités socioéconomiques. Mis à part les travailleurs de la CBG qui bénéficient d'un système particulier, la possibilité d'accéder à un service de qualité est corrélée au niveau de la richesse.

Par ailleurs, en novembre 2013, l'ONG Faisons Ensemble a distribué gratuitement des moustiquaires sur l'ensemble de la ville de Sangarédi dans le cadre des programmes de lutte contre le paludisme. L'impact de cette initiative reste à évaluer. Selon les enquêtes ménage, à cette même période, 86,7 % des ménages utilisaient des moustiquaires (sans savoir si elles sont imprégnées ou non et sans savoir si elles proviennent ou non de l'ONG) et il existait une moyenne de 2,6 moustiquaires par ménage.

Pour le milieu rural de la zone de la concession, il n'existe pas d'infrastructure de santé en dehors de celle de Boundou Wandé. Il est à noter que le poste a été construit et jamais mis en fonctionnement, ce qui révèle d'importantes failles dans le processus de planification et de gestion.

Accès à l'eau

Les conditions d'accès à l'eau sont très disparates en fonction des districts ainsi qu'entre la zone urbaine et la zone rurale.

En zone urbaine, grâce à la CBG, 1600 m³ litres d'eau sont distribués quotidiennement. Bien que théoriquement gratuit, le raccordement au réseau est en réalité souvent réalisé contre une contribution financière informelle et la personne souhaitant être raccordée doit payer le matériel. Par conséquent, dans la pratique, seuls 37,2 % des ménages sont raccordés. En outre, les disparités sont très élevées

entre districts : 4,4 % des habitants sont raccordés à Thiankounaye contre 79 % à Bapa Sergent. À cela s'ajoutent de nombreuses coupures et un faible débit.

Des alternatives existent pour l'approvisionnement en eau (bornes fontaines, PMH, puits traditionnels), mais beaucoup ne sont pas fonctionnelles.

En zone rurale, la majorité des villageois s'approvisionnent en eau dans les rivières et les marigots, dont certains subissent une pollution engendrée par la mine.

Assainissement

Les conditions sanitaires sont médiocres, en particulier dans la zone urbaine de Sangarédi. On note:

- Une surfréquentation des latrines dont les fosses sont rarement vidangées faute d'entreprise de vidange dans la région ;
- Des caniveaux faisant office de réceptacles à déchets et qui se déversent dans le cours d'eau le Thiapikouré ; et
- Un système de gestion des déchets mis en place par la CBG qui demeure insuffisant pour gérer l'ensemble des déchets de la ville (par conséquent, beaucoup de détritiques sont jetés dans les caniveaux ou dans la nature).

Les cites CBG sont mieux loties et disposent, par exemple, d'un système de tout-à-l'égout.

Accès à l'électricité

L'analyse de l'accès à l'électricité révèle l'existence d'une grande disparité entre les citoyens de Sangarédi par rapport à ce service et souligne le désengagement de l'État vis-à-vis d'un service généralement de son ressort:

- Une production initialement destinée à la production industrielle tournée maintenant principalement vers la ville ;
- L'absence de système de contrôle et de gestion du réseau qui permette son adaptation aux besoins et aux normes élémentaires de sécurité ;
- L'absence complète de contribution des usagers à la consommation (et abus des usagers sur le réseau : appareils allumés en permanence, activités commerciales, etc.) et l'existence de tension concernant le service ; et

- Un besoin urgent de « reprise en main » dans un objectif d'adéquation du service à la demande croissante et de paix sociale.

Infrastructures culturelles et religieuses

Sangarédi dispose d'infrastructures religieuses (lieux de culte et cimetières) pour les religions musulmane, catholique et protestante. En zone rurale, 100 % de la population est musulmane et tous les villages disposent de lieux de culte, mais la présence d'une mosquée demeure un marqueur de la santé financière et de l'importance politique du village.

La dynamique d'urbanisation de Kamsar

Kamsar est une 'ville nouvelle' résultant de l'attractivité économique de la CBG. Depuis les années 1970, elle n'a cessé de croître. Mais son développement diffère selon les districts et se traduit par des phénomènes de ségrégation sociospatiale notamment en ce qui concerne l'accès aux services de base.

La CBG a débuté la construction de 600 logements (par phases successives). L'option envisagée à ce jour est de récupérer tous les espaces vides à l'intérieur de Kamsar Cité. La CBG pourrait également se réapproprier une partie des secteurs de Bas-fonds et Camp-Balanta en l'absence de délimitation claire de ses zones réservées. Toutefois, la densification de Kamsar Cité soulève de nombreuses questions en termes de saturation de l'espace, de pression sur les infrastructures de base et de maintien d'un climat de paix sociale. À contrario, la construction de nouvelles cités des travailleurs de la CBG dans les districts périphériques tels que Madina Borbof et Kawass présenterait de nombreux avantages. Cela permettrait de décongestionner Kamsar Cité, favorisant par le fait même le développement des périphéries et, par la même occasion, la création de nouvelles polarités intra-urbaines.

5.6 Activités économiques

Les enquêtes qualitatives ont permis d'étudier dans ce chapitre un certain nombre d'activités économiques menées dans les zones d'étude :

- Agriculture et élevage ;
- Chasse et pêche dans la zone de la concession ;
- Pêche dans la zone du port (dans la mesure où cette activité pourrait être particulièrement impactée dans le cadre de l'extension de la production de bauxite) ;
- Cueillette et exploitation forestière ; et
- Industrie minière.

Au détail de ces activités et concernant la zone de concession, il convient d'ajouter les remarques suivantes :

- Les infrastructures routières sont pour la plupart mauvaises en dehors de la route goudronnée menant de Boké à Sangarédi. Les villages sont enclavés et ne disposent que de peu d'accès aux marchés. Le transport des produits est bien souvent organisé par les commerçants directement venus de l'extérieur (ville de Sangarédi).
- Le marché le plus influent de la zone est celui de Sangarédi (le dimanche), on note également le marché de Boulléré (de moindre importance et organisé le mardi) et celui de Tinguilinta (Commune de Tanéné, route de Boké, il se tient les samedis et est relativement important). Il n'y a pas de marché de bétail.
- La seule institution de crédit de proximité réellement active est le Crédit rural de Guinée. Ces produits sont bien plus utilisés par les commerçants que par les paysans. Il existait auparavant quelques représentations des Banques villageoises (émanation d'une initiative privée de Fria, ASF), mais qui ne sont plus fonctionnelles. D'après les enquêtes et sans que cela puisse être quantifié, il semble que la principale source de crédit est l'usure auprès de commerçants.

5.6.1 Agriculture et élevage

Le descriptif des pratiques agricoles et d'élevage est donné en Annexe 5-1, Volume I, annexe 9. Il a été réalisé sur la base d'enquêtes auprès d'agriculteurs et d'éleveurs de toute la zone de la concession.

5.6.1.1 Agriculture

L'agriculture est la principale activité de la partie rurale de la zone de la concession. 65 % des ménages la considèrent comme leur activité principale tandis qu'elle constitue la deuxième activité de 29 % des ménages. 94 % des ménages interrogés pratiquent donc l'agriculture.

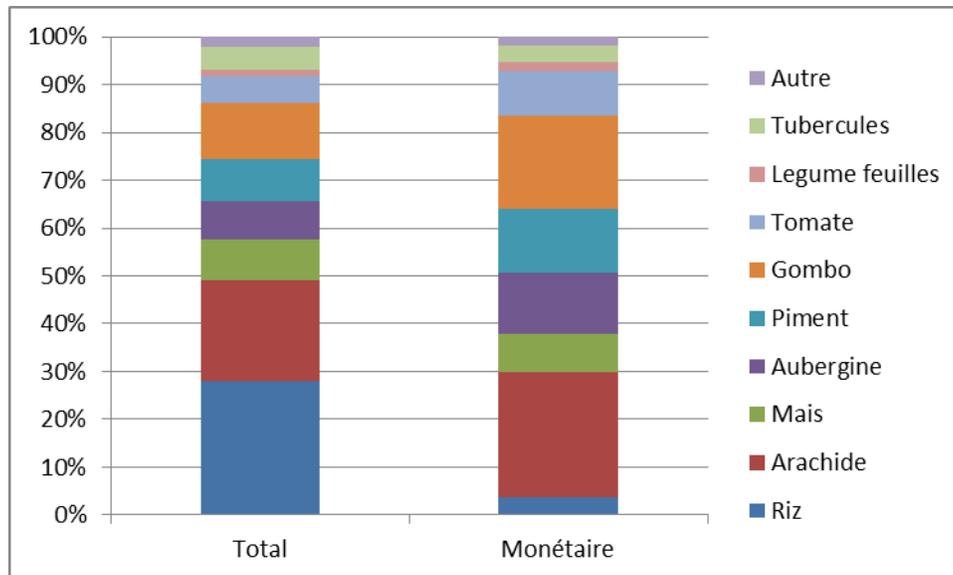
Le principal mode d'exploitation est la culture itinérante sur brûlis. Elle consiste à choisir sur des domaines donnés des parcelles qui seront cultivées durant une à deux années avant d'être laissées en jachère. Ce type d'agriculture demande un gros travail de défriche et de sarclage, mais en revanche ne nécessite quasiment pas de travail du sol.

Photo 5-5 Coteaux et palmeraie spontanée dans un djolol à Kalinko Roundé



La principale production est le riz, aliment de base de la population, généralement destiné à la consommation du ménage (Figure 5-15). L'arachide représente la deuxième culture en termes d'occupation des sols et constitue plus de 15 % des revenus monétaires agricoles en zone rurale.

Figure 5-15 Contribution relative au revenu total et monétaire des cultures annuelles



Ce mode de culture est adapté à une faible densité de population et demande des jachères de plus de 7 ans pour permettre une bonne régénération de la fertilité. On constate dans certains cas en périphérie de Sangarédi une réduction des temps de jachère à 3 ans, faute d'espace disponible, et donc une réduction des rendements et de la production. Ce mode d'agriculture demande également une faible appropriation individuelle des espaces ressources. Pour que le système fonctionne, les domaines doivent être vastes et leur accès réglementé (cf. Foncier coutumier).

La proximité de la ville, la densité de population et l'accaparement/dégradation des terres par l'exploitation minière ont pour résultat la diminution des espaces disponibles pour la culture annuelle et l'augmentation du nombre de personnes qui en dépendent.

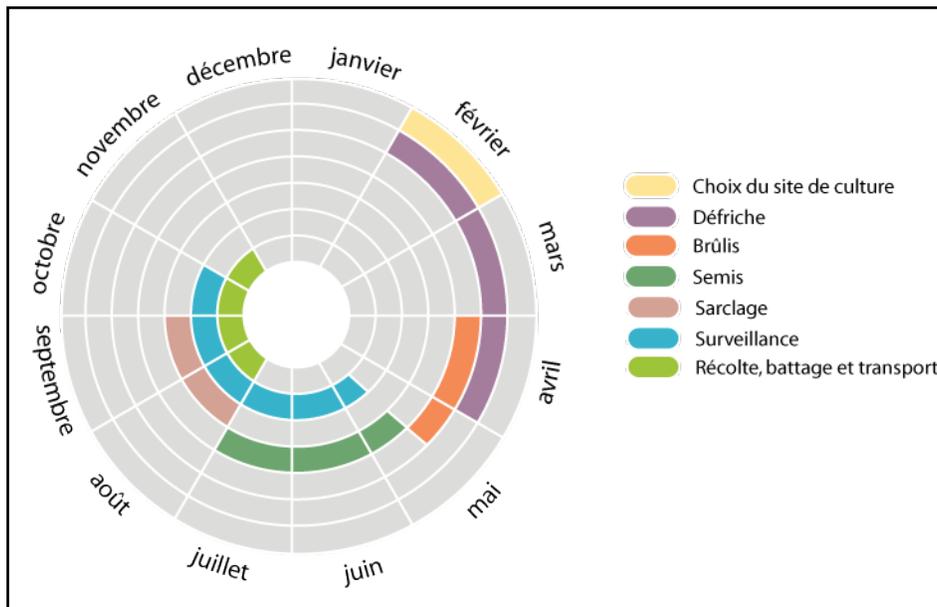
On rencontre également dans la zone une importante activité de maraîchage. Le maraîchage tel qu'il est pratiqué est assez rudimentaire, il est généralement réalisé par les femmes qui produisent aubergine, gombo, piment et tomate principalement pour la vente. La somme de ces produits contribue à plus de 18 % des revenus

agricoles du ménage et près de 60 % du revenu monétaire de l'agriculture annuelle (Figure 5-15).

Le phénomène d'appropriation individuelle de la terre passe généralement par la plantation. 85 % de la population rurale dispose de plantation, les produits de la plantation étant généralement destinés à la vente. Les principaux produits cultivés sont les mangues, les oranges, les bananes et les noix de cajou. Les palmiers à huile sont également exploités par de nombreux ménages. La plupart sont spontanés, mais il existe également de petites plantations de palmiers locaux et de palmiers nains. Les palmiers sont de première importance dans la zone puisqu'ils correspondent à un revenu monétaire supérieur à celui de l'arachide (plus de 18 % des revenus monétaires agricoles).

L'agriculture itinérante sur brûlis est également l'activité qui occupe le plus de temps dans l'année.

Figure 5-16 Calendrier agricole de l'agriculture sur brûlis



Les autres activités agricoles (maraîchage et plantation), si elles s'étalent également sur le reste de l'année, mobilisent moins de monde durant des périodes plus courtes.

5.6.1.2 Élevage

Plus de 83 % de la population rurale possède des animaux. Il s'agit majoritairement de quelques têtes de bétail ou bien souvent de poulets et de petits ruminants.

L'élevage est une activité relativement importante dans la région. Il existe de grands troupeaux circulant dans la zone qui peuvent être soumis à une transhumance localisée, mais aussi à une transhumance plus large et dépassant largement les limites de la zone de la concession.

Photo 5-6 Woro à Pétoum Koloni



Dans le premier cas, il s'agit généralement de troupeaux villageois qui sont déplacés en fonction de la saison agricole entre les villages pour éviter en saison des pluies les grandes cultures et en saison sèche les zones de maraîchage.

Dans le deuxième cas, on rencontre de nombreux éleveurs de la Préfecture de Téliélé qui transitent par le nord de la zone d'étude en destination des pâturages situés plus au nord vers Wendou Mbour (Préfecture de Gaoual) ou vers la basse côte pour pâturer les grandes plaines alluvionnaires.

La pression démographique et agricole, l'individualisation des propriétés foncières, rend cette activité de plus en plus compliquée à pratiquer sous cette forme extensive dans la zone de la concession. Les conflits entre éleveurs et agriculteurs sont récurrents et représentent un enjeu dans l'actuelle organisation des systèmes agraires.

5.6.1.3 *Flux de fertilité*

Comme expliqué plus haut, la principale agriculture pratiquée est itinérante et sur brûlis. Ce sont donc les jachères qui procurent la principale source de régénération de la fertilité. La diminution importante du temps de jachère qu'on observe au fur et à mesure que l'on s'approche de la ville et de la mine, la disparition quasi totale des grands arbres cause d'une part une baisse des rendements, mais également une dégradation des qualités du sol et une augmentation des risques d'érosion.

La divagation des animaux étant de plus en plus problématique, l'apport qu'elle pouvait représenter en fumure devient moindre et ne contribue plus aussi efficacement à la restauration de la fertilité après exploitation. L'usage d'engrais est anecdotique dans la zone à l'échelle des superficies cultivées.

On peut considérer que l'individualisation du droit d'accès aux parcelles et les limites que commence à rencontrer le système d'exploitation sont les premiers pas vers une nécessaire modification du système agraire qui ne s'adaptera plus à une population plus dense et désireuse d'augmenter la part de ses revenus monétaires.

5.6.1.4 *Occupation des sols*

Nous avons tenté de caractériser les différents types d'occupation du sol dans la zone de la concession afin de mieux saisir les enjeux liés à l'occupation de l'espace et aux modifications que pourrait y apporter la CBG, un autre projet minier ou tout facteur d'accroissement de la démographie.

Nous avons réalisé sur la base d'images satellites datant de 2010 une polygonisation des espaces qui permet de mesurer leur surface et d'en évaluer l'importance relative.

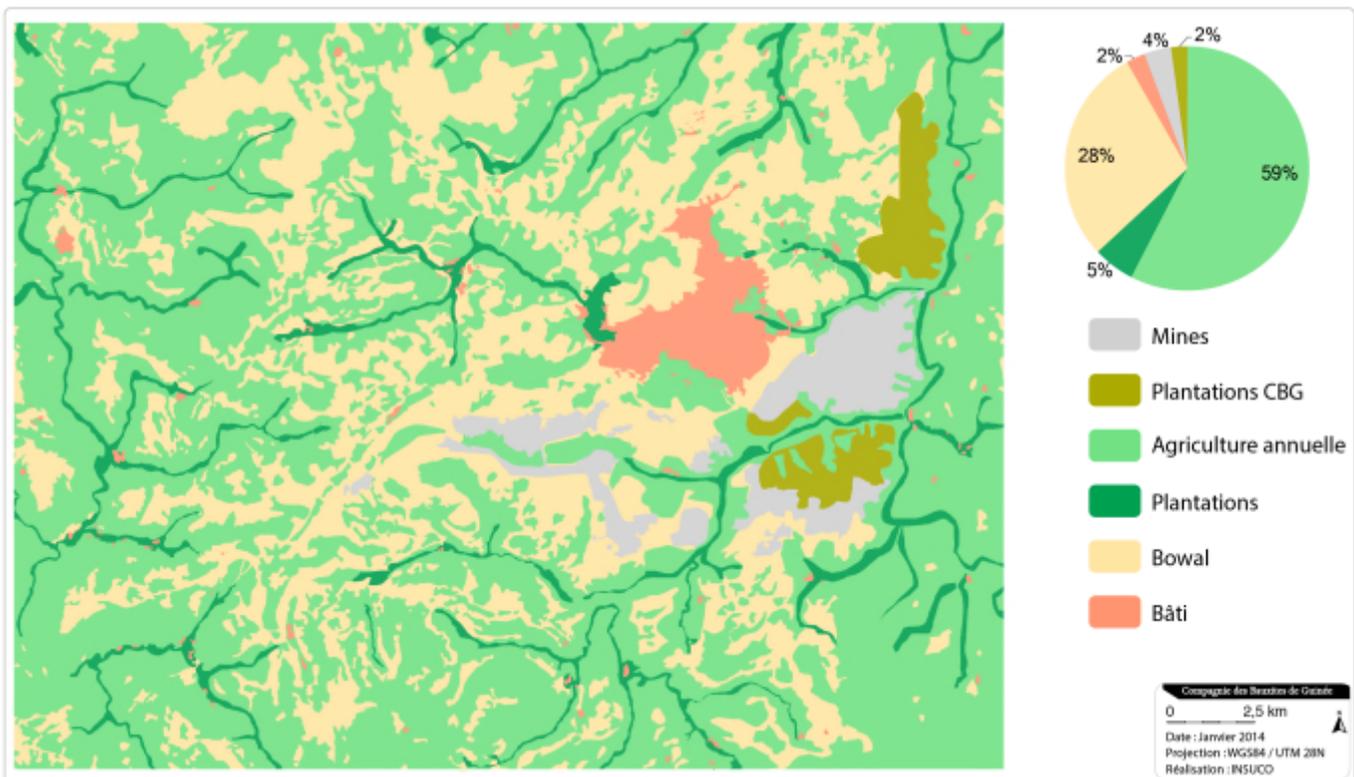
Tous les espaces d'agriculture annuelle ont été regroupés sous un seul libellé (il n'est pas important de différencier les différents niveaux de jachère tout l'espace

reste dédié à un type d'usage). Le libellé « plantation » correspond à des espaces plantés par les villageois, mais aussi à des zones sur lesquelles une défriche sélective a permis de conserver les palmiers à huile spontanés en vue de leur exploitation. C'est la raison pour laquelle ces espaces sont le plus souvent rencontrés le long des cours d'eau.

Nous avons caractérisé les plantations réalisées par (ou pour) la CBG différemment puisque ces terres disposent d'un statut spécifique : elles sont réputées plantées pour les villageois, mais ces derniers ne disposent d'aucun droit d'administration sur ces lieux, par ailleurs soumis à un fort risque d'être exploités à nouveau.

La représentation est donc basée sur une interprétation d'une image datant de 2010, nous avons pu constater sur le terrain que l'occupation telle que montrée par la Carte 5-14 a depuis évolué. En particulier, la proportion de plantations (et notamment d'anacardiens) est bien plus importante, mais nous nous basons ici sur l'information disponible.

Carte 5-14 Occupation des sols dans la zone de la concession



L'espace le plus important est celui dédié à l'agriculture annuelle. Le mode d'exploitation actuelle nécessite pour un domaine particulièrement vaste pour maintenir un niveau de jachère suffisant au renouvellement de la fertilité.

Les 28 % de bowal représentent le deuxième espace le plus important, il représente un enjeu pour l'élevage en termes de pâturages et d'espaces ou couloir de transhumance.

Les plantations représentent des espaces dédiés à des activités de rente. Leur proportion augmente ces dernières années et traduit l'avènement d'un nouveau système agraire et l'apparition de nouveaux besoins, plus monétarisés, de la part de la population.

Les deux premiers espaces sont ceux qui sont le plus sujets aux impacts de la part de la CBG dans le cas des espaces agricoles en raison de la dégradation des coteaux et pour le bowal du fait de son exploitation directe pour la bauxite.

Les mines et les plantations CBG occupaient plus de 6 % de l'espace total de 2010. D'après le plan minier fourni par la CBG et selon les calculs de nos cartographes, à janvier 2014, le Projet d'extension tel qu'il est pris en compte pour cette étude (27,5 MTPA à partir de 2022) aboutirait à une occupation de plus de 10 % de l'espace total réparti sur l'ensemble de la zone (Carte 5-14).

La précarité de l'équilibre des systèmes agraires rend le milieu très sensible à la modification de l'espace agricole, et la part la plus importante consacrée aux plantations met à risque la culture vivrière, principale source de nourriture.

5.6.2 Chasse et Pêche dans la zone de la concession

La chasse dans la zone de la concession ne représente pas une ressource significative de revenus ou d'autoconsommation pour les ménages.

En revanche un tiers des ménages ruraux pratiquent la pêche, principalement pour leur propre consommation (73 % d'autoconsommation). On ne dénombre que trois principales techniques de pêche : à la ligne, au filet ou par barrage (cf. Annexe 5-1, Volume I, annexe 9).

L'exploitation minière, la dégradation de la qualité de l'eau et les explosions à la dynamite influencent négativement les possibilités de pêche et certains villages ont vu leurs prises se réduire significativement (source INSUCO 2013).

5.6.3 Pêche dans la zone du port

La zone littorale est bordée de mangroves laissant des zones de marnage assez étendues, couvertes à des endroits tantôt de sable, tantôt de vases et parfois de rochers.

Comme tous les fleuves côtiers de la Guinée, le Rio Nuñez bénéficie d'apports considérables des affluents continentaux (eaux douces en saison des pluies) apportant d'importants débris organiques ce qui constitue l'essentiel des apports nutritifs pour les organismes marins du plateau continental guinéen.

Ces atouts naturels reliés à l'essor industriel de Kamsar ont favorisé un développement significatif de l'activité de pêche artisanale dans la zone en érigeant le Port Nènè de Kamsar, le deuxième port de pêche artisanale de la Guinée après celui de Boulbinet. Elle attire les pêcheurs artisans et industriels.

5.6.3.1 *Typologie hiérarchisée des acteurs*

La décentralisation des secteurs de production mise en place (Code des collectivités locales) nécessite l'implication de différents acteurs, notamment, les organisations professionnelles (OP) dans l'aménagement et la gestion de cette filière de production. Au niveau de la commune rurale de Kamsar, outre les pêcheurs eux-mêmes, on rencontre de nombreux acteurs, parmi lesquels : la Direction préfectorale des pêches, le Centre de surveillances des pêches (CNSP) qui s'occupe principalement de la surveillance de la pêche industrielle, les coopératives (21 coopératives évoluant au niveau du débarcadère de Kamsar, aucun sur le reste de la zone d'étude) et les sociétés de mareyage.

5.6.3.2 *La zone d'étude*

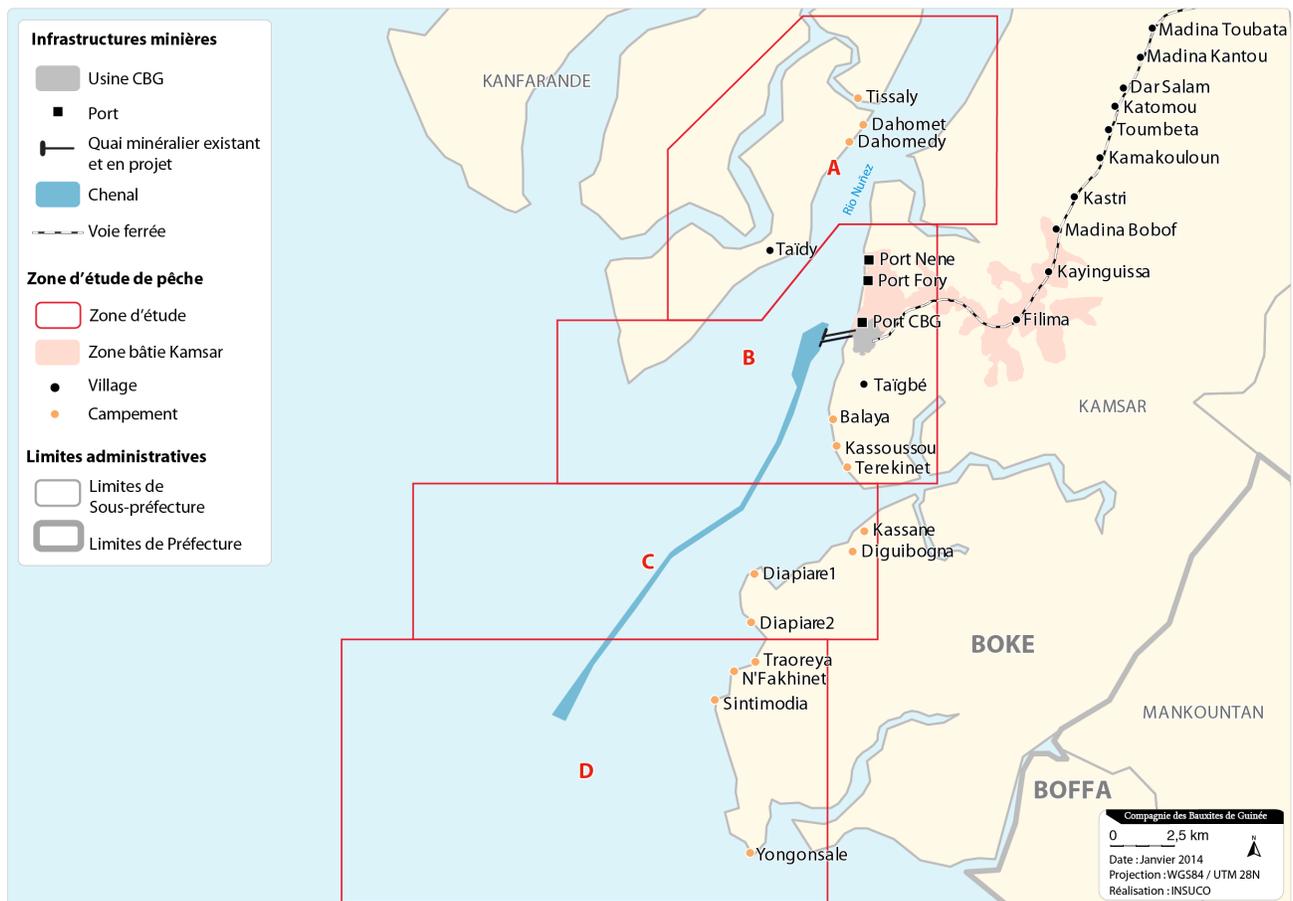
La zone d'étude (Carte 5-15) correspond aux alentours de la zone de dragage, prévu pour doubler la superficie du bassin d'approche afin de permettre à deux

bateaux de stationner au même moment. Elle comprend donc les villages et campements situés :

- Zone A : à l'embouchure du Rio Nuñez : Taïdy et ses campements de pêche au nord de Kamsar (Dahomet), le Rio Nuñez remonte à plus de 100km dans les terres ;
- Zone B : les ports de pêche de Kamsar Centre, le village de Taïgbé et les campements voisins ;
- Zone C : le long de la côte sur la partie médiane du chenal (Dapiare) ; et
- Zone D : à l'entrée du chenal plus au large et concernant les villages au sud de Kamsar à la pointe de Yongonsale (Sintimodia, Yongonsale).

Les résultats de l'étude sont plus détaillés en Annexe 5-1, Volume 1, annexe 8.

Carte 5-15 Situation de la zone d'étude de pêche



Le choix de cette zone d'étude permettait d'écartier les pêcheurs artisanaux très équipés pratiquant généralement au-delà de la zone de dragage et ceux situés en amont du Rio Nuñez. Ces derniers sont pour autant exposés aux conséquences de toutes les perturbations de régime et de turbidité des marées.

Le dénombrement exhaustif des embarcations dans les localités environnant cette zone montre deux principaux villages (Taïgbé et Taïdy), dix campements et deux ports situés à Kamsar. L'ensemble correspond à 307 embarcations (tous types confondus).

Le nombre de pirogues, toutes catégories confondues, paraît relativement élevé pour une zone restreinte de pêche. Les deux débarcadères de Kamsar (Port Néné et Port Fory) et le débarcadère de Yongonsale accueillent à eux seuls près de la moitié des embarcations.

5.6.3.3 *Typologie de pêcheurs*

Taïgbé et Taïdy : deux villages autochtones de riziculteurs Baga

Les villages autochtones (Taïgbé et Taïdy) se sont installés bien avant l'arrivée de la CBG dans la zone. Ils estiment la riziculture comme étant leur activité principale et pratiquent une pêche de subsistance, à bord de monoxyles³¹ dans les chenaux et les zones de marnages. La libéralisation du secteur a amené un bon nombre de riziculteurs à s'intéresser à la pêche plus sérieusement de manière saisonnière (période de traite) et parfois à plein temps.

Dans ces deux localités, les pêcheurs ne font pas d'investissements importants : le taux de motorisation est nul, leurs investissements dans les intrants de pêche sont assez faibles, mais très diversifiés (deux embarcations par pêcheur et quatre catégories de filets par pêcheur). Leur stratégie de pêche est donc orientée de manière à pouvoir pêcher pendant toutes les périodes favorables de l'année pour la survie des ménages, et l'excédent est vendu sur le marché.

On ne note pas l'installation de pêcheurs migrants dans ces deux localités. En revanche certains riziculteurs de ces deux villages se déplacent pour des campements de pêche durant les périodes de traite.

Il s'agit donc principalement de riziculteurs-pêcheurs ayant une activité de pêche saisonnière. On rencontre toutefois des pêcheurs à temps plein.

Des pêcheurs professionnels migrants en phase de sédentarisation dans les campements et aux ports de Kamsar

Il s'agit principalement de populations issues des Préfectures de Boké et de Boffa (mais parfois de Sierra Leone) qui sont en phase d'installation. Leur arrivée dans le campement est parfois récente, de quelques semaines (40 % à Yongonsale et 10 % à Dapiare), mais la plupart d'entre eux se situe entre 1 à 5 ans (60 % à Dapiare). Les plus anciens pêcheurs de la zone sont installés sur la péninsule de Kamsar (50 % ont dépassé 30 ans de présence). Pour les pêcheurs récemment arrivés dans les campements, une installation/sédentarisation est possible, en fonction de la qualité et quantité de la pêche effectuée.

Les pêcheurs rencontrés dans ces campements et au port de Kamsar se distinguent par leur degré d'équipement un peu plus élevé que celui des villageois. Ils disposent pour près de la moitié (47 %) de salans³² et 33 % des embarcations sont motorisées.

Par rapport aux villages, les communautés des campements utilisent le même nombre de filets par opérateur (trois en moyenne, mais pas simultanément), mais le nombre d'embarcations par pêcheur est plus faible dans les campements que dans les villages autochtones. Leurs outils de production sont beaucoup plus chers (salans et moteurs) donc plus perfectionnés que ceux des villages.

Ce groupe de pêcheurs peut donc être assimilé à des pêcheurs professionnels faiblement équipés par rapport aux grands pêcheurs artisanaux.

Des riziculteurs-pêcheurs migrants saisonniers

Des riziculteurs des villages riverains effectuent des migrations vers les différents campements. L'arrivée des migrants saisonniers est annoncée dans les campements et les ports de Kamsar en période de traite, généralement après la récolte du riz à partir du mois de décembre, jusqu'au début de la saison de saliculture (février) et parfois jusqu'au début de la période défavorable à la pêche (*dantèfoyé*³³ qui souffle entre mars et mai). Pour bon nombre, la traite continue jusqu'au début de la saison

des pluies, elle est simplement interrompue par la mousson estivale accompagnée de vents qui précèdent le démarrage des travaux champêtres.

Généralement, ce sont les paysans (riziculteurs-pêcheurs) des localités environnantes qui viennent combler des besoins économiques ponctuels. En période de pic, le nombre de migrants peut être égal au nombre de résidents permanents dans la plupart des localités.

De par leur position géographique et la faiblesse de leurs moyens d'embarquement (leurs barques ne sont généralement pas motorisées), les migrants ont tendance à se rapprocher du marché d'écoulement de leur production. De la sorte, les paysans en provenance du nord (amont du chenal) s'installent dans la zone du Dahomet et les ports de Kamsar, et ceux en provenance du sud, s'installent dans la zone de Yongonsale jusqu'au niveau de Dapiare (zone médiane).

Des pêcheurs déplacés pour une marée

Les campements sont en outre un lieu de transit pour de nombreux pêcheurs. Leur durée de séjour dans ces conditions ne dépasse pas une semaine. Cette catégorie d'usagers se distingue donc des migrants saisonniers par leur courte durée de séjour dans le campement et leur dépendance aux migrations des poissons.

Photo 5-7 Campement de Dahomet (embouchure du Rio Nuñez)



Toutes les catégories de pêcheurs sont sujettes à cette pratique, cependant elle est plus observée chez les pêcheurs en provenance de Kamsar et comprend des barques artisanales motorisées parfois munies de glace.

La place spécifique des femmes dans la filière

En Guinée maritime, la pêche est une activité traditionnelle dans la plupart des ménages situés en zone rurale. Les femmes sont présentes au niveau de tous les maillons de la chaîne de production : activités de capture ; transformation des captures ; commercialisation des produits.

Le filet conique soulevé (*tètèyèlè*) est communément appelé « filet des femmes ». Bien que leur production soit peu commercialisée, elle rentre quand même dans la consommation du ménage.

Dans les centres urbains, les femmes non issues de familles de pêcheurs sont aussi présentes dans le marché de poisson, notamment le poisson frais ou congelé. Elles s'approvisionnent à partir des centres frigorifiques et des débarcadères pour servir les différents marchés environnants. Le poisson est fumé par les femmes puis commercialisé à partir des débarcadères du pays. Les femmes les plus dynamiques vont jusqu'à préfinancer les intrants de production (achat de moteurs hors-bords, barques) et disposent parfois d'une main-d'œuvre qui travaille à leur compte.

Le dynamisme des femmes se mesure donc par la mise en place de nombreuses organisations (coopératives de fumeuses, de mareyeuses, associations, etc.) à travers lesquelles elles ont pu bénéficier des appuis pour le développement de leur(s) activité(s). Toutefois, le déficit de formation (analphabétisme très élevé dans la communauté des fumeuses et mareyeuses) ne permet pas aux femmes de mieux structurer leur organisation et influence négativement leur capacité à gérer des capitaux et des organisations ou de promouvoir leurs initiatives dans la filière.

5.6.3.4 Lieu de pêche dans la zone d'aménagement

Toute la zone est utilisée pour la pêche en dehors du chenal de passage des bateaux minéraliers. Les techniques de pêche dans l'ensemble de la zone évoluent en fonction des lieux et du degré d'équipement du pêcheur : le type d'embarcation

dont dispose le pêcheur (*monoxyde* ou *salan*) et sa mobilité (moteur ou voile). L'idéal pour les pêcheurs professionnels est de prendre des poissons à haute valeur commerciale (communément, « les bons poissons » ou « espèces de grande taille »). Cela les pousse à aller de plus en plus de loin en mer compte tenu de la raréfaction des poissons près des côtes.

Globalement la stratégie de ces pêcheurs est orientée de manière à effectuer le moins de déplacements possibles des lieux de débarquement, de manière à économiser temps, carburant, force physique et travail. Sans que l'on puisse déterminer avec exactitude des zones limites, on observe toutefois que :

- Les pêcheurs des campements (zones aval et médiane) patrouillent partout autour voire au-delà de la zone de dragage ;
- Ceux du port de Kamsar se dirigent vers la rentrée du chenal (bateau gare, déjà très distant même pour une embarcation à 15 cv) et vers l'amont du chenal (embouchure du Nuñez) ; et
- Les pêcheurs de Taïdy et Dahomet pratiquent en façade maritime, dans la plupart du temps, ils évoluent entre le port de Kamsar et Sourigbé et remontent le Nuñez jusqu'à Kanfarandé.

Période de pêche et durée de pêche

La stratégie adoptée par ces pêcheurs est faite de telle sorte à pouvoir pêcher en toute période de l'année. Cela est rendu possible grâce à la diversité des filets de pêche (utilisables en bas et haut marnage : *bimbingni* et *mayengni*) qui donnent la possibilité aux pêcheurs semi-professionnels ou professionnels d'être en mer tous les jours.

Un pêcheur, en période de traite (après la saison des pluies) et en fonction du type de filet dont il dispose et de l'espèce ciblée arrive à sortir en mer deux à trois fois par jour.

Le seul obstacle qui empêche les sorties en mer est lié aux conditions météorologiques : les vents de mer (*dantéfoyé* en février, les vents au début et la fin de l'hivernage) et les intenses pluies correspondant aux périodes de haut marnage (août).

En saison agricole, les riziculteurs-pêcheurs profitent des temps calmes en mer pour aller pêcher si le calendrier agricole le permet.

5.6.3.5 *Circuits commerciaux par types de produits*

Le débarcadère de Port Néné à Kamsar est le principal marché où débarquent les produits de pêche de la zone. Il constitue également le pôle de redistribution vers certains marchés du pays (le marché de Boké et en partie de celui de Conakry) et de certains marchés étrangers (marché du poisson salé séché du Sénégal, l'exportation des produits congelés et fumés).

Les pêcheurs armateurs ne pratiquent pas la vente au détail des produits. Cette situation fait intervenir d'autres catégories d'acteurs dans la filière commerciale où les femmes occupent une place importante.

Produits frais

La vente des produits frais est plus pratiquée au débarcadère de Kamsar que dans les campements de pêche. Quand elle est réalisée dans le campement, il s'agit principalement des produits de collecte des sociétés de mareyage.

Pour un pêcheur indépendant, dès son arrivée au débarcadère, les produits frais sont vendus en gros soit aux mareyeuses soit aux sociétés de collecte. Il arrive que certaines mareyeuses préfinancent les intrants de pêche pour un armateur dans le but d'en assurer la clientèle.

Les produits frais ayant un cycle de conservation très court même avec l'utilisation de la glace sont aussitôt vendus en détail par les femmes au débarcadère de Kamsar et sur les marchés environnants (Sahara, Boké, Koumbia, Gaoual, Sangarédi etc.). Les invendus sont gardés au frais (chambre froide, congélateurs) pour le jour suivant ou à défaut sont fumés au four *tangalanyi*³⁴.

Produits fumés

Le fumage de poissons, qu'il soit dans les campements ou au débarcadère de Kamsar, est réalisé par les femmes.

Au débarcadère de Kamsar, les fumeuses de poissons sont bien organisées et leur clientèle va au-delà des produits de la pêche de la zone. Elles collectent les produits et alimentent un réseau commercial que l'on peut situer à l'échelle nationale et internationale dépassant de loin des capacités de capture de ces pêcheurs estuariens. Elles ont bénéficié de l'aménagement, de la construction, et de l'équipement des hangars de fumage au port de Kamsar. Les fours utilisés (*chorchor*) sont dits améliorés puisqu'ils permettent une importante économie de combustible.

Dans les campements de pêche, le fumage est pratiqué traditionnellement. Les fours appelés *banda* sont de conception très simple (un grillage soutenu par quatre piliers de briques ou de bois). Ils entraînent une consommation considérable de bois, et dans la plupart des cas, ce bois est directement coupé dans la zone par leurs maris, sauf à Yongonsale où il existe un marché de bois. Les fumeuses des campements ne sont pas réunies en groupements, chacune d'elles évolue individuellement.

Des mareyeuses « étrangères » (qui ne sont pas les épouses des pêcheurs) s'installent également dans les campements pendant les semaines de bonnes marées. Elles font le fumage des produits achetés sur place.

Les produits fumés sont écoulés, hebdomadairement a priori vers le marché de Kamsar. Une barque de transport en commun en partance de Kamsar dessert deux fois par semaine les principaux campements.

D'autres marchés hebdomadaires des localités environnantes sont également ciblés (Filima, Kolaboui, Boké, Kolia Sanamoto etc.). Ces mareyeuses vont parfois jusqu'à Conakry ou à Sangarédi. Elles revendent les produits en gros (deuxième grossiste après les pêcheurs). Ces produits contribuent à alimenter le réseau national de poisson fumé de Guinée.

Produits salés séchés

Le poisson salé-séché est écoulé sur le marché sénégalais (Yaoubé, région de Tambacounda) et constitue une source de devises (franc CFA) importante pour les pêcheurs de l'ensemble de la zone. Le processus de salage séchage est une activité exclusivement masculine. Dans l'ensemble, 37,5 % de pêcheurs pratiquent cette

activité. Le sel local est utilisé à cette fin, il est obtenu auprès des saliculteurs des localités environnantes.

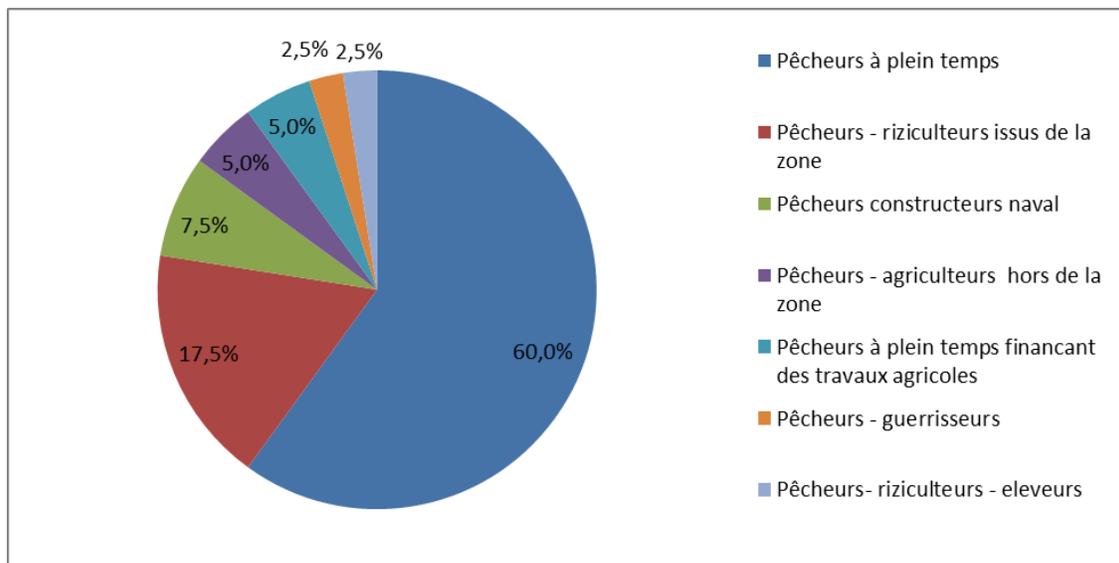
Les espèces de poissons susceptibles de subir ce processus de transformation sont retirées des captures avant le début des opérations commerciales. Elles sont salées et séchées jusqu'à une quantité suffisante pour organiser la vente : cela constitue une caisse de réserve pour la plupart de pêcheurs évoluant dans la zone. Cette pratique leur permet de dégager des revenus importants à une période de l'année, de 8 à 15 millions de francs guinéens par opération de vente.

Il arrive parfois, si la quantité n'est pas importante, que les pêcheurs revendent les produits aux collecteurs de salé-séché de Kamsar ou confient leur production à l'un de leurs collègues en partance sur le marché de Yaoubé (Sénégal). Dans la plupart des cas, c'est le pêcheur en personne qui effectue le voyage, car il lui permet d'acheter certains intrants de pêche (notamment les filets et les moteurs hors-bords) à moindre coût.

5.6.3.6 *Autres activités exercées par les pêcheurs*

Plus de la moitié des pêcheurs enquêtés dans la zone exercent cette activité à plein temps (60 % des pêcheurs échantillonnés) (Figure 5-17).

Figure 5-17 Répartition des pêcheurs par autre activité pratiquée



Les pêcheurs pluriactifs représentent 40 % de l'échantillon. Les différentes activités associées à la pêche restent dominées par l'agriculture.

5.6.3.7 Conclusion

Dans le cadre du Projet d'extension de la CBG, l'étude de base des activités de pêche dans la zone dragage est réalisée dans le but de bien comprendre la problématique liée à l'utilisation de l'espace partagée entre CBG et pêcheurs environnants en vue de favoriser une meilleure cohabitation du Projet avec les populations vivantes des ressources de la zone.

La zone d'étude, de par ses caractéristiques naturelles, favorise une diversité et une abondance considérable de ressources halieutiques. C'est une zone d'intérêt pour une grande communauté de pêcheurs dont la majorité est sédentaire et faiblement équipée (faible capacité de déplacement).

Dans les différentes communautés, les activités de pêche sont pratiquées en fonction des capacités physiques et financières à différents niveaux de la zone dans le but de maximiser le bénéfice qu'il pourrait puiser de l'activité.

Les produits de la pêche alimentent un réseau commercial dans lequel les femmes occupent une place importante.

Il n'est pas possible, à travers l'étude qualitative, de quantifier les flux financiers liés à la pêche, ni d'évaluer précisément le volume financier généré par la pêche ou son importance pour la communauté. Par conséquent, il n'est pas possible d'évaluer le montant de pertes potentielles, et ce faisant, de compensations financières. Cependant, le nombre d'emplois que l'activité crée, l'importance des flux de marché en frais ou transformés en font une activité clé dans la zone étudiée et toute perturbation peut entraîner d'importantes pertes pour les populations aussi bien au niveau financier qu'en termes de sécurité alimentaire et avoir des conséquences indirectes bien au-delà de la zone d'étude.

La plupart des pêcheurs ne présentent qu'un faible niveau d'équipement qui ne leur permet pas de se déplacer sur d'importantes distances. Leur vulnérabilité à une dégradation du milieu local est donc importante.

5.6.4 Cueillette et Exploitation forestière

Les apports de la cueillette aux ressources des ménages ne représentent qu'une infime fraction des ressources totales. Le néré est principalement récolté dans la zone.

En revanche, la collecte de bois mort, la coupe de bois de chauffe et le charbonnage sont largement pratiqués dans la zone de la concession et plus largement dans l'ensemble des zones d'étude (cf. Annexe 5-1, Volume I, annexe 9). La coupe de bois de chauffe et le charbonnage sont pratiqués par les villageois, mais on rencontre également des équipes professionnelles dédiées uniquement à cette activité. Le prélèvement est bien plus important en saison sèche d'une part parce que les ménages peuvent y accorder plus de temps (les travaux agricoles sont moins prenants) et d'autre part parce que les briqueteries sont les plus actives à cette saison. On compte de très nombreuses briqueteries dans les alentours de Sangarédi (sur tous les cours d'eau situés autour de la ville).

La proximité de la ville de Sangarédi et un marché de plus de 53 000 habitants absorbent toute la production. Des volumes importants sont également destinés à alimenter les briqueteries et les boulangeries de la ville.

On trouve plus rarement des grands arbres autour de la ville et il faut s'éloigner pour rencontrer les premières forêts. Le bois d'œuvre est extrait à partir de là, sur démarche d'équipes de bûcherons ou à la demande de villageois.

Si l'exploitation était auparavant assez différenciée en fonction des essences et de leur destination, il apparaît que la rareté de la ressource pousse désormais villageois et exploitants professionnels à couper indifféremment tous les types d'arbres pour tous les usages.

Dans les zones périphériques à la mine, les villageois ne font souvent plus jouer les mécanismes traditionnels de protections des ressources (forêts protégées, exploitation différenciée selon les essences, limitations des modalités d'accès, etc.). Compte tenu de l'intrusion de la CBG dans les terres lors des sondages et de l'absence de gestion des terres réhabilitées, l'idée que « de toute façon la CBG va tout détruire ici » pousse les populations à exploiter les ressources largement au-delà de leur possibilité de régénération et déclarent même, « comme la CBG va venir, il faut finir la brousse ».

5.6.5 Industrie minière

5.6.5.1 La CBG

La CBG exploite la bauxite depuis 1973 (convention signée en 1963). La zone exploitée actuellement couvre principalement les plateaux de Ndangara et Boundou Wandé.

La production annuelle avoisine les 14 MTPA transportée par voie de chemin de fer jusqu'à Kamsar, puis exportée par bateau après concassage et séchage.

La CBG comprend environ 5 000 employés (source : CBG) et constitue le principal pôle économique de la région. La CBG attire de nombreux migrants espérant trouver un emploi ou développer leur activité auprès des travailleurs et leurs familles. À Sangarédi, la CBG aurait moins de 1000 employés (source : CBG).

5.6.5.2 Les autres compagnies internationales

Les Préfectures de Boké et de Téliélé comportent les concessions de nombreux projets miniers. À ce jour, seule la CBG est en exploitation, toutefois afin de mieux comprendre la problématique et plus tard d'évaluer les impacts cumulatifs nous avons essayé de lister les principaux projets voisins aux zones d'étude.

Rusal est installé dans la commune de Sangarédi non loin de DianDian, l'exploitation n'a pas démarré et l'implantation est encore à l'étude. Une voie de chemin de fer et une piste minière prévoiraient de traverser l'actuelle zone d'étude pour rejoindre la zone de Kamsar où un terminal minéralier devra être installé pour exportation. Des travaux de construction d'une piste minière en périphérie du village de Boulléré ont déjà démarré.

Global Alumina Corporation : Le projet GAC comprendrait l'extraction de bauxite à l'ouest de Sangarédi (sa transformation en alumine sur place dans une phase ultérieure potentielle est à l'étude) puis son transport via le même chemin de fer que la CBG jusqu'à Kamsar vers une plateforme (terminal portuaire) voisine de l'actuelle usine de la CBG à Kamsar. La GAC démarre actuellement l'exploration de plateaux bauxitiques dans les zones de Wossou et Soucka, immédiatement au sud de la zone 1 de la présente étude. Le port que la GAC mettrait en place utiliserait alors le même chenal que la CBG. Le port pourrait devenir à terme une plateforme

de service pour les différents projets miniers de la zone. Une étude d'impact de ce projet a été réalisée en 2008 et une mise à jour de certains aspects de cette étude est actuellement en cours.

Henan Chine : Cette compagnie est installée au sud de la zone d'étude dans le District de Balandougou. Elle est également présente dans la Sous-préfecture de Téliélé. Le projet prévoit l'extraction de la bauxite et son transport via tapis roulant jusqu'à la côte (au niveau de Bel Air, Boffa).

Kabata : Le projet Kabata prévoit la transformation de la bauxite en alumine. Ce projet (Alcan-Alcoa) serait installé non loin de Kamsar et serait relié à l'actuel chemin de fer au niveau du PK 14.

AMC : cette compagnie envisage l'extraction de bauxite dans la Préfecture de Gaoual. Son transport se ferait par chemin de fer jusqu'aux alentours de Boké où un port fluvial sera aménagé pour acheminer la bauxite le long du Nuñez par péniche. Une plateforme en mer de stockage/chargement serait installée au large de Kamsar pour l'exportation.

5.6.5.3 *Le secteur artisanal*

On ne trouve, dans les zones d'étude, que quelques exploitants de sable, de gravier, de moellons et de terre de fabrication de la brique. Il n'y a donc pas d'exploitation minière artisanale notable dans la zone.

5.6.6 Conclusion

L'analyse des activités économiques de la zone révèle la prédominance de l'agriculture dans la zone rurale de la concession. L'agriculture annuelle (suivie du bowal) y occupe d'ailleurs l'espace le plus vaste. 94 % des ménages pratiquent une activité agricole comme activité primaire ou secondaire généralement sous forme de culture itinérante sur brûlis. On rencontre également une activité importante de maraîchage. Par ailleurs, plus de 83 % de la population rurale disposent d'animaux, mais la pression démographique et agricole, et l'individualisation des propriétés foncières rendent l'activité plus difficile à pratiquer, engendrant des conflits entre les agriculteurs et les éleveurs. Ces caractéristiques de l'économie laissent présumer

le type d'impact que pourrait avoir l'extension des zones minières exploitées sur l'économie locale.

Dans la zone du port, la pêche constitue une activité économique primordiale. Une grande partie de l'économie locale (pêche, mais aussi transformation et commerce du poisson) en dépend. Une modification de l'environnement halieutique lié au passage plus fréquent de bateaux ou au dragage impacterait donc probablement une grande partie de l'économie locale.

Enfin, dans l'ensemble de la zone, les activités minières représentent environ 5000 employés, dont 1000 à Sangarédi. Les Préfectures de Boké et Téliélé comportent par ailleurs les concessions de nombreux projets miniers (Rusal, GAC, Henan Chine, Kabata, AMC) dont les activités n'ont pas encore commencé.

5.7 Stratégies économiques des ménages

Le chapitre suivant relatif aux stratégies économiques des ménages concerne seulement la zone de la concession (zone urbaine de Sangarédi et zone rurale). En effet, les chiffres utilisés pour documenter cette étude proviennent de l'enquête ménage uniquement qui a été mise en œuvre sur la zone de la concession. Nous nous intéressons successivement :

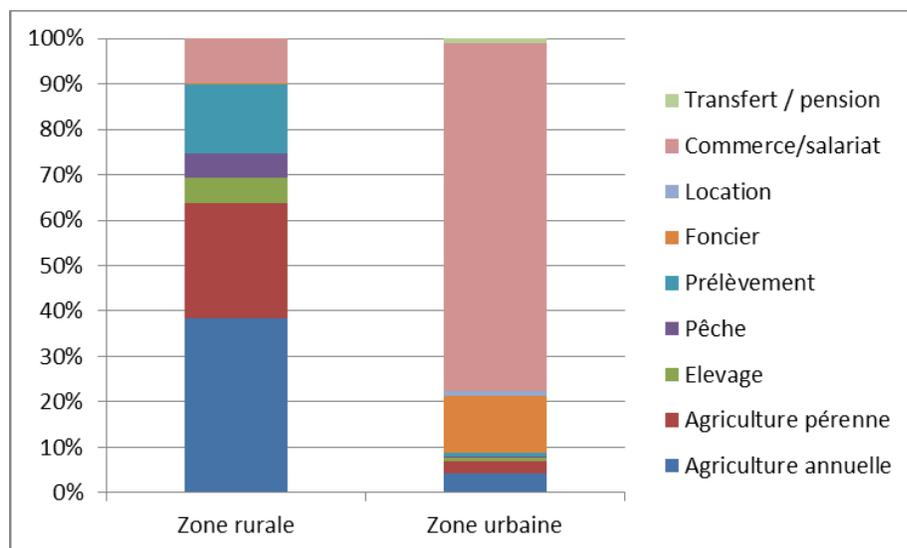
- À la structure des revenus des ménages et la pluriactivité ;
- Au niveau de richesse, au confort et à l'habitat ; et
- À la répartition des ménages par niveau de revenus.

Dans le cas particulier de Kamsar, nous nous sommes penchés sur l'activité de pêche (cf. chapitre 5.3 Pêche dans la zone du port) et avons observé que la pluriactivité est une stratégie développée par de nombreux agriculteurs et pêcheurs tout au long de l'année ou de manière saisonnière.

5.7.1 Structure des revenus des ménages et pluriactivité

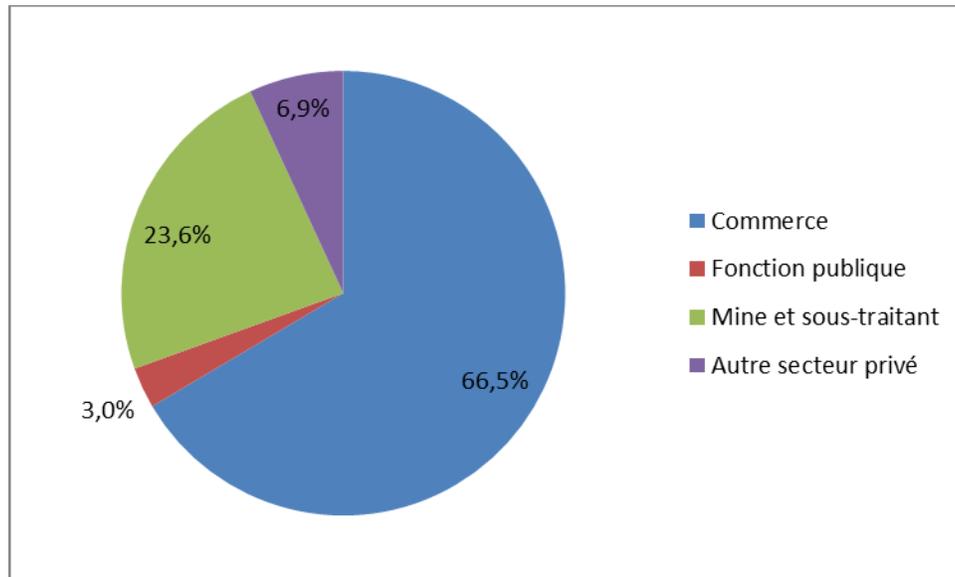
La structure des revenus diffère grandement que l'on soit en zone rurale ou en zone urbaine (Figure 5-18). L'enquête ménage a permis de réaliser une estimation des revenus moyens par ménage et par unité de consommation (l'unité de consommation est calculée selon l'indice d'Oxford qui prend en compte le nombre d'individus et leur âge) pour chacune des différentes activités menées par le ménage.

Figure 5-18 Contribution des différentes activités au revenu des ménages



On observe qu'en milieu rural, l'agriculture représente plus de 60 % des ressources des ménages (près de 40 % pour l'agriculture annuelle). On observe de plus en plus de plantations dans la zone et l'agriculture pérenne participe actuellement à hauteur de 25 % des revenus en milieu rural. La plupart des plantations d'anacardiens ne sont pas encore productives, on peut donc prévoir à court terme une augmentation très importante de ce poste aux revenus des ménages ruraux.

En ville, les activités de salariat et de commerce sont les plus importantes puisqu'elles représentent près de 78 % des ressources totales (Figure 5-19). Dans cette rubrique sont intégrés les activités de commerce, la fonction publique, le salariat auprès de la mine ou des sous-traitants et enfin les autres secteurs du privé.

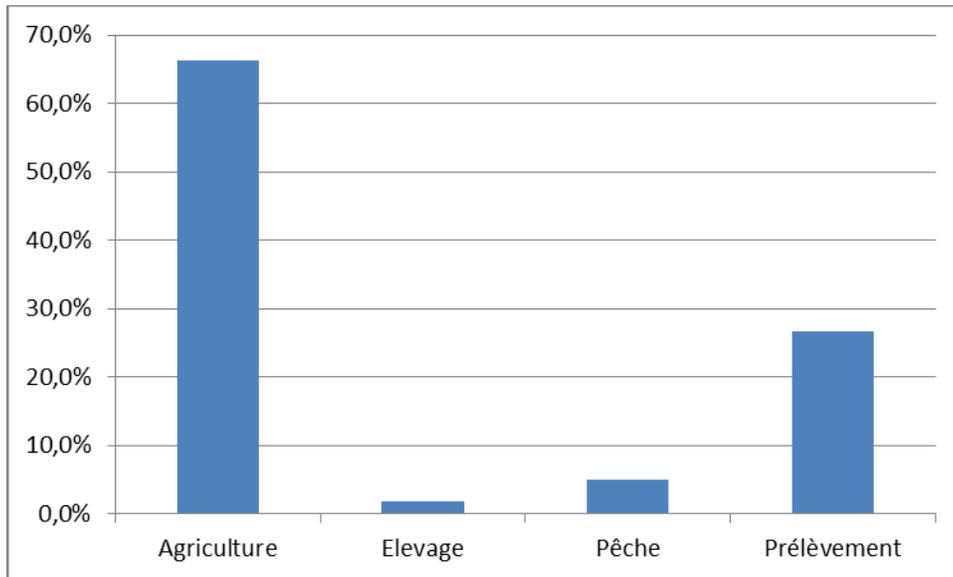
Figure 5-19 Importance relative en milieu urbain des activités de commerce et de salariat

On constate que le commerce représente de loin l'activité la plus importante dans ce secteur, suivi du salariat auprès des mines et sous-traitants.

La contribution de l'emploi auprès de la mine est relativement haute compte tenu de la population totale de Sangarédi (environ 53 000 habitants) et de l'emploi de la CBG dans cette zone (environ 1000 personnes). Elle s'explique plus par les montants des salaires (plus haut que la plupart des revenus dans la zone) que par le nombre de ménages touchés.

Si en ville les revenus monétaires sont de loin les plus importants, en revanche, on observe en brousse une importance bien plus grande de l'autoconsommation. En particulier plus de 66 % des revenus agricoles sont consommés directement par les ménages (Figure 5-20).

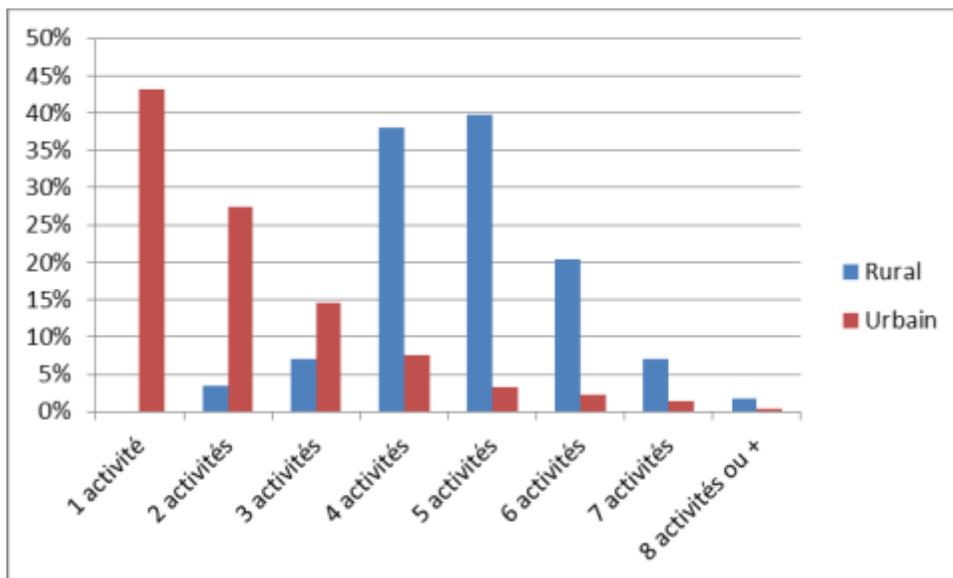
Figure 5-20 Pourcentage d'autoconsommation pour différentes activités en milieu rural



La différence de comportement s'observe également sur le nombre d'activités pratiquées par les ménages en moyenne.

La Figure 5-21 nous montre qu'en milieu rural la stratégie de diversification des sources de revenus est bien plus importante et que les stratégies de limitation des risques passent avant tout par une diversification des produits agricoles et des activités en général.

Figure 5-21 Nombre d'activités pratiquées par ménage (en pourcentage)



En ville, en revanche, on observe qu'un pourcentage élevé de ménages n'exerce qu'une seule activité. Cela s'explique avant tout par la proportion importante de ménages singletons constitués d'apprentis (chauffeurs, mécaniciens, artisans, etc.) et d'autre part par l'exercice d'activités que l'on peut considérer comme plus sûres (salarial du secteur privé, fonction publique, etc.) qui ne sont que peu impactées par les aléas climatiques ou autre.

La zone de la concession est donc caractérisée par deux types de population qui se côtoient et réagissent différemment. D'une part, une population rurale tournée vers l'agriculture et dont les ressources sont destinées en premier lieu à être consommées par le ménage lui-même, et d'un autre côté, une population urbaine tirant des revenus principalement monétaires et présentant une diversité d'activités relativement faible. En milieu urbain, on peut envisager que les activités de commerce et de salariat sont liées principalement à la présence de la CBG (prestation de services, commerce local) et de ses employés. Il n'existe pas de stratégie de production différente et offrant une diversité d'opportunités économiques à la zone d'étude.

5.7.2 Niveaux de richesse, confort et habitat

Afin d'évaluer le niveau de richesse, nous nous basons sur les indicateurs suivants :

- Les revenus monétaires moyens par unité de consommation et la part des revenus monétaires.
- L'indice synthétique de qualité de l'habitat, qui prend en compte la qualité des murs et la qualité du toit des maisons du ménage, est basé sur le principe de cotation. Pour chaque maison du ménage, on cote, pour les murs, chaque type de matériau utilisé et on fait de même pour le toit, et ce, pour chaque maison. On additionne les scores des toits et murs de toutes les maisons et on divise ensuite, pour chaque ménage, le score obtenu par le nombre de maisons. On calcule enfin la moyenne pour tous les ménages (pour les murs en bois, la cote est de 0, pour ceux en banco/briques de terre de 1, en briques cuites de 2, en briques en terre stabilisée 3, en briques en ciment 4. Pour le toit, la bâche est côté 0, le toit en chaume ou paille est côté 1 et le toit en tôle 2).

- L'indice synthétique d'équipement : il rend compte de la capacité du ménage à acheter des biens nécessitant des revenus monétaires importants et améliorant le « niveau de vie » du ménage. Il peut évoluer d'une année sur l'autre avec les mêmes réserves que pour l'indice synthétique de qualité de l'habitat. Nous avons donc considéré un certain nombre d'équipements qui représentent un investissement susceptible d'améliorer le confort du ménage. Les biens ont ainsi été cotés suivant leur prix moyen (une radio : 0,3 ; un vélo : 4 ; un téléphone : 1,5 ; un matelas : 5 ; un téléviseur : 3,5 ; une mobylette : 10 ; une voiture : 50 ; un groupe électrogène : 12).

Les indices de qualité de l'habitat et d'équipements indiquent un confort bien plus important en ville qu'à la campagne (Tableau 5-6). Cette information est corroborée par des revenus moyens par jour et par personne plus élevés en ville.

Tableau 5-6 Indicateurs de richesse confort et habitat

	Indice habitat	Indice équipement	Revenu journalier en dollars US ³⁵
Milieu rural	2,4	2,7	1,1
Milieu urbain	4,7	4,1	1,4

La différence d'indice entre la ville et la brousse peut donc probablement s'expliquer par la différence d'accès aux services d'électricité et l'enclavement relatif des campagnes, mais aussi par la différence de revenus (la différence ramenée à l'année représente une somme bien plus conséquente).

Les disparités observées ici viennent conforter les premières observations réalisées sur la structure des revenus. Nous avons d'un côté une population rurale faiblement équipée et tournée vers une agriculture de subsistance et de l'autre une population urbaine dont les besoins sont satisfaits que par des revenus monétaires (équipements, habitat, etc.).

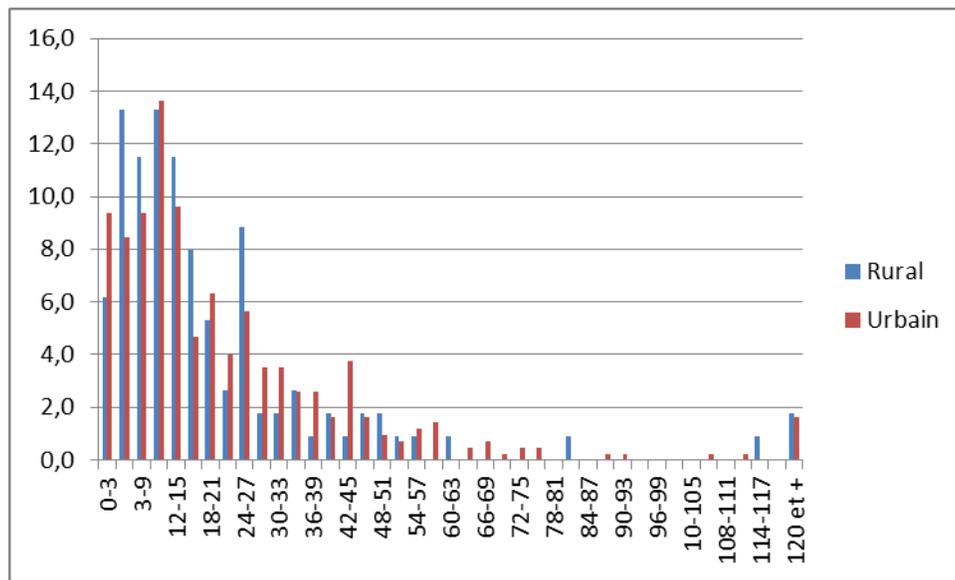
5.7.3 Répartition des ménages par niveau de revenus

Enfin, les chiffres exprimés plus haut représentent des moyennes pour l'ensemble des ménages. Ils ne doivent pas occulter une disparité qui peut être relativement importante entre les ménages, aussi bien en ville qu'à la campagne.

Les populations rurales et urbaines se comportent de la même manière selon une répartition normale (Figure 5-22).

87 % des ménages tirent un revenu annuel inférieur à 33 millions de GNF en milieu rural contre 80 % en milieu urbain, soit une répartition assez homogène de la population.

Figure 5-22 Pourcentage de ménages par tranche de revenu annuel (en millions de GNF)



5.7.4 Conclusion

L'analyse des stratégies économiques des ménages permet d'identifier deux populations différentes, en zone urbaine et en zone rurale. On constate :

- Une forte différence de structure de revenus entre zone rurale et zone urbaine. En zone rurale, l'agriculture est prédominante, tandis qu'en zone urbaine, le commerce et le salariat sont prédominants. À Sangarédi, la contribution des revenus tirés d'emplois à la mine est relativement importante. Bien qu'elle ne représente pas une part importante des emplois, les revenus y sont plus élevés.
- Le revenu est majoritairement monétaire dans la zone urbaine, alors qu'il est principalement dédié à l'autoconsommation en zone rurale.
- Les citadins exercent majoritairement une à deux activités tandis que les individus vivant en zone rurale en exercent en majorité quatre à cinq.
- Le confort est plus élevé en ville qu'à la campagne.

5.8 Foncier

L'important pour l'étude foncière a été de déterminer les différents droits, souvent multiples dans le contexte rural guinéen, en fonction des différents terroirs rencontrés dans la zone. Pour mener cette étude foncière, trois zones distinctes ont été retenues en fonction de critères déterminés lors de rencontres avec des informateurs locaux dans le cadre de l'étude de cadrage : la zone de la concession, la zone de Sangarédi et la zone de dédoublement au PK14, près de Kamsar. Les études de cas réalisées permettent de couvrir un nombre important, si non exhaustif, de situations.

L'étude du foncier s'est concentrée sur l'analyse de la législation et du fonctionnement du droit coutumier dans la zone.

5.8.1 Législation

5.8.1.1 *Code foncier*

À la fin de l'ère coloniale, les États africains ont le plus souvent placé la loi au cœur des stratégies de modernisation et d'unification nationale. L'objectif était clair : « construire un État dont le monopole de la gestion de la société soit à la fois le but et le moyen de sa constitution, introduire une innovation (la propriété privée) qui permet la transformation des sociétés africaines et la généralisation des rapports marchands » (Karsenty, a., 1998, p.46). La volonté de centralisation de la gestion foncière, à l'instar du système colonial, s'est perpétuée avec l'établissement de codes reconnaissant la souveraineté de l'État dans ce domaine. Dans les pays francophones, la terre appartient généralement à l'État tant qu'elle n'est pas immatriculée. Cette politique devait permettre à l'État de promouvoir un développement économique, car la terre devenait accessible aux acteurs économiques efficaces, de disposer facilement de la terre pour développer les infrastructures et limiter la spéculation foncière grâce au contrôle des transactions par les instances administratives (Lavigne Delville, Philippe, Toulmin, C., Traoré, S., 2000).

Les années 80 ont vu une nouvelle orientation dans le contexte ouest-africain, à savoir la privatisation des terres comme moyen de développement. Cette modernisation du droit foncier a été appuyée par les institutions internationales.

« Les bailleurs de fonds internationaux ont émis depuis les années 1980 la volonté de substituer aux régimes fonciers dits « coutumiers » [...], un régime de propriété privée pour permettre l'ouverture d'un véritable marché foncier » (François, a., 2003, p. 316). Ces politiques tentent le plus souvent de clarifier le foncier et de sécuriser les détenteurs de droits de manière à les inciter à élaborer des stratégies productives sur la longue durée.

La République de Guinée s'est inscrite dans les différentes conjonctures. La Première République a été marquée par la reconnaissance du monopole foncier de l'État et une forte implication du public dans la gestion foncière (Diop, M., 2002). L'arrivée de la nouvelle République et sa réforme foncière de 1992 ont réhabilité la propriété privée. Le Code Domanial et Foncier guinéen (Journal officiel de mai 1992, *Ordonnance n° 92/019 du 30 mars 1992 portant sur le code domanial et foncier*, Conakry) est composé de 238 articles regroupés en six titres. Elle remplace donc l'ancienne législation en vigueur depuis la Première République qui reconnaissait un monopole de l'État sur l'ensemble des terres du pays, les particuliers jouissant de la terre grâce à des cessions à durée limitée, sous le principe de la concession. Le Code Domanial et Foncier s'était fixé comme objectif de faciliter l'accès à la terre aux particuliers et ainsi stimuler les investissements privés.

L'État a fait également preuve d'une volonté d'implication des populations locales en responsabilisant les CR dans la gestion foncière. Cependant, le droit appliqué localement dans le monde rural reste le droit foncier coutumier et les CR sont ainsi rarement sollicités pour l'immatriculation de terres et la gestion foncière.

5.8.1.2 *Difficultés d'application*

Pour comprendre la réalité de la régulation foncière dans le contexte rural en République de Guinée, il est nécessaire de revenir sur le Code Foncier en vigueur, et notamment sa reconnaissance du droit foncier coutumier. Le Code Foncier guinéen établi en 1992 semble en effet avoir opté pour une négation de l'existence des droits fonciers locaux (Ouedraogo, 2002), en considérant que l'État est la seule source de légitimité foncière (pour être propriétaire, il faut posséder un titre foncier délivré par l'administration compétente).

Dans le titre 1 (« La propriété foncière »), les propriétaires reconnus légalement et, donc, protégés par les lois et les juridictions compétentes sont énumérés (art. 39) :

il s'agit des détenteurs d'un titre foncier, des occupants titulaires de livret foncier, de permis d'habiter ou d'autorisation d'occuper, en vigueur sous l'ancienne loi foncière et les occupants justifiant d'une occupation paisible, personnelle, continue et de bonne foi. Le dernier cas (art. 39, al. 3) pourrait être interprété comme une reconnaissance, ou du moins une ouverture, du Code Foncier vers le droit coutumier. Un détenteur sous un droit coutumier pourrait effectivement invoquer à son profit la condition de l'occupation prolongée de terres, car sont également considérés comme propriétaires « les occupants justifiant d'une occupation paisible personnelle et continue de bonne foi ». Cependant, les restrictions émises dans cet alinéa de l'article 39 méritent de détailler la constitution de cette occupation reconnue par la loi. « Paisible » implique que la possession ne doit pas avoir été contestée. « Personnelle » signifie qu'elle doit avoir été exercée en son nom par la personne invoquant la prescription acquisitive. « Continue » suppose que la jouissance ne doit pas avoir été interrompue une fois ou à plusieurs reprises. Enfin, « de bonne foi » engage que le possesseur ne doit pas avoir eu connaissance de l'existence de droits réguliers d'une tierce personne sur l'espace concerné. Or, le droit foncier traditionnel accorde principalement des droits aux lignages. « Personnelle » exclut déjà de très nombreux droits d'usage coutumiers. Pour les droits coutumiers individuels, une majorité concerne des espaces cultivés annuellement avec peu de chance de retour de l'exploitant sur la même parcelle : le terme « continue » l'exclut donc. De plus, la considération d'occupation prolongée renvoie au Code Civil, dans lequel elle n'est reconnue qu'à partir de trente ans. Enfin, le Code Foncier prévoit que la bonne foi peut être rapportée par la mise en valeur des terres par le possesseur. Celle-ci ne devrait pas être reconnue comme une présomption de bonne foi, puisque cela reviendrait à accepter toute demande venant d'un exploitant.

Plus généralement, la complexité des droits fonciers coutumiers n'est pas propice à un cadre aussi précis de la loi. Quoi qu'il en soit, celui qui réussirait à réunir et faire reconnaître tous les critères requis par la loi ne dispose pas automatiquement du titre de propriété. La possession de fait ne confère pas de plein droit la propriété : elle ouvre le droit à réclamer la consécration du droit de propriété. Le possesseur doit alors demander à un juge de reconnaître son droit de propriété avant d'enregistrer et immatriculer son droit à ses frais.

Le Code Foncier ne fait ainsi aucune référence explicite aux droits fonciers traditionnels. Les exploitants en milieu rural, ne détenant ni titres fonciers, ni les documents prévus par la législation foncière antérieure, ne peuvent pas prétendre à une reconnaissance par la loi. Aujourd'hui, l'impact de ce Code Foncier est très limité dans le monde rural, d'autant qu'il est certainement plus concret d'être reconnu comme détenteur par la communauté vivant sur le territoire concerné que par un État qui dispose de peu de moyens à l'échelle microlocale et qui ne saura pas protéger les droits du détenteur d'un titre de propriété, si les autorités coutumières ne les lui reconnaissent pas.

5.8.2 Le droit coutumier

5.8.2.1 *Concepts-clés pour l'analyse du foncier coutumier : les variables du droit foncier coutumier*

Faisceau de droits

Les individus ne « possèdent » pas la terre, mais usent de certains droits, ou sont autorisés à certaines actions, sur les ressources. On distingue les « droits opérationnels » qui concernent directement l'action de l'homme sur les ressources, comme l'exploitation ou l'aménagement, des « droits d'administration » qui concernent le contrôle des droits opérationnels tels que la coordination de l'exploitation, la délégation, la transmission, ou encore le transfert – cession ou vente³⁶. Ces niveaux de droits peuvent être cumulés par un individu (gestion individuelle) ou distribués / partagés au sein d'un groupe (gestion collective). Ils sont généralement distribués entre des positions sociales locales : soit au sein d'un groupe de parenté (aîné / reste du lignage), ou entre natifs et étrangers, ou encore nobles et anciens captifs.

La distribution des droits sur les ressources organise des individus ou des groupes d'individus en leur accordant différents statuts fonciers. Ces statuts influencent leurs relations foncières, territoriales, mais aussi sociales et politiques.

Espaces ressources

La notion d'espace ressource comprend une variation des usages sur un espace. Les activités d'exploitation s'exercent de façons différentes avec des variations

saisonnnières ou encore des variations liées aux modalités d'exploitation (jachères, concentration des pâturages pour la fumure d'un sol, etc.). Non seulement le faisceau de droits peut se déployer différemment d'un espace-ressource à un autre (entre une plaine et un coteau par exemple), mais un même espace-ressource peut servir à des usages variables et présenter des statuts fonciers différents, en fonction des saisons par exemple (une plaine exploitée par un individu pour la riziculture peut devenir en contre-saison un lieu de pâturage qui relève d'une gestion collective villageoise). L'ensemble des usages et statuts caractéristiques d'un espace doit être pris en compte pour appréhender la configuration foncière d'un espace.

5.8.2.2 Les échelles d'implication du foncier coutumier

L'échelle supra-villageoise (zone d'empreinte du projet)

Il existe un contexte supra-villageois qui organise et hiérarchise des localités sur un espace défini. Le premier village qui s'installe dans une zone bénéficie du statut de fondateur. Cette primauté lui accorde certains droits, dont celui d'installer (ou de refuser l'installation) de nouveaux arrivants. Le processus d'installation instaure d'emblée une relation de tutorat foncier entre les deux villages, qui s'accompagne d'obligations sociales et foncières variables. Les fondateurs du premier village établis dans une zone exercent leur influence sur un terroir coutumier qui va au-delà des limites de leur territoire villageois.

L'échelle du village

L'antériorité d'occupation implique ce même rapport de hiérarchie foncière entre les lignages d'une communauté villageoise. On retrouve le principe de tutorat foncier structurant cette fois la relation entre un lignage fondateur et des lignages qu'il a accueillis. Un lignage accueilli peut bénéficier d'une cession de droits sur une parcelle ou d'une autorisation de défriche au sein du territoire villageois, il n'en demeure pas moins soumis à l'autorité (ne serait-ce que morale) du (des) lignage(s) fondateur(s).

L'échelle du lignage

Un lignage est formé de plusieurs ménages qui partagent un ancêtre commun (souvent le premier individu établi au village). Ses membres se répartissent des

droits fonciers (opérationnels et d'administration) sur un patrimoine qu'ils gèrent collectivement. Tous ne profitent pas d'un accès similaire, le faisceau des droits sur les domaines du lignage peut être distribué selon des modalités variables.

Au même titre que le terroir coutumier ou le village, le lignage constitue une unité sociofoncière de référence pour appréhender les configurations foncières de la zone. Dans la zone de la concession et pour chacun des niveaux présentés, ces relations fondatrices sont encore effectives. Par conséquent, l'identification des processus de fondation constitue une approche historique nécessaire à l'appréhension des configurations sociofoncières actuelles.

5.8.2.3 Éléments relatifs à la configuration foncière de la zone rurale autour de Sangarédi (Concession CBG)

Les hiérarchies autour du foncier : pouvoir et territoire

Il est essentiel de distinguer les villages des localités satellites qui leur sont associées. Les implications sont nombreuses, d'un point de vue social et politique (pour identifier des personnes ressources notamment), mais aussi pour traiter les questions foncières (pour choisir une unité spatiale pertinente par exemple).

Nous proposons de retenir trois profils différents :

- **Profil 1 : les « villages mères »** : Il s'agit des premiers installés dans la zone. Un fondateur ou un groupe de fondateurs (co-fondation) a investi un espace jusque-là inoccupé, il a parcouru un terroir au sein duquel il a constitué son patrimoine foncier et fondé un village. Des vagues de peuplement ont suivi cette installation, les nouvelles fondations villageoises se sont organisées en respectant un principe d'antériorité par lequel le premier arrivant incarne la figure du pouvoir coutumier. L'organisation coutumière instaure ainsi une hiérarchie foncière, un terroir coutumier compte plusieurs villages, mais un seul bénéficie de cette reconnaissance. Ses représentants actuels répondent de responsabilités dans la gestion des questions inter-villageoises.
- **Profil 2 : Les localités satellites issues d'une scission** : Lorsque le village mère atteint une densité trop élevée, des groupes (généralement des ménages) le quittent pour fonder des localités satellites à proximité de leurs

zones de culture. Bien qu'elles forment une unité de résidence distincte (un hameau entouré de sa zone d'exploitation), ces localités restent liées au fonctionnement de l'unité principale (d'un point de vue social, politique, religieux, économique). Les autorités du village mère continuent à être impliquées pour traiter des points relatifs aux espaces investis par les membres des localités satellites.

- **Profil 3 : Les localités satellites installées :** De nouveaux arrivants peuvent solliciter les autorités d'un village mère pour bénéficier d'un accès aux terres de son terroir. En l'absence de pression foncière particulière, les représentants du village mère ont intérêt à accueillir ces étrangers : en les installant au-delà des terres qu'ils exploitent régulièrement ils sécurisent des droits sur des terres plus éloignées et aux investissements plus contestables. Les occupants des localités installées bénéficient d'une cession de droit foncier sur ces terres qu'ils peuvent défricher et exploiter librement. Néanmoins, ils restent engagés dans une relation de tutorat avec leur hôte dont ils reconnaissent l'autorité morale sur le terroir. Les occasions de rencontre sont fréquentes (rassemblement sur le lieu de prière, traitement des questions sociales, régulation des conflits fonciers, etc.) et sont autant d'occasions pour les représentants du village mère d'asseoir leur pouvoir sur le terroir coutumier qu'ils administrent.

Une grande partie des villages identifiés dans la zone de la concession est le fait de l'autonomisation des localités satellites (qu'elles soient issues d'une scission ou installées). L'accroissement de leur population et le développement des infrastructures (routes, école, mosquée, etc.) ont constitué les facteurs majeurs de leur détachement vis-à-vis du village mère³⁷. Les localités satellites ont peu à peu profité d'une autonomie religieuse (lieu de prière indépendant), sociale (festivités ou occasions de célébration indépendantes), foncière (les terres peuvent être vendues, cédées sans recours aux autorités du village mère) et même administrative (certaines localités sont devenues des secteurs voire des districts, tandis que le village mère ne bénéficie d'aucun titre)³⁸. Néanmoins, l'autonomie est relative au regard des tuteurs qui restent une autorité de référence dès lors que les questions à traiter débordent du cadre villageois ou s'écartent des sujets habituels (conflits inter-villageois, construction d'infrastructures, etc.). Le respect de leur autorité morale est également un principe demeurant, il suffit d'observer les mouvements

provoqués par le décès d'un responsable coutumier pour constater le niveau de leur influence sur les localités satellites.

Le redécoupage administratif de la zone (délimitation des cantons durant la colonisation, puis des districts) est plusieurs fois venu se mêler à ces organisations sociofoncières coutumières, mais sans pouvoir remettre en cause l'ordre établi par les relations de tutorat initiales.

L'ancienneté : un facteur de hiérarchie foncière et sociale

L'ordre d'arrivée constitue une expression majeure des hiérarchies qui organisent les localités de la zone. Ce principe organise et hiérarchise les villages et les localités qui leur sont liés, il intervient aussi dans la catégorisation des lignages au sein d'une même communauté villageoise.

Qu'il s'agisse d'un village mère ou d'une localité satellite qui s'est autonomisée, l'histoire sociofoncière retient toujours un individu ou un groupe d'individus comme auteur de la fondation³⁹. Dans la concession, les enquêtes ont permis de retenir deux temps forts qui caractérisent le peuplement des villages :

- Le temps de la fondation, durant lequel les ancêtres ont investi le territoire et ont composé des patrimoines fonciers ;
- Le temps de l'accueil qui correspond à une phase d'installation de nouveaux lignages dans le territoire (intégration à la communauté villageoise) ou sur ses marges (installation de localités satellites).

Ces deux temps du peuplement ont pour effet de distinguer les lignages anciens dont les représentants ont constitué des patrimoines fonciers conséquents, des lignages « étrangers » installés dans un contexte où les procédures d'accès à la terre étaient plus restrictives. Ces lignages étrangers ont été accueillis dans le cadre de relation de tutorat foncier : le conseil des sages, formé par les aînés représentants des lignages du temps de la fondation, se concertent et désignent l'un d'eux comme tuteur. Il est chargé d'accueillir l'étranger et de lui céder des terres de cultures prélevées dans le patrimoine foncier de son propre lignage. La relation de tutorat est généralement renforcée par une alliance entre l'étranger et une femme du lignage hôte. Ces procédures interviennent comme un moyen de garantir son

intégration à la communauté villageoise, il peut alors bénéficier d'un droit de défriche sur de nouvelles terres qu'il aura repéré au sein du territoire villageois.

L'accueil de ces étrangers et l'installation progressive de localités satellites sur les marges conduisent à la densification du territoire et à terme à une certaine pression foncière. En principe, l'essaimage villageois (scission du village mère et fondation de localités satellites) intervient avant que l'occupation du territoire n'atteigne ce seuil critique. Aujourd'hui, les opportunités d'investir de nouveaux espaces sont rares, voire inexistantes. Dans certains villages, la saturation foncière apparaît de manière distincte, le système agraire est en train d'atteindre ses limites. Des facteurs externes accélèrent le processus, on peut pointer à ce titre l'exploitation minière, grande consommatrice de terres et l'urbanisation de Sangarédi (développement des réseaux d'infrastructures et infiltration des logiques de marché dans les économies locales).

Ce contexte ne permet plus l'accueil de nouveaux lignages. Entre eux, les descendants des fondateurs s'accordent des prêts, mais pour les lignages étrangers, on parle désormais de location de parcelle. Ces pratiques sont très récentes en milieu rural et ajoutent une dimension économique dans une hiérarchie sociale et foncière déjà structurée par l'ancienneté.

Diversité des espaces ressources : typologie

Les études de cas ont permis d'identifier les principaux espaces-ressources⁴⁰.

Pour plus de clarté, nous distinguons ici les espaces agricoles de ceux associés à la pratique de l'élevage. Nous serons amenés plus tard à les traiter de façon commune.

- **Les espaces liés à l'agriculture** : La première défriche est un acte individuel qui accorde un faisceau de droits complet à son auteur. Il profite ainsi de droits opérationnels (exploitation et aménagement) et d'administration (il coordonne l'exploitation, peut prêter, louer, transmettre). Dans le système coutumier, seul le transfert à un étranger par vente ou cession exige d'impliquer le lignage fondateur. Ce principe est expliqué par le fait que le transfert est le plus souvent associé à l'installation de l'étranger au village ; la question de son intégration à la communauté villageoise doit être traitée par les autorités coutumières. Après la première défriche, l'exercice

individuel du droit foncier devient collectif dès lors qu'il est transmis par héritage (distribution des droits opérationnels et d'administration entre les descendants du premier défricheur).

- **Les fonds de vallée (*ndantari*) et les coteaux (*djolol, djoli*)⁴¹** : ces deux espaces fonctionnent ensemble dans le cadre de la pratique d'une rotation culturale. Il s'agit des espaces les plus convoités, à ce titre la plupart ont été investies pendant les premiers temps de la fondation et relèvent aujourd'hui d'un niveau de gestion collectif propre aux patrimoines lignagers. Les deux espaces sont exploités pour des cultures annuelles, mais le fond de vallée profite de reliefs plus plats et d'un climat plus humide propice à la plantation de cultures pérennes (avocatiers, bananiers, ananas, colatiers et diverses variétés d'agrumes).
- **Les poches de végétation dense (*hounsiré*)** : ces espaces se trouvent au milieu des plateaux bauxitiques. Ils sont davantage utilisés comme réserve foncière par les lignages qui ne les exploitent que lorsque l'effectif de ses membres est accru (présence de jeunes adultes, autonomisation d'un jeune ménage, etc.). Certains *hounsiré* relèvent des réserves foncières villageoises, c'est-à-dire qu'ils n'ont jamais été défrichés. Ils représentent alors la seule opportunité pour des nouveaux arrivants (déjà impliqués dans des relations de tutorat) d'investir un espace sur lequel ils bénéficieront d'un faisceau de droits complet (droits opérationnels et droits d'administration).
- **Les espaces liés à la pratique de l'élevage** : En principe, les espaces de pâturage relèvent d'une gestion collective villageoise. Ce principe s'explique par le fait que c'est l'acte de défriche qui permet à un individu de sécuriser des droits sur une terre or les espaces de pâturage ne nécessitent pas de défriche.
- **Les poches de végétation clairsemée (*donghol*)** : ces espaces se trouvent au milieu des plateaux bauxitiques. Contrairement au *hounsiré*, le sol est trop pauvre pour permettre son exploitation directe pour des cultures annuelles. En revanche, après avoir été utilisé plusieurs années successives pour les parages du bétail, il est enrichi. La végétation change et en même temps le terme employé pour qualifier l'espace : il devient *hounsiré*. La poche de végétation peut alors être défrichée et ainsi intégrer le patrimoine d'un lignage. En principe, tant qu'il est qualifié de *donghol*, cet espace relève d'un niveau de gestion collectif villageois, pourtant la proximité avec le domaine

d'un lignage en particulier, ou son investissement régulier pour le parcage de son bétail peut lui garantir un accès privilégié, dont il profitera au moment d'exploiter l'espace en *hounsiré*.

- **Les plateaux bauxitiques (*bowal, bowé*)** : Les *bowé* sont utilisés par les éleveurs qui y conduisent leurs bêtes pour les éloigner des villages pendant les périodes de cultures. Le fait qu'ils soient des lieux de passage pour le bétail transhumant ne suffit pas à faire la fertilité des *bowé*. En dehors du pâturage, ils sont surtout des lieux de prélèvement pour les villageois qui y trouvent les roches et la paille qu'ils utilisent comme matériaux de construction. En principe, les *bowé* ne peuvent être l'objet d'un investissement individuel ou lignager ; ils relèvent d'un niveau de gestion collectif villageois. Les individus étrangers à la communauté villageoise doivent notamment obtenir l'accord des autorités coutumières s'ils désirent faire paître leurs bêtes.

Niveaux d'exercice du droit foncier

Pour chaque espace-ressource, il existe donc un niveau d'exercices des droits fonciers différent. Le Tableau 5-7 résume les droits exercés par chaque niveau pour chaque type de terrain en fonction de son usage.

Tableau 5-7 Niveau d'exercice de droit pour chaque espace-ressource

	Occupation du sol	Collectif villageois	Collectif lignager	Collectif intra-lignager	Individuel
DJOLOL	Cultures annuelles	Organise les rotations entre les lieux dits	Tous les membres du lignage usent de droits opérationnels. L'aîné détient des droits d'administration.	droits opérationnels (usages, usufruits) et droits d'administration élémentaires (prêt, location) sur la parcelle d'une fratrie	Droits opérationnels (usages, usufruit) et droit d'aménagement
	Plantation cultures de rente				Droits d'usage et d'administration
NDANTARI	Cultures annuelles		Tous les membres du lignage usent de droits opérationnels. L'aîné détient des droits d'administration.	Droits opérationnels (usages, usufruits) et droits d'administration élémentaires (prêt, location) sur la parcelle d'une fratrie	Droits opérationnels (usages, usufruit) et droit d'aménagement
	Plantation cultures vivrières		Tous les membres profitent de l'usufruit. L'aîné détient des droits d'administration organisation de l'usufruit entre les ayants droit lignagers).	L'aîné de la fratrie détient des droits d'administration sur la parcelle attribuée à leur mère (organisation de l'usufruit entre les ayants droit de la fratrie)	Droits d'usufruit
	Plantation cultures de rente				Droits opérationnels (tirer un revenu de la vente) et d'administration
HOUNSIRE	Réserve foncière (n'a jamais été défrichée)	Relève d'un territoire administré par les autorités coutumières, elles peuvent installer des localités satellites.			Droits de défriche
	Cultures annuelles		Tous les membres du lignage usent de droits opérationnels. L'aîné détient des droits d'administration.	Droits opérationnels (usages, usufruits) et droits d'administration élémentaires (prêt, location) sur la parcelle d'une fratrie	Droits opérationnels (usages, usufruit) et droit d'aménagement
	Plantation cultures de rente				Droits opérationnels (tirer un revenu de la vente) et d'administration
DONGHOL	Pâturage	Espace-ressource relevant d'un territoire villageois	Un lignage bénéficie d'une priorité d'accès sur le donghol appartenant à un de ses domaines		Droits de défriche lorsque le sol du donghol est devenu fertile (après fumure)

	Occupation du sol	Collectif villageois	Collectif lignager	Collectif intra-lignager	Individuel
BOWAL	Couloir de transhumance	Espace-ressource relevant d'un territoire villageois			Droit de passage des troupeaux. Depuis peu, nouvelle revendication apparue avec le développement de la culture de l'anacardier, basée sur le statut du donghol : priorité d'accès sur le bowal appartenant à la parcelle exploitée et administrée.
	Plantation cultures de rente				Droits opérationnels (tirer un revenu de la vente) et d'administration
BÂTI	Rural	Délégation de droit sur des concessions (zone d'habitation) dans le cadre de l'installation d'étranger. Autorité morale	La concession (zone d'habitation) relève du patrimoine d'un lignage.		
	Urbain	Chef coutumier profite d'une autorité morale sur les villages installés par son lignage. Ce statut se confond souvent avec un titre administratif (président de district, chef secteur).	Des lignages ont cédé / vendus des parties de leur concession. Ils continuent d'être mobilisés comme tuteur / vendeur si des conflits fonciers surviennent sur la parcelle cédée / vendue.		Droits individuels sur un terrain à bâtir acheté par un ménage.

Le système foncier coutumier ne conçoit l'exercice individuel des droits qu'au temps de la première défriche. Dès lors que le domaine est transmis par héritage, il intègre un niveau de gestion collectif entre le groupe de descendance du premier défricheur. Cette gestion collective comprend une distribution des droits à plusieurs niveaux :

- **Exercice collectif entre groupes de frères de même mère :** le plus souvent le premier défricheur a morcelé son domaine de façon à attribuer des droits opérationnels (exploitation et usufruit) à chacune de ses coépouses. Une parcelle lui est également réservée. La transmission par héritage comprend la distribution de droits opérationnels et d'administration entre les groupes de frères sur la parcelle qui était exploitée par leur mère. Tous les frères peuvent user de droits opérationnels et l'aîné détient une partie des droits d'administration (il coordonne l'exploitation entre ses frères et peut prêter des parties de la parcelle).
- **Exercice collectif entre groupes de frères de même père (mère différente) :** même lorsqu'il a été morcelé entre les fils des coépouses, le domaine continue de relever d'un niveau de gestion collectif lignager⁴². Tous les descendants du premier défricheur (sans distinction entre les coépouses) peuvent user de droits opérationnels (exploitation, usufruit) sur les terres défrichées par leur ancêtre commun. L'aîné coordonne l'exploitation pour l'ensemble du domaine. Il respecte le morcellement initial des coépouses, mais peut solliciter des prêts entre les groupes de frères. Il peut également coordonner l'exploitation sur les parcelles qui étaient réservées au père. Enfin, il est celui qui décide en dernière instance pour les questions qui relèvent de la cession de terre (voire de la vente si le cas devait se présenter).

L'ancienneté d'occupation et les travaux d'aménagement peuvent conduire à la segmentation du lignage entre les descendants de chaque coépouse. Les aînés de chaque groupe peuvent bénéficier d'une délégation progressive des droits d'administration de la part de l'aîné du lignage. Le niveau de gestion du droit passe alors d'un niveau de gestion collectif lignager à un niveau de gestion collectif au sein d'un segment. Sur ses parcelles morcelées, l'aîné du lignage ne profite plus que du devoir d'information auquel se plient ses cadets.

Le morcellement des domaines lignagers est un processus classique d'autonomisation des segments d'un lignage, mais, depuis peu, le morcellement permet l'exercice individuel des droits fonciers. Depuis une dizaine d'années, des anacardiens ont été plantés sur la majorité des domaines. En effectuant ces plantations, les ayants droit lignagers qui usaient initialement que de droits opérationnels sur ces parcelles, bénéficient désormais de l'ensemble des droits d'administration. Ces parcelles ne peuvent plus être réattribuées, elles relèvent désormais du seul niveau de gestion individuel.

C'est le même phénomène qui a été constaté sur les *bowé* qui relevaient pourtant d'un niveau de gestion collectif villageois. Des membres de la communauté villageoise revendiquent des droits sur les *bowé* attenants à la parcelle qu'ils exploitent (ou leur habitation), certains y ont même planté des anacardiens, marqueurs visibles d'une appropriation individuelle.

5.8.2.4 Éléments sur l'évolution foncière en zone urbaine et périurbaine de Sangarédi

La ville de Sangarédi est une création récente, elle fait suite à l'installation de la CBG dans la région. Le terme *sangarédi* «le vieil éléphant», désignait initialement un *bowal* situé au nord de la ville (dans le quartier actuel de Silidara). Il a été le premier exploité par la CBG, son nom se généralisa pour désigner l'ensemble de la zone urbanisée dans la périphérie du plateau et a été retenu par l'administration comme nom officiel de la Sous-préfecture. L'empreinte urbaine de la ville de Sangarédi s'étend aujourd'hui sur le territoire de plusieurs villages dont l'organisation reposait sur un système de droit foncier coutumier tel que décrit plus haut. Le droit moderne est venu se superposer à une configuration foncière préexistante, certains principes ont pu être respectés tandis que d'autres sont source de conflits fonciers.

La sécurisation foncière dans le système coutumier

Nous avons concentré notre étude sur la partie urbaine qui correspond à l'actuel district de Lavage, plus particulièrement dans les localités de Samayabé, Ndantari Goundodji et Paragogo.

Samayabé est reconnu comme le plus ancien village de la zone (fondation datée à 1909). Ses fondateurs ont installé des localités aux marges de leur territoire, celle de Sefadou-Goundodji d'abord, dont est issue la localité de Ndantari, puis celle de Paragogo.

Le processus d'installation a instauré des relations de tutorat foncier avec Samayabé. Les lignages accueillis se sont vus attribuer des territoires sur lesquels ils ont reçu un faisceau de droits complet (droits opérationnels et droits d'administration). Ils acceptaient par cette relation de se plier à l'autorité morale de leur tuteur (participation et contribution à la vie sociale du village mère, information des tuteurs pour l'installation).

Qu'il s'agisse d'accueillir un lignage dans la communauté villageoise ou d'installer une localité satellite sur les marges du territoire, ces relations de tutorat interviennent dans une logique d'occupation du territoire. L'installation de nouvelles populations permet de renforcer le pouvoir politique et foncier d'un chef de village, mais aussi de sécuriser les marges de son territoire. En prenant l'initiative de l'installation, le tuteur cède des droits sur des terres que sa force de travail ne lui permet pas d'exploiter, mais sur lesquelles il pourra étendre son contrôle. Cette logique de sécurisation foncière prévaut encore dans les zones rurales qui ne sont pas soumises à une pression foncière.

Les étapes de l'urbanisation

L'implantation de la CBG a conduit à une densification rapide du peuplement de la zone. Bien qu'elles semblent avoir été absorbées par l'expansion urbaine, les limites coutumières des localités comme Samayabé, Ndantari ou Goundodji participent toujours à la définition des territoires coutumiers.

L'administration des terres a été transmise par héritage aux descendants des fondateurs. Jusqu'aux années 70, ils ont accueilli de nouveaux lignages, les autorités coutumières leur attribuaient des terres cultivables sur lesquelles ils pouvaient planter des cultures pérennes et bâtir des habitations. L'implantation de la CBG a modifié la nature des demandes : les nouveaux arrivants ne sollicitaient plus les habitants pour obtenir des terres cultivables, mais des terrains à bâtir. De nombreuses parcelles ont ainsi été cédées moyennant simplement quelques noix de colas.

Entre les années 70 et les années 90, les réserves foncières des villages ont considérablement diminué. D'une part, parce que la CBG avait gelé l'utilisation des *bowé*, empêchant l'accès aux poches de végétations (*hounsiré*), aux réserves foncières lignagères et villageoises. D'autre part, parce que les demandes d'installation se sont multipliées, ce qui s'est encore traduit par une occupation des réserves foncières du village.

La subsistance des villageois ne pouvant plus être assurée, les lignages ont réorganisé le système afin de permettre la décapitalisation foncière : les domaines lignagers ont été morcelés entre les chefs de ménage pour en faciliter la vente. Le système foncier coutumier devait ainsi s'assouplir pour faciliter les transactions, et se donner les moyens d'user de l'instrument administratif afin de sécuriser des droits fonciers dans un contexte qui les menace ouvertement (formalisation). La distribution de droits collectifs sur des domaines lignagers a ainsi été réinterprétée en un parcellaire relevant de la gestion individuelle de chaque ménage.

Réinterprétation et instrumentalisation du droit coutumier

Au sein d'un village, les relations de tutorat avaient permis à des étrangers de bénéficier d'une cession de droits sur des terres. Conscients de leur nouvelle valeur marchande, les représentants actuels des lignages hôtes tentent de renégocier la cession, le plus souvent moyennant une rallonge financière.

À une autre échelle, ce sont des villages tuteurs qui revendiquent leur statut coutumier pour s'accaparer les parties d'un territoire dont ils avaient pourtant cédé le faisceau de droits complet. Des localités installées se voient ainsi contraintes de rétrocéder une partie de leurs territoires coutumiers qui sera morcelé et vendu à leur insu. C'est donc dans les termes du droit coutumier que les localités installées se plient à l'autorité morale de leurs tuteurs, et c'est dans les termes du droit moderne que ces derniers tirent profit de ce patrimoine foncier « récupéré ».

À travers la formalisation, le droit moderne s'impose comme le nouvel instrument de la sécurisation foncière. Mais il est un instrument au service d'une hiérarchie foncière préexistante.

5.8.2.5 Le cas particulier du PK-14 (zone de Kamsar)

Il s'agissait ici d'effectuer une étude sur les 1,8 kilomètre concernés par le dédoublement de voies entre Kolaboui et Kamsar. Cette zone présente des caractéristiques très différentes de celles observées autour de Sangarédi, mais les résultats présentés ici sont donc ceux d'une étude rapide et non d'une étude de cas approfondie telle que réalisée dans la concession.

On rencontre de nombreuses ethnies autour de Kamsar, le PK14 est situé dans une zone qui relève de l'autorité coutumière de l'ethnie Nalou. Nous avons constaté une ethnicisation des rapports fonciers, avec des degrés d'autonomie foncière variables selon l'identité des groupes installés. Ainsi, contrairement à ce qui a été décrit à propos de Sangarédi, l'ancienneté n'est pas le premier critère pris en compte dans la hiérarchie sociale qui organise l'accès à la terre.

Trois villages sont concernés par le projet, tous sont des villages nalous. Cette identité leur accorde un faisceau de droits complet sur les terres qu'ils occupent. Il s'agit le plus souvent de domaines lignagers qui forment des bandes de terres comprenant la zone d'habitation (concession), un *kharé* (zone de plantation et de culture maraichère) et un casier rizicole sur la vaste plaine de mangrove située à proximité du rail.

Sur ces domaines les droits relèvent en principe d'un niveau de gestion collectif entre les membres du lignage, supervisé par l'aîné. Depuis une dizaine d'années, certains domaines sont morcelés et vendus à des étrangers. C'est le cas d'un *kharé* situé sur la zone d'empreinte (territoire de Toumbeta) qui a été vendu à un habitant de Kamsar qui souhaitait faire une plantation d'anacardiens et de palmiers à huile. Ici, l'achat accorde un faisceau de droits complets à son auteur.

Plusieurs zones d'habitation sont touchées par le Projet, il s'agit en fait de concessions lignagères formées de plusieurs ménages. Les plans de compensation devront identifier l'aîné de chacun des lignages afin de proposer des solutions de relocalisation. Il paraît difficile de déplacer les zones d'habitation à une distance trop élevée dans la mesure où l'ensemble de leur zone de culture se trouve actuellement à proximité de la zone d'habitation. En revanche, l'étude a permis d'identifier les *kharé* comme des zones de réserves foncières pour les habitations. On peut donc envisager de déplacer les concessions de quelques mètres à l'intérieur de ces

espaces. Toutefois, il ne faut pas négliger l'impact de ce déplacement du bâti, qui utilisera des terres jusque-là réservées à l'exploitation.

5.8.3 Conclusion

La CBG devra prendre en compte un certain nombre de paramètres lors des discussions liées aux compensations et aux potentielles relocalisations dans la zone de la concession. En effet, dans le monde rural, le droit légal et le droit coutumier cohabitent, mais c'est le droit coutumier qui prévaut. Plusieurs échelons, dépendant de l'organisation hiérarchique des villages, devront être pris en compte pour traiter des questions foncières : l'échelle supra-villageoise, villageoise et du lignage. C'est dans le cadre de ces échelons que sont déterminés les droits de propriété, d'administration et de gestion des terres. Dans la concession, une grande partie des villages sont le fruit de l'autonomisation de localités satellites, détachées du village mère, mais les tuteurs conservent un rôle d'autorité de référence.

Par ailleurs, l'activité de la CBG a accéléré le phénomène de densification de la ville de Sangarédi. Son extension sur plusieurs villages dont l'organisation reposait sur un système de droit foncier coutumier peut être source de conflit. Ce phénomène devra être pris en compte dans le cadre du Projet.

5.9 Patrimoine culturel

L'étude du patrimoine culturel visait à répertorier et localiser les sites de patrimoine culturel de l'ensemble des villages de la zone de la concession et de repérer leurs utilisateurs et les personnes qui ont autorité sur ces lieux.

Cette étude s'articule autour de plusieurs étapes :

- De l'histoire aux « sites sacrés » ;
- Définition d'un site sacré ;
- Typologie des sites sacrés ;
- Indicateurs sur le degré d'importance des sites de patrimoine culturel ; et
- Indicateurs sur le degré de complexité de traitement des sites de patrimoine culturel.

Cet inventaire constitue une première étape nécessaire à la mise en place future de dispositifs de prise en compte des pratiques locales associées à ces sites lors de la mise en œuvre du Projet d'extension.

5.9.1 De l'histoire aux « sites sacrés »

Nous avons indiqué dans la partie du rapport consacrée à l'histoire que l'on trouve dans la zone d'étude de la concession deux villages « mères » : Boulléré et Wossou que l'on peut en quelque sorte considérer comme les deux « architectes » du peuplement de cette zone dont la dynamique n'a jamais cessé depuis leur fondation. Villages « mères », non pas parce que les ressortissants de ces deux villages ont fondé les autres, mais parce que les terres sur lesquelles ces derniers ont été créés sont placées sous leur juridiction.

Wossou, représentant de l'état théocratique du Fouta Djallon, a été le premier village fondé dans la zone alors que Boulléré ne prit une réelle importance qu'à l'arrivée des colons, lorsqu'il fût désigné comme le chef-lieu administratif. Les relations de tutorat qui unissent ces deux villages (« mères ») aux autres (« satellites ») sont toujours rejouées et réactualisées. Ceci est particulièrement visible lorsque l'on s'intéresse aux sites sacrés en tant que porteurs d'une dimension historique et témoignent des dynamiques sociales, politiques et surtout des stratégies relatives à l'accès à la terre et aux ressources.

En effet, lors des investigations que nous avons menées, rares sont les villages qui n'ont pas exigé de demander l'autorisation ou la présence de leurs « tuteurs » pour nous parler de leurs sites ; tuteurs qu'ils désignent encore comme les véritables référents de ces lieux sacrés. Ce constat nous introduit directement au cœur de la problématique que posent les sites sacrés : qui est l'occupant et le détenteur de la terre que l'on veut cultiver, du ruisseau où l'on veut se rafraîchir et abreuver son troupeau, du marigot où les femmes souhaitent laver leur linge et leur vaisselle, des arbres dont on veut cueillir les fruits ou couper le bois, de la terre dont on veut se servir pour bâtir une maison et fonder un village ? À qui doit-on s'adresser pour connaître les lois et les secrets de ce territoire convoité pour qu'il devienne viable et habitable ? Comment s'y faire une place « légitime » ?

5.9.2 Qu'est-ce qu'un « site sacré » ?

Au sein du paysage, les sites sacrés sont le plus souvent remarquables par leurs singularités morphologiques : une forêt-galerie, un bois, un rocher ou un arbre ayant une forme particulière, une source intarissable ou cachée, une grotte, une termitière, etc. De ce point de vue, ces lieux répondent directement à la définition de la matérialisation du patrimoine culturel comme des « *caractéristiques environnementales naturelles uniques incorporant des valeurs culturelles* ».

Pourtant, tout le problème (et le malentendu), lorsqu'une rencontre entre les communautés, les miniers et instances internationales de « patrimonialisation » doit avoir lieu autour des sites sacrés réside dans la définition que l'on prête à ces lieux singuliers, à la fois porteurs d'une dimension sociale, historique et religieuse. Un certain nombre de préjugés communément admis à leur sujet doivent en effet être remis en question pour envisager l'investigation, le « traitement » et le devenir de ces espaces. Ces préjugés sont les suivants :

- Le « site sacré » est un lieu « à préserver » de la menace que représenterait le réaménagement ou la transformation du territoire où ils sont implantés ; il est un « patrimoine » en danger et « à mettre sous cloche » ; et
- Le caractère sacré de ces lieux leur conférerait un caractère « intouchable » : étant « sacrés » (et en quelque sorte leur destruction, un sujet « tabou »), toucher ces sites serait une source inévitable de désordre social et de

mécontentement. Les sites sacrés constitueraient en ce sens des objets « problématiques » à traiter.

Pourtant, les représentations symboliques des populations étudiées révèlent une toute autre manière de penser et de définir ces « sites ». Selon ces dernières :

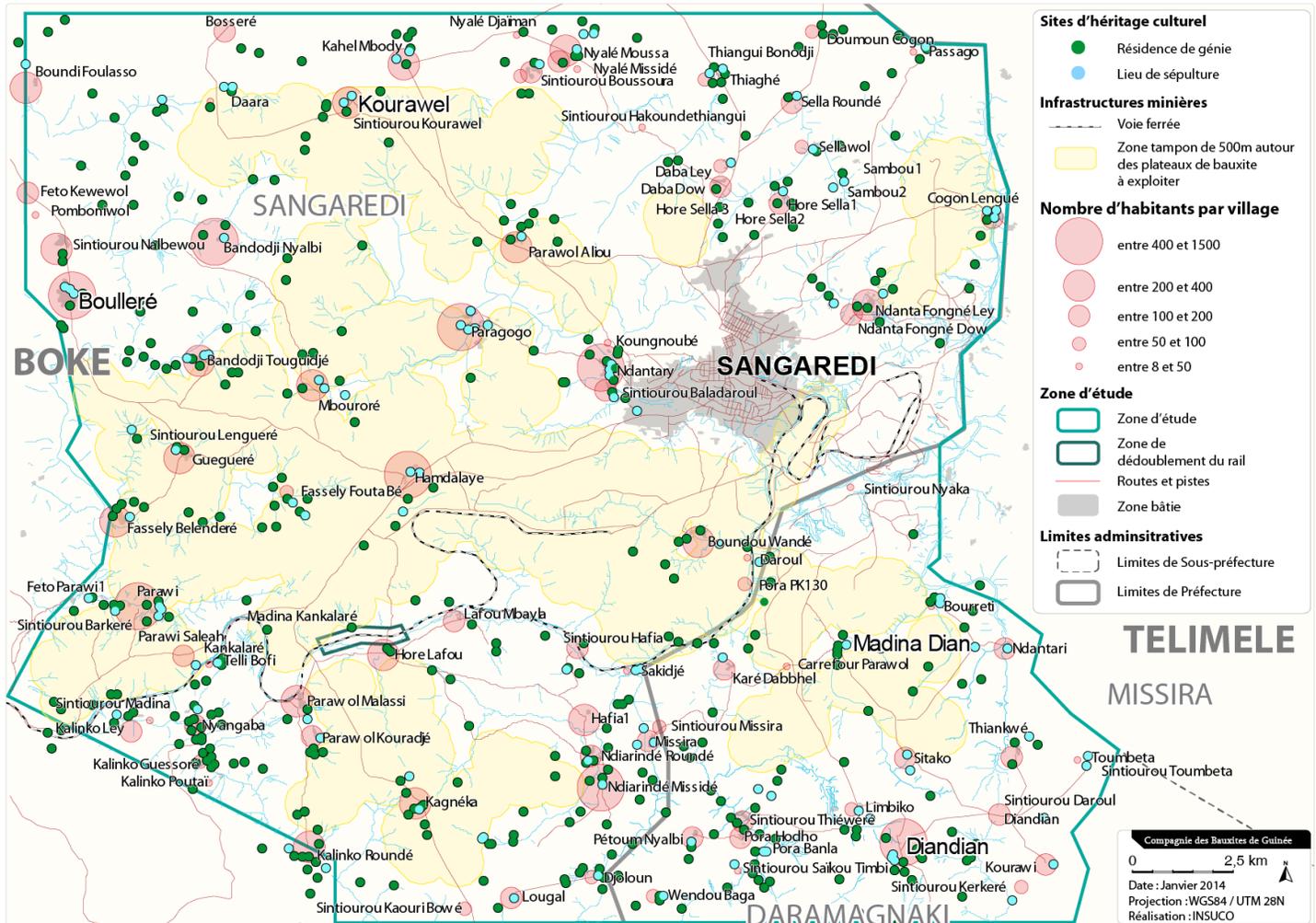
- Les sites sacrés n'ont d'importance que pour leur contribution à la survie des hommes qui les reconnaissent comme tels. D'ailleurs, un lieu n'est identifié comme un « site » qu'après le passage des hommes sur un territoire donné et leur tentative de s'y implanter et d'en exploiter les ressources⁴³. Le site sacré, loin d'être un objet immuable et témoin de traditions passées restées intactes (ce genre de « tradition » muséographique n'existe pas), n'a pas d'autre signification que d'exister en miroir des dynamiques sociales, historiques et culturelles locales. Ainsi, la nature des sites sacrés est *mouvante*, car les pratiques qui y ont cours sont étroitement imbriquées dans la vie de leurs « utilisateurs » et dans ce que nous pourrions nommer « le projet social du village ». Le site est un système de production, de cohésion sociale, de pouvoir, un espace dynamique sans cesse réajusté en fonction des besoins des hommes et de leurs modes de survie. En cela tient sa dimension patrimoniale « forte » ou autrement dit, sa « valeur ». Notre travail a consisté à mettre au jour ces dynamiques/logiques qui relèvent d'une manière de penser le monde et l'existence, c'est-à-dire, de la « culture ».
- Un site sacré ne constitue pas un objet « fermé » aux frontières bien délimitées. Il est associé à un espace territorial plus large placé sous sa juridiction. Comme l'illustrent les historiques des sites livrés dans les « fiches descriptives des sites de patrimoine culturel impactés », il est un « point d'ancrage » incontournable à cet espace. Autrement dit, les sites de résidence de génies, avec chacun son « aire » et sa « puissance » de rayonnement, quadrillent le territoire et forgent en quelque sorte à chacune de ses « unités » une « réputation » ; ils livrent en ce sens une sorte de cartographie ou de lecture préalable à l'occupation d'un territoire.

5.9.3 Typologie des sites sacrés de notre zone d'étude

Parmi les sites de patrimoine culturel connus en Guinée, on trouve principalement des sites de résidence de génies, des lieux de sépulture, des sites d'initiation, des

sites où sont conservés des objets considérés comme « fétiches » ou encore, des sites archéologiques⁴⁴.

Carte 5-16 Distribution des sites de patrimoine culturel



Au cours des enquêtes menées dans la zone de Sangarédi, lorsqu'il était demandé à nos interlocuteurs de citer les lieux importants dont ils craignent la destruction dans le cas où leur territoire se trouvait pris par le projet d'agrandissement de la mine, ils ont exclusivement évoqué :

- Les lieux de sépulture (*berdhè*) ; et
- Les sites de résidence de génies (*höddho djinna* ou *Souhoun djinna*) lesquels représentent, dans cette région, comme dans l'ensemble de la Guinée, la majorité écrasante des sites identifiés. En conséquence, et parce qu'ils sont

révélateurs des valeurs « culturelles » et sociales fondamentales que tout étranger désirant s'implanter (ou s'attribuer, à l'instar de la CBG, de nouveaux domaines) doit comprendre, nous leur accorderons une large place dans ce rapport. Ces valeurs dépassent la sphère du « patrimoine culturel » ; elles ressortent de l'ensemble des thématiques sociales qu'INSUCO est amené à traiter dans le cadre d'une étude de base.

Nous avons décliné les deux types de sites relevés en différents sous-types, lesquels ont été établis selon la fonction du site, ses caractéristiques et les pratiques rituelles qui y ont cours.

Figure 5-23 Typologie des sites de patrimoine culturel



5.9.3.1 Les résidences de génies

La zone de Sangarédi offre un relief contrasté caractérisé par la présence de plateaux bauxitiques (*bowé*) séparés par des vallons et de nombreux cours d'eau plus ou moins permanents. Les forêts et sources sont des sites privilégiés de résidence de génies. Dans les représentations locales, ces derniers sont réputés être plus ou moins hostiles à la présence des hommes sur le territoire qu'ils occupent. L'accord entre les génies et les humains consiste en une sorte de contrat de mutuel intérêt et de mutuelle fourniture de services. Comme nous venons de le voir, les hommes ont besoin d'eux pour accéder aux ressources, à un pouvoir ou un savoir-faire particulier.

- Il est remarquable que les populations qualifient invariablement les sites de résidence de génies comme des sites « dangereux » ; ce sont ces sites qu'ils ont en priorité jugé bon de nous indiquer, car ce qu'ils redoutent plus que tout sont les réactions de ces génies (à leur rencontre et envers les

travailleurs/miniers) au cas où leurs lieux de résidence seraient touchés par le projet d'agrandissement de la concession minière.

Parmi les sites de résidence de génies, nous distinguons deux sous-types élaborés en fonction de la nature de la relation qu'entretiennent les hommes avec ces sites et les entités qu'ils abritent, notamment du point de vue de leur fréquentation et des pratiques rituelles qui y ont cours permettant, entre autres :

- le prélèvement des ressources présentes sur le site (eau, bois, fruits, plantes, animaux, etc.) ;
- l'entente et la cohabitation entre les hommes et les génies « logés » dans le site et dont la présence sur le territoire est invariablement considérée par les populations comme antérieure à celle des hommes ; et
- La protection du village et de ses occupants.

Ainsi, pour ce premier type de site, les deux sous-types suivants sont proposés :

- Fréquenté / Avec pratiques rituelles ; et
- Excepté⁴⁵/ Sans pratiques rituelles

Cette typologie « pratique » met l'accent sur l'accès au territoire et à ses ressources, car cette problématique concerne autant les populations qui occupent la zone que la CBG qui désire s'y implanter. D'autre part, cette distinction entre accessibilité et inaccessibilité du site a des implications sur le degré de complexité de traitement (déplacement des entités et destruction du site) auquel le minier devra s'attendre s'il veut occuper ces territoires⁴⁶.

Le territoire et ses ressources représentent un « patrimoine » commun à ces génies, aux hommes qu'ils ont accueillis et aux miniers ; patrimoine qu'ils devront partager pour que leur cohabitation soit envisageable et viable.

5.9.3.2 *Les lieux de sépulture*

Les sous-types de cette seconde catégorie de sites sacrés renvoient d'une part à leur fréquentation/utilisation (cimetières abandonnés/cimetières en activité) et, d'autre part, à l'identité des personnes qui y sont enterrées : leur statut et leur fonction sociale et religieuse. En l'effet, à l'instar de nombreux groupes guinéens et ouest-africains, les défunts ne sont pas tous inhumés au même endroit : il arrive

par exemple que l'on sépare les fondateurs des autres membres de la communauté, les sages érudits des non-érudits ou encore parfois, les adultes des enfants⁴⁷.

Les lieux de sépulture se déclinent en 6 sous-types :

- Cimetière actuel ;
- Ancien cimetière ;
- Cimetière des Sages ;
- Cimetière des érudits coraniques ;
- Cimetière d'enfants ; et
- Tombe des fondateurs

Une des particularités relevée dans la région (et que l'on retrouve plus loin dans l'ensemble du Fouta Djallon autrefois occupée par les Peul animistes qui pratiquaient le culte des morts) consiste, à l'encontre des lois de l'Islam qui prône pour tous le même traitement devant Dieu, à séparer le « cimetière pour tous » (hommes, femmes et enfants) de celui des « sages ». En effet, les relations que les vivants entretiennent avec ces deux catégories de défunts ne sont pas les mêmes puisqu'ils adressent aux plus âgés (les « sages ») des demandes par le biais de sacrifices ou d'offrandes (exactement comme on le fait ailleurs à l'égard des génies), comme on le ferait dans un culte des ancêtres classique. Cette distinction des lieux de sépulture renvoie ainsi aux pratiques qui y ont cours. Sages et génies constituent des intermédiaires entre les vivants et Dieu.

Cette distinction entre les lieux de sépulture reste cependant assez minoritaire dans la région, car elle est considérée comme allant à l'encontre des préceptes de l'Islam qui interdit tout autre type de relation que celle entretenue avec Dieu. Elle est doublée d'une autre distinction (répondant à la même logique) plus fréquente faite entre les lieux de sépulture réservés aux « sages érudits coraniques » (souvent enterrés près de la Mosquée et dont le culte est étroitement soumis aux règles de l'Islam) et aux « sages non érudits coraniques » auxquels les vivants peuvent adresser directement des demandes par le biais de sacrifices ou d'offrandes.

5.9.3.3 *La dimension historique du patrimoine culturel*

Les deux types de sites sacrés identifiés comportent une dimension et une valeur historique. En effet, dans l'ensemble des villages de notre zone d'étude, on observe

une même configuration : les fondateurs, avant d'occuper le territoire, ont demandé aux génies déjà présents et « propriétaires » de ces espaces l'autorisation de cohabiter avec eux et d'utiliser les ressources placées sous leur juridiction. En outre, un certain nombre d'historiques de villages fait référence à la puissance de leurs fondateurs capables, après que d'autres aient échoué, de négocier avec eux leur installation⁴⁸. À l'inverse, d'autres territoires ont été quittés du fait de l'hostilité des génies envers les hommes qui s'y sont installés⁴⁹. Aux génies les plus forts et les plus redoutés sont associés des espaces qualifiés de « forêts hantées », totalement exceptés, mais qui, autrefois ou à l'avenir, pouvaient ou pourraient bien être fréquentés par les hommes (ré)ouverts par le truchement d'un individu assez puissant pour remporter la négociation de son installation face aux génies.

De même, les lieux de sépulture peuvent dater de la fondation du village et constituent dans tous les cas des lieux de mémoire. Mais pour tous, que les défunts soient morts depuis longtemps ou pas, les témoignages sont les mêmes : ce qui importe, ce sont leurs corps, leurs âmes et le respect de leur mémoire.

5.9.4 Un indicateur sur le degré d'importance des sites de patrimoine culturel

Les enquêtes ethnographiques que nous avons réalisées auprès des populations sur les sites de patrimoine culturel identifiés dans une zone tampon de 500 mètres autour des futures zones d'exploitation minière avaient plusieurs objectifs étroitement associés :

- Attribuer à chacun de ces sites un degré d'importance du point de vue de sa « valeur » pour ses utilisateurs, c'est-à-dire du point de vue de sa fonction au sein de ce que nous avons appelé le « projet social villageois ». Il peut en effet s'agir, par le biais des pratiques associées à ces sites, d'assurer aux défunts la bénédiction de dieu, la protection du village, la réussite des récoltes, celle d'un projet collectif ou personnel ou encore, le maintien de la paix sociale et de l'entente. Pour les sites de résidence de génies, nous avons précédemment indiqué qu'il peut également s'agir de s'approprier un territoire et d'en utiliser les ressources (eau, bois, plantes, fruits, animaux, etc.).

- Cette évaluation de l'utilité des pratiques associées à ces sites a donné lieu, pour chacun d'eux, à l'élaboration d'une fiche descriptive récapitulative individuelle rendant compte de la nature des relations que leurs utilisateurs entretiennent avec ces lieux. Le degré d'importance des sites répertoriés est indiqué dans ces fiches ainsi que dans le tableau récapitulatif associé⁵⁰. Un médaillon de couleur est apposé en haut à droite de chaque fiche ; trois couleurs rendant compte de trois degrés d'importance :

- Faible importance
- Moyenne importance
- Forte importance

Nous insistons sur le fait que ces degrés d'importance ne sont donnés qu'à titre indicatif. Ils ont été définis, pour chaque site, selon les données récoltées lors de nos enquêtes lesquelles, au vu du nombre important de sites identifiés, n'ont pas pu être approfondies. Il se peut en conséquence que des enquêtes plus fines amènent à réévaluer le degré d'importance des sites.

Les cimetières sont toujours associés au degré d'importance rouge. En ce qui concerne les résidences de génies, les plus importants demeurent incontestablement et invariablement ceux qui appartiennent au premier sous-type (*fréquenté/avec pratiques rituelles*). En effet, les sites fréquentés (parce que les génies qu'ils abritent ont autorisé les hommes à « entrer chez eux » et qu'ils acceptent de leur ouvrir l'accès aux ressources dont ils sont les détenteurs) représentent un enjeu particulièrement fort au niveau de la survie des hommes au sein du territoire qu'ils occupent ; territoire dont nous avons souligné qu'il est en cette région quadrillé par de nombreux sites de résidence de génies.

Les sites de résidence de génies qui appartiennent au second sous-type (*excepté/sans pratiques rituelles*) sont porteurs d'un moindre enjeu puisqu'à l'inverse des premiers, les villageois ne peuvent pas y accéder au risque d'être victimes de la colère des génies qu'ils enferment, lesquels refusent de cohabiter et de collaborer avec les hommes. Leur importance tient à la crainte qu'ils inspirent si les interdits d'accès qui les caractérisent étaient transgressés (retombées sur le villageois, mais aussi sur les travailleurs des mines).

5.9.5 Un indicateur sur le degré de complexité de traitement des sites de patrimoine culturel

Le dernier objectif de notre étude consistait à entendre nos interlocuteurs, au cas par cas, sur les raisons de leur choix d'accepter de voir leurs sites définitivement disparaître ou, au contraire, sur leur volonté de les préserver ou encore, sur la possibilité d'entrevoir une reprise des pratiques sur le site ou sur un éventuel site de remplacement aux caractéristiques équivalentes.

Dans les « fiches descriptives des sites impactés » livrées en annexes, nous faisons apparaître une rubrique indiquant si, a priori, le site est déplaçable/destructible ou non.

Les lieux de sépulture sont considérés par les populations comme les plus importants et, dans l'ensemble des cas, leur destruction est généralement difficilement envisageable ou, en tous cas, engagera des négociations et des compensations lourdes.

En ce qui concerne les sites de résidence de génies, à la différence de ce que nous venons d'observer pour les lieux de sépulture, leur degré d'importance est bien distinct et autonome du degré de complexité de leur traitement : les *sites de résidence de génies fréquentés/avec pratiques rituelles* sont en effet souvent ceux pour lesquels, finalement, il est relativement simple de négocier, car les génies qu'ils abritent entretiennent déjà des relations étroites avec les hommes (pactes qui passent par des sacrifices) ; ils sont en ce sens à leur portée. À l'inverse, les *sites exceptés/sans pratiques rituelles*, s'ils sont les moins importants (du point de vue de leur valeur d'usage), sont ceux qui seront les plus difficiles à traiter puisque les génies qu'ils abritent sont hostiles à la présence des hommes sur leur territoire et inspirent la peur. Leur déplaçabilité/destructibilité engagera des démarches plus problématiques, car la communication et la négociation avec ces entités ne sont pas habituelles.

5.9.5.1 Remarques importantes

Concernant la déplaçabilité/destructibilité des sites impactés, nous soulignons que le principal risque serait de considérer les sites classés comme les moins importants (code couleur verte) comme étant facilement destructibles, c'est-à-dire sans

négociations ou démarches préalables. En effet, les lieux sacrés cités par nos interlocuteurs, justement parce qu'ils ont été mentionnés par ces derniers, sont tous importants et appellent une attention et une forme de « traitement » particulier : aucun ne peut être détruit sans démarche préalable ; démarche qui comprend, selon les cas, une ou plusieurs étapes qui sont les suivantes :

- La négociation avec les populations concernées et notamment, avec les responsables des sites identifiés (dont l'identité est donnée dans les « fiches descriptives des sites impactés ») ;
- La consultation de spécialistes de l'occulte permettant d'identifier les sacrifices à réaliser ; et
- L'identification d'un lieu de « remplacement » du site où installer les génies où dans lequel pourraient être enterrés les défunts.

Il faudra veiller à respecter l'ensemble de ces préalables nécessaires à la mise en œuvre du traitement d'un site de patrimoine culturel. C'est la négociation qui est la principale problématique : elle devra être bien menée pour que soient minimisés les impacts négatifs du point de vue des communautés et du respect de leurs pratiques religieuses.

5.9.6 Conclusion

Si, depuis la création de la CBG, la zone de Sangarédi est de plus en plus saturée (pression démographique, agricole et minière), nous avons souligné que l'accès à la terre n'est (traditionnellement) pas « verrouillé ». Le principe coutumier et historique de tutorat, commun aux occupants déjà installés et aux nouveaux arrivants, est toujours appliqué. En conséquence, très peu d'occupants se réclament comme les véritables « propriétaires » ou détenteurs des terres et des ressources dont ils profitent.

Cela implique que l'accès à la terre est toujours envisageable ; c'est en tous cas une démarche connue et habituelle du point de vue des valeurs culturelles locales : une procédure, déjà, existe pour celui qui souhaite s'installer ou agrandir son domaine d'exploitation. Ainsi, loin de constituer des lieux qui « posent problème » et représentent un frein ou une limite à la réalisation des projets d'aménagement du territoire, les sites de patrimoine culturel sont des points clés et historiques

d'ancrage au territoire. Ils constituent en quelque sorte des portes déjà ouvertes et fonctionnelles pour l'utilisation (et le partage) du territoire et de ses ressources.

Suivant cette logique, rien ne semble « a priori » s'opposer au Projet d'extension de la CBG. La difficulté réside néanmoins dans la taille du domaine que cet exploitant désire acquérir, car la logique « coutumière » de l'accès à la terre s'est jusque-là faite de manière très « nucléaire » et dans le respect du partage des ressources et des espaces entre ses différents occupants.

5.9.6.1 Un enjeu commun aux miniers et aux populations locales : l'accès à la terre et aux ressources

Le minier doit comprendre que la terre (et les ressources associées), si elle est placée sous l'autorité de tuteurs « humains » (cf. « villages mères » et « localités satellites »), appartient d'abord aux génies dont la présence est considérée comme antérieure à celle des hommes. En conséquence, les génies, véritables tuteurs des hommes, sont les interlocuteurs incontournables des nouveaux arrivants et/ou exploitants d'un territoire. C'est avec eux et par le truchement des communautés déjà installées (et dont l'occupation est elle-même antérieure à l'arrivée de la CBG) que les miniers devront négocier.

Le minier qui, précisément, désire occuper cette position d'utilisateur des ressources, doit comprendre cette logique afin de s'assurer une position « légitime » (c'est-à-dire acquise selon les règles auxquelles avant eux, l'ensemble des occupants de la zone se sont soumis pour s'implanter) au regard des communautés avec lesquelles ils seront amenés à cohabiter. Il ne s'agit pas, pour « patrimonialiser », de respecter un site pour une « croyance » (celle aux génies) ou pour une « tradition » ; il s'agit de comprendre et de respecter la logique sociologique, économique et « culturelle » de son utilisation et finalement, d'emprunter le chemin déjà tracé qui mène vers l'acquisition ou l'usage d'un nouveau territoire.

5.9.6.2 Les valeurs « phares » à respecter

Si ces sites se trouvaient investis sans le respect de cette procédure « locale », cela pourrait se retourner contre les occupants du territoire (les miniers, mais aussi les populations riveraines) de manière directe ou indirecte. Un certain nombre de

procédures doivent donc être prises en compte. Pour se les approprier, le minier doit comprendre un certain nombre de principes et représentations locales propres à la logique symbolique des populations avec lesquelles ils souhaitent cohabiter. Cela implique notamment la reconnaissance des génies comme détenteurs du territoire, puis celle des villages « mères » fondateurs et tuteurs des étrangers qu'ils ont accueillis sur leurs terres au fil de l'histoire.

Il y a en somme des règles à respecter et surtout un besoin clairement exprimé d'être reconnu, informé et impliqué dans ce Projet d'extension des mines qui, pour les communautés, comporte l'espoir de prendre une tout autre tournure que celle qui a caractérisé l'arrivée de la CBG, il y a 50 ans. Ce que, finalement (et à juste titre), demandent les communautés, c'est d'être considérées et respectées, car jusqu'à présent, ce nouvel arrivant a court-circuité les procédures locales d'accès à la terre et aux ressources et s'est fait une mauvaise réputation. Certains villages, à l'instar d'Hamdallaye, ont pour cette raison refusé toute négociation relative à la destruction de leurs sites sacrés. De gros efforts de communication, d'information et de collaboration devront être faits par la CBG pour renverser la tendance actuelle.

Cette négociation devra s'établir sur des bases solides, à commencer par la reconnaissance de l'ancienneté de leur présence sur le territoire. La CBG, pour chacun des villages dont il voudra négocier la destruction des sites de patrimoine culturel devra considérer leur histoire et surtout, leurs fondateurs, leurs tuteurs et hôtes. Cette information est représentée sur la Carte 5-3 Historique du peuplement des villages de la concession.

Il est ensuite fondamental de comprendre que cette négociation ne consiste pas en bras de fer ou en un tour de force. La CBG devra, autant que possible, s'intégrer au système (déjà en place) d'accueil et de redistribution, de partage, de cohabitation et d'entente entre les différents protagonistes et occupants du territoire.

Énormément d'attention devra être accordée aux valeurs d'entente et de respect des tuteurs et des aînés, car elles engagent un effort politique essentiel de la vie des hommes ; c'est le problème-clé d'un groupe territorial et des relations entretenues entre un homme et ses enfants. Rituels, sites sacrés et entente ne peuvent être pensés séparément.

5.10 Archéologie

L'évaluation du potentiel archéologique sur l'aire de la future exploitation minière par la CBG a pris la forme d'une prospection de surface systématique, mise en œuvre par une équipe composée d'un archéologue et d'une consultante nationale. Au vu des spécificités environnementales de la zone soumise à l'étude, caractérisée par une végétation considérable et par la présence de «*bowé*», la phase de prospection a dû être partagée en deux étapes complémentaires.

Dans un premier temps, il a fallu effectuer une visite auprès des villages ciblés dans la zone d'étude. À cette occasion les raisons de l'étude ont été expliquées pour obtenir le consentement des responsables des villages. L'aide d'un villageois était sollicitée pour faciliter le recueil des informations nécessaires et l'identification de sites archéologiques potentiels, comme d'anciens villages, des fours de réduction du fer, des morceaux de céramique, des grottes ou abris sous roche et tout ce qui avait pu attirer leur l'attention.

Ce sont donc les habitants des différents villages qui nous ont conduits dans les grottes et les abris sous roche ou sur les emplacements d'anciens villages abandonnés que leurs traditions leur avaient fait connaître ou qu'ils avaient repérés eux-mêmes au cours de leurs activités en brousse. Ces rencontres et les échanges avec eux ont permis d'évaluer leurs connaissances sur le passé.

La plupart des sites évoqués étaient des structures en pierre conçues comme habitation qui en surface ne livraient qu'une mince information quantitative de matériel archéologique, voire aucune.

Ces visites ont aussi donné lieu à un examen du terrain tout au long du parcours vers les structures d'habitat en pierre, les grottes et les abris sous roche, à la recherche d'autres évidences archéologiques. Dans le cas présent et compte tenu du fait que l'équipe n'était constituée que de deux personnes et que le couvert végétal est relativement important, la méthode s'est avérée extrêmement limitée.

Dans un deuxième temps ce sont les « *bowé* » qui ont été prospectés de façon plus systématique selon la dernière méthode évoquée. Le terrain étant relativement dégagé la méthode a donné ici plus de résultats. Le *bowal* est un plateau très caractéristique au sol plat, cuirassé, présentant parfois une légère pente vers le

centre et quelques incisions qui pendant la saison des pluies s'engorgent jusqu'à former de petits ruisseaux.

Des fiches de relevés ont été réalisées par le Laboratoire (APA) de Genève, elles ont été remplies en fonction de chaque cas et pour chaque site (le modèle de fiche est donné en Annexe 5-1, Volume I, annexe 15). Sur cette fiche figurent le nom du village le plus proche, le numéro de *waypoint* du GPS, une brève description de la topographie et de la végétation, ainsi que le type de matériel trouvé en surface et les références de clichés de vue d'ensemble et parfois de clichés détaillés, par exemple dans le cas des structures des différentes habitations.

En accord avec le Laboratoire APA, seuls quelques rares tessons portant un décor inconnu ou certaines pièces représentatives (par exemple les nucléus en cas de matériel lithique) ont été recueillis. Ces objets sont à la base des résultats préliminaires introduits dans ce compte-rendu. Afin de nous permettre une étude plus approfondie et détaillée surtout sur les nucléus de l'industrie lithique, et uniquement dans ce but, l'exportation de matériel a été autorisée par le Musée National de Guinée et le Laboratoire APA de L'Université de Genève-Suisse.

L'analyse archéologique expose :

- Le climat et les caractéristiques environnementales de la zone d'étude ;
- Le climat du passé et ses répercussions sur les témoignages archéologiques ;
- Les sites archéologiques, le matériel découvert et leur description
- Le matériel archéologique rencontré ; et
- L'archéologie de la Guinée.

5.10.1 Climat et caractéristiques environnementales de la zone d'étude

Le climat de la région est de type *subtropical maritime* influencé par la mousson; chaud et humide avec une température allant de 12°C à 40°C. Ce climat est caractérisé par l'alternance de deux saisons (pluvieuse et sèche) d'égale durée: d'octobre à avril une saison sèche et de mai à septembre une saison des pluies, alors que les mois de mai et juin servent de transition de la saison sèche à

pluvieuse et inversement les mois de septembre et octobre permettent le passage de pluvieuse à sèche. Cette région est constituée de nombreux cours d'eau, de bas-fonds, de plaines, de vallées et de plateaux.

Les sols rencontrés dans la zone d'étude sont principalement de deux types: les sols constitués par les *bowé* et les sols ferrallitiques avec ou sans tache, profonds ou peu profonds, localisés sur les coteaux.

L'étude archéologique passe forcément par la connaissance de l'environnement présent ou passé, l'homme, de nos jours comme par le passé, vit en s'adaptant aux spécificités géographiques de son environnement, qui vont conditionner son mode d'habitat et de vie en fonction des ressources matérielles et alimentaires à sa portée.

5.10.2 Le climat du passé et ses répercussions sur les témoignages archéologiques

L'aube des ancêtres de l'homme anatomiquement moderne commence il y a quelques millions d'années. À partir du Miocène les restes fossiles mettent en évidence le début de formes qui dans le temps et sous la poussée des changements climatiques vont porter jusqu'aux hominidés et plus tard à l'homme.

Tableau 5-8 Repère des époques dans le temps

Époque	Subdivision	Âge en million d'années
Holocène		0,0118
Pléistocène	Haut	0,126
	Moyen	0,781
	Bas	1,806
Pliocène	Gélasien	2,588
	<i>Piacenzien</i>	3,600
	Zancléen	5,332

C'est exactement l'intervalle dans lequel la paléanthropologie et l'archéologie essayent de trouver des évidences pour reconstruire le cheminement de l'homme dans sa globalité.

La réponse des espèces vivantes à toutes les variations climatiques représente le moteur principal des changements évolutifs (Verba 1985, 1988, 1996). C'est en influençant l'environnement que le changement climatique modifie les ressources

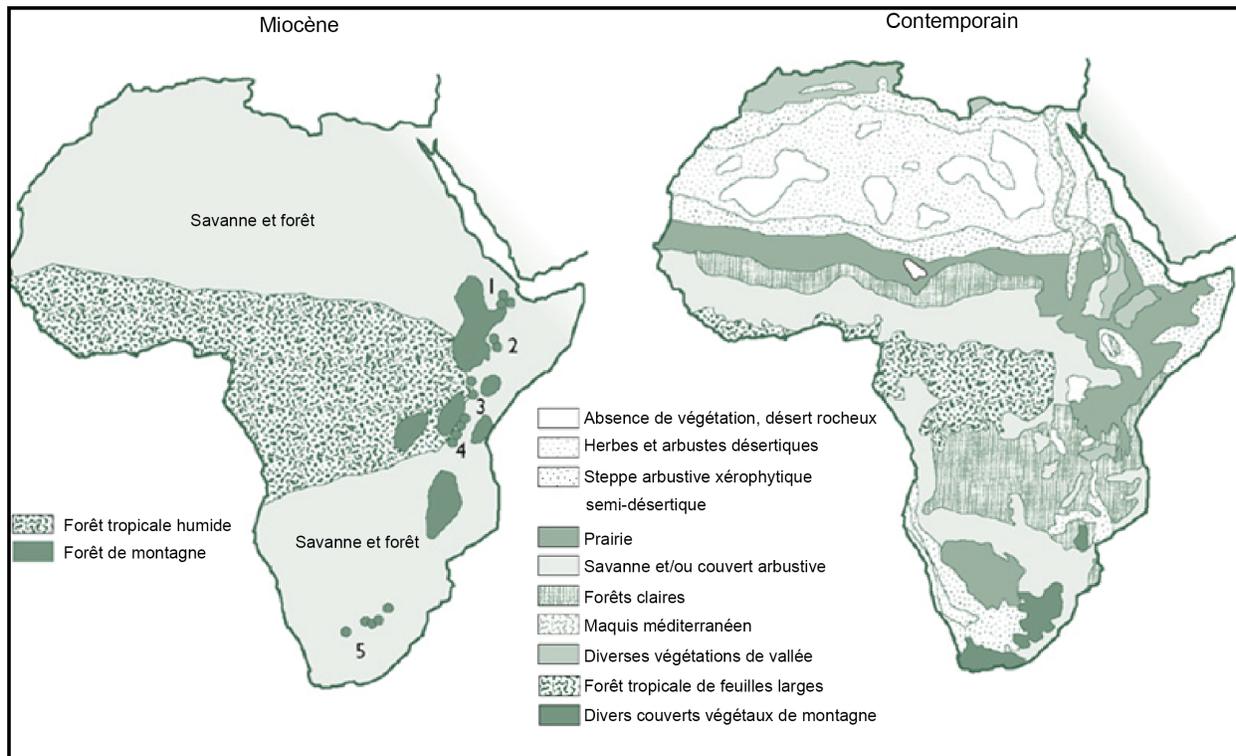
alimentaires et matérielles disponibles et de ce fait, le mode de vie. Bien que les marges de tolérance envers les changements soient variables pour chaque espèce, de façon générale plus le changement est rapide, plus faible sera la réponse des organismes vivants.

La reconstruction des oscillations climatiques et des climats du passé s'effectue à travers l'étude de différents éléments, allant des animaux actuels (Nicolas 2012) jusqu'aux carottes sédimentaires prélevées en fond marin profond et lacustre. Généralement, à chaque phase chaude correspond une augmentation de la végétation et inversement une diminution pendant la phase froide, ceci dit les deux ont des répercussions sur le niveau marin (Giresse *et al* 2000).

Les oscillations climatiques ont marqué toutes les époques, tout au long de la période de l'évolution humaine, et particulièrement au cours des 5 derniers millions d'années. Depuis le début du Pliocène à nos jours plus de 20 oscillations de différente intensité entre périodes chaude/froide ont pu être identifiées. En synthétisant nous pouvons dire que le premier évènement remonte à 5 millions d'années et a causé un refroidissement global du climat, le deuxième entre 3,5 et 2,5 millions d'années a porté à la formation du glacier arctique, puis un troisième il y a environ 1,7 million d'années et un quatrième qui remonte à peu près à 900 mille ans.

Même l'ère Quaternaire a eu et continue d'avoir des oscillations climatiques qui alternent des phases arides à des phases humides. Dans ce sens, le climat actuel de l'Afrique est de fait une phase transitoire.

Figure 5-24 Évolution climatique actuelle en Afrique



La période de la grande glaciation européenne, qui date de 18 mille ans, est caractérisée sur les cartes paléoenvironnementales (Adams et Faure, 1998; Lézine *et al.*, 2005) par un Sahara encore plus étendu par rapport à aujourd'hui, alors que la latitude de la Guinée a assisté à une réduction de la masse forestière et à l'ouverture d'un milieu de savane herbeuse sèche (Adams et Faure, 1998).

Au cours de la période suivante, vers 8200 ans à partir d'aujourd'hui, le climat évolue vers un niveau élevé d'humidité portant à la transformation du Sahara en un milieu de savane et à l'apparition de lacs et rivières dans le Sahel (Gasse *et al* 1990). En Guinée, encore une fois, le changement climatique se traduit par une poussée de la superficie forestière.

Au niveau des terres émergées, les conséquences de ces alternances climatiques ont sûrement influencé, des variations continues du niveau des côtes, avec par conséquent un apport de sédiments liés à des phénomènes érosifs. Nous pouvons donc penser aisément qu'un enterrement de sites archéologiques ait eu lieu à plusieurs endroits en proximité de la côte, alors que dans des zones plus élevées,

les fleuves et torrents ont produit un remaniement des reliefs et des incisions dans les vallées.

Il a largement été établi que les conditions climatiques des tropiques africains ont subi, tout au long des 5 000 dernières années, un changement significatif avec par conséquent le transfert correspondant sur la démographie humaine (Oslisly 2012).

C'est la raison pour laquelle la prospection de surface doit absolument tenir compte de tous les événements du passé. Comme nous l'avons déjà souligné précédemment, dans les zones intertropicales, l'alternance des saisons sèches et humides, crée une accumulation de matériel végétal qui, uni aux précipitations abondantes, forme un substrat acide au niveau des sols, milieu rendu donc favorable à de multiples facteurs désintégrant, parmi lesquels figurent les animaux destructeurs. Malheureusement de telles conditions ne sont pas propices à la préservation du matériel organique (restes osseux humains, dents, charbons et restes végétaux) qui tout en faisant partie intégrante du matériel archéologique est souvent complètement désintégré. Quelquefois, dans des conditions bien précises, la préservation de matériel archéologique délicat peut avoir lieu comme dans le cas de restes osseux. Par exemple, les grottes et abris sous roche sont des lieux propices à la conservation, car ils protègent (mais pas toujours) des agents climatiques. Si à ces facteurs nous ajoutons les activités anthropiques, comme l'agriculture et les changements structurels sur le paysage dus à l'extraction de minéraux ou à la construction d'infrastructures, l'intégrité des sites archéologiques est fortement compromise.

Les sites archéologiques en Afrique tropicale et équatoriale ne livrent souvent qu'une partie des objets archéologiques, les outils en pierre constituent les vestiges les moins touchés par les agents environnementaux, même si les outils lithiques et les céramiques sont souvent mal conservés.

Photo 5-8 Entrée d'une grotte



Les grottes comme les abris sous roche ont joué un rôle très important pour l'homme. Depuis toujours, elles ont servi de refuge pour les hommes ou pour les animaux, quelquefois d'habitation occasionnelle ou saisonnière, d'autres comme lieu de culte. Les surfaces rocheuses des parois internes des grottes ont parfois même été utilisées par l'homme pour y inciser ou y dessiner des figures animales ou des symboles.

Chaque grotte conserve les restes d'autant de « passages » par son « remplissage », grâce à des conditions environnementales particulières qui ont rendu possible leur longue conservation. Presque toutes les grottes présentent un plan de piétinement terreux. Cette terre vient en partie de la désagrégation des parois et du plafond de la grotte elle-même, ou de l'extérieur, et en partie de l'accumulation de divers matériaux, abandonnés par l'homme et les animaux. La terre et les matériaux qu'elle contient constituent le « dépôt » anthropozoïque, une « archive » qui documente le passage de l'homme dans cette grotte. Ce dépôt fournit une documentation absolument unique et irremplaçable.

5.10.3 Sites archéologiques, matériel découvert et description

Les sites localisés au cours de l'activité de prospection ont été en partie classés en suivant la description et la division publiée par Huysecom (1987), qui suggère quatre catégories chronoculturelles : sites paléolithiques, sites néolithiques, sites protohistoriques et sites indéterminés. Les sites paléolithiques, peu nombreux en Guinée, s'étendent sur une période de plus de deux millions d'années et demeurent très rares. Les sites néolithiques apparaissent surtout au plein air, dans les abris sous roche ou les grottes. La catégorie protohistorique regroupe les sites datant de l'âge des métaux, de l'époque des grands empires ouest-africains ou des périodes plus récentes, précoloniales et coloniales, malgré cela, dans cet ouvrage, ces deux derniers apparaissent dans une cinquième catégorie, historique. En ce qui concerne la catégorie des sites indéterminés, elle inclut les mentions très imprécises qui ne permettent pas d'attribution chronologique, par exemple une distribution en superficie de matériel mélange ou évidences indéfinies de vestiges lithiques, datables de tout âge.

Les 14 jours de travail de prospection sur la zone d'extension de la CBG ont permis la découverte de structures en pierre, fondements d'anciens villages, lieux de culte, céramiques et outillage lithique taillé (photos données en Annexe 5-1, Volume I, annexe 15). Un total de 16 sites, couvrant une période allant du paléolithique moyen à l'époque actuelle. La découverte de céramiques et de matériel lithique dans une grotte, au vu de l'importance des grottes par rapport à l'histoire de l'homme de la préhistoire à nos jours, a été l'occasion de réaliser un plan des grottes et des abris sous roche présents sur le territoire (cf. Annexe 5-1, Volume I, annexe 15). De ce fait, 29 sites archéologiques potentiels viennent s'ajouter; ils feront l'objet d'une expertise dans un second temps puisque la prospection de grottes nécessite de temps plus long en comparaison aux prospections en surface. Par exemple, la grotte qui a fait émerger la présence de l'industrie lithique et de céramiques a nécessité une prospection d'une demi-journée pour un travail préliminaire.

La plus importante découverte de cette mission reste certainement le site de plein air localisé en marge du bowal Gany, il a été identifié en prospection pour l'élevée concentration de débitage en surface. Le terme débitage fait référence à tout le

matériel produit pendant les procédés de l'industrie lithique et la production d'outils de pierre taillée. Cette collection inclut, sans s'y limiter, différentes sortes d'éclats et de pièces lithiques et la production de débris et de déchets.

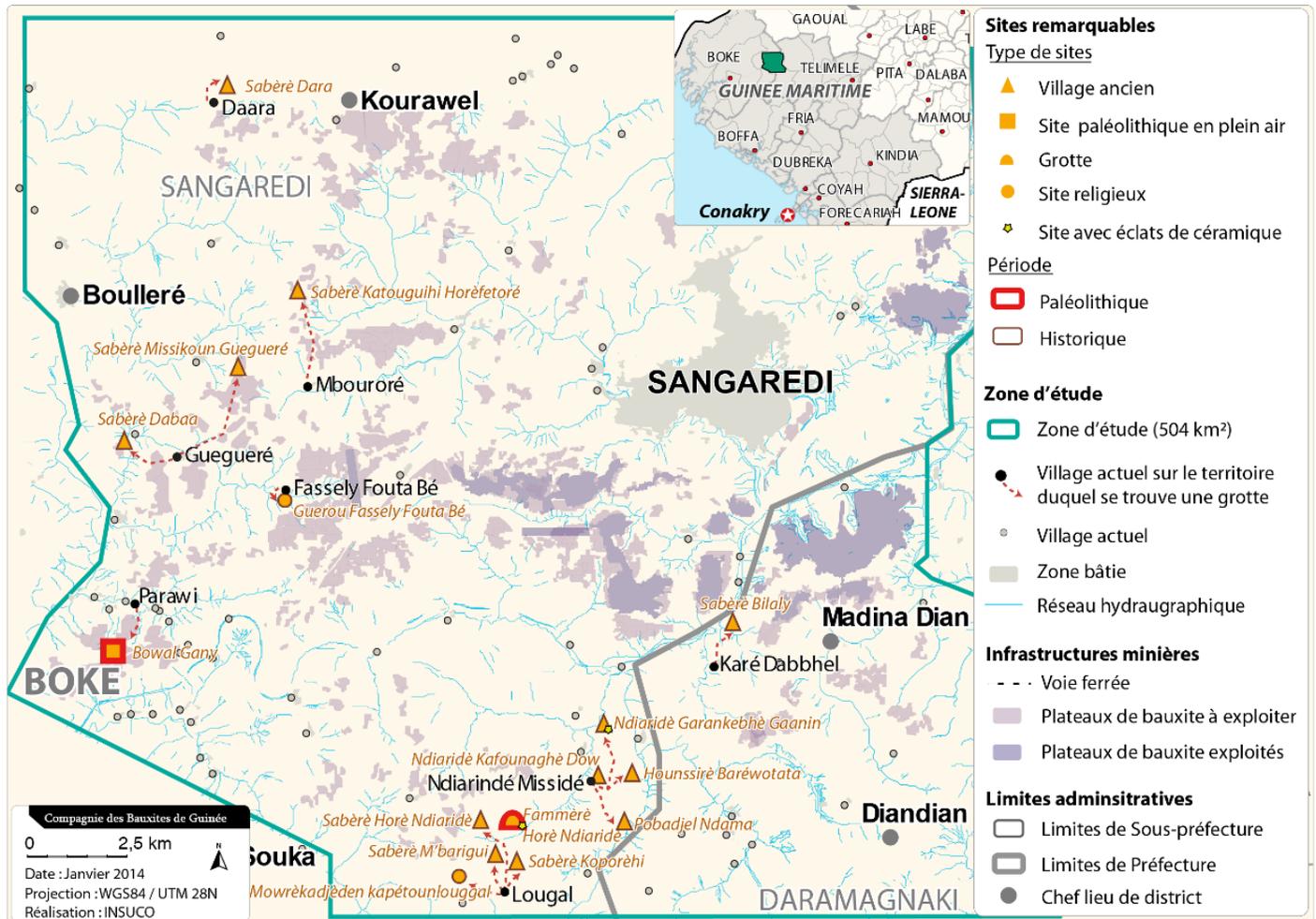
Photo 5-9 Site découvert sur le bowal Gany



Les découvertes faites pendant la période de débitage sont les suivantes :

- 12 Anciens villages (historiques) visibles (blocs de pierres disposés en cercle, en rectangle qui constituent quelques traces d'habitat) parmi lesquels un avec céramique ;
- 28 grottes-abris sous roche ;
- 1 grotte avec céramique et éclat Paléolithique ; et
- site Paléolithique de Plein air.

Carte 5-17 Distribution des sites remarquables identifiés



La Carte 5-17 montre de la distribution des sites visités. Il existe encore de nombreux sites qui devraient faire l'objet de recherche, en particulier les grottes et abris sous roche recensés dans le cadre du travail sur le patrimoine culturel, une carte est cependant donnée, de même que la liste des grottes visitées en Annexe 5-1, Volume I, 15.

5.10.4 Matériel archéologique rencontré

Le matériel retrouvé est constitué essentiellement de fragments de céramique et d'assemblages lithiques, surtout des éclats et des nucléus.

5.10.4.1 Fragments de Céramique

La découverte de céramique est constituée de 10 morceaux, dont 7 sont décorés. Bien qu'il soit difficile d'effectuer une étude approfondie en aussi peu de temps, ces fragments sont très intéressants et se différencient bien des céramiques du Mali et du Sénégal et à l'apparence ne semblent avoir aucun trait commun avec les céramiques NIANI de la Guinée et semblent assez anciennes. Des études plus approfondies seront nécessaires. Les techniques de décor affichent une grande diversité bien que leur état de conservation ne soit pas des meilleurs. L'observation des profils de ces fragments qui correspondent au bord supérieur, largement ouvert, met en évidence une seule typologie morphologique de céramique, les coupes.

L'observation de la pâte argileuse dévoile l'utilisation d'un contenu dégraissant grossier et d'origine minérale.

Photo 5-10 Exemple de céramique trouvée sur site



Différents décors ont été identifiés et sont donnés en Annexe 5-1, Volume I, annexe 15.

5.10.4.2 *Matériel Lithique*

L'assemblage de matériel lithique (pierre taillée) est représenté par 2 découvertes, l'une d'elles, après une brève analyse, montre clairement le système de taille Levallois⁵¹, discoïde et un façonnage bifacial.

- Un éclat de taille retrouvé à l'intérieur de la grotte Fammère Horè Ndiaridè. Il est difficile de préciser la structure du débitage à partir d'un seul éclat, même si sur la face supérieure on constate une certaine organisation.
- Un assemblage de pièces lithiques en contexte de plein air trouvé en marge d'un bowal. Un gisement caractérisé par 40 nucléus et sur 150 éclats, nucléus réalisés avec une technique Levallois bien marquée, confirmée en outre par les nombreux éclats qui constituent le reste de l'assemblage.
- Les bords de la zone du bowal Gany où l'assemblage de pièces lithiques a été retrouvé, est parfaitement plat et en surface ces pièces lithiques présentent une évidente orientation fortuite, qui exclurait donc l'hypothèse d'une accumulation par transport grâce à l'eau. La concentration des pièces est principalement au centre de la surface de distribution. Une attestation ultérieure de l'intégralité de l'assemblage lithique est due à l'homogénéité du matériel qui la compose ; à un premier examen, une roche doléritique. Vu l'importance de cette découverte, qui d'après une première analyse semble venir du Paléolithique Moyen (MSA-Middle Stone Age), unique pour la Guinée ; le recueil de matériel lithique informatif s'est rendu nécessaire (nucléus ainsi que des morceaux biface). Le rassemblement du matériel c'est concentré sur une zone de 8 m² environ, les pièces lithiques ainsi sélectionnées, doivent être soumises à une étude plus approfondie qui devra être effectuée auprès d'APA sur une période de temps plus longue vis-à-vis du temps disponible au cours d'une mission d'archéologie préventive.

L'étude du matériel céramique et lithique ramassé pendant la prospection de surface avec le plan des grottes et des abris, ainsi que l'identification d'anciens villages, nous permettent de documenter, en partie, la culture matérielle des populations passées et récentes ou bien même contemporaines de la région et de façon plus globale, de la Guinée. Bien que les résultats ne soient que préliminaires, ils pourront constituer une base de données, des repères utiles en cas de nouveaux travaux dans la région.

5.10.5 L'archéologie de la Guinée

La recherche bibliographique sur l'archéologie de la Guinée présente immédiatement une disponibilité très limitée de données, faisant ainsi preuve d'un état de connaissances purement préliminaire. Depuis quelques années, l'idée commune que l'Afrique de l'Ouest ait été peuplée très tard est lentement en train de s'estomper, grâce aux missions scientifiques orientées vers le sondage de l'histoire du peuplement de cette partie de l'Afrique. La recherche paléanthropologique et archéologique, s'est jusqu'à présent plus développée en Afrique de l'Est et du Sud, sûrement à cause de découvertes plus importantes en vue de reconstruire l'évolution de l'homme, le tout laissant dans l'ombre l'Afrique de l'Ouest. Le peu de publications existantes, rédigées souvent par des explorateurs coloniaux ou par des collectionneurs en quête de fortune, au cours de la première partie du XXe siècle révèle une vision et une méthodologie bien lointaines des pratiques en cours ces dernières années. En Guinée les études plus récentes remontent aux années 80, il s'agit de Huysecom (1987) qui recense sur le territoire un total de 135 sites archéologiques. Pendant les années 70, une mission archéologique polono-guinéenne est effectuée du côté nord-est du pays. Le travail établi par cette équipe a permis de restituer au pays l'ancienne capitale de l'Empire du Mali sur le site appelé Niani, occupé du VIe au XVIIe siècle (Filipowiak, 1966 ; Filipowiak, Jasnosz & Wolagiewicz, 1968). La préhistoire définit sur la base des industries lithiques, appelées Toumbiennes (Delcroix & Vaufrey, 1939), laisse des doutes sur leur interprétation, comme les associations de composantes microlithiques successives à l'industrie à gros outils comme biface ou chopper (Davis 1954, Swartz 1980). Il faut cependant rappeler que, ses dernières années, les recherche au Mali, et depuis peu au Sénégal, incluent dans le programme international «Peuplement humain et paléoenvironnement en Afrique de l'Ouest » mis en route par l'équipe du Prof. Eric Huysecom de l'Université de Genève est en train de changer rapidement la vision scientifique vis-à-vis de cette partie du continent africain (Huysecom 2012).

5.10.6 Conclusions

En archéologie, penser que le manque d'évidences puisse être une condition définitive serait une grave erreur; l'étude d'un territoire réserve bien souvent des surprises. Pour autant, parler de l'existence de quelque chose sans avoir trouvé des traces concrètes ne serait que pure spéculation.

La situation environnementale passée et présente de la Guinée et de la zone tropicale et intertropicale de l'Afrique de l'Ouest a, encore une fois, été mise en évidence par les difficultés rencontrées sur le terrain d'investigation. La difficulté de retrouver du matériel archéologique fragile est concrète, mais ces découvertes n'en demeurent pas moins possibles.

Les objectifs primaires de la prospection en surface ont été respectés à travers l'identification des sites archéologiques, leur localisation précise sur le territoire et l'état de conservation. Le classement de proposition pour les sites identifiés sur la zone d'étude est établi sur 3 valeurs : **A (Important)**, **B (Importance Moyenne)** **C (Importance Basse-Nulle)**.

L'archéologie préventive ne doit pas être vue comme un frein à la réalisation d'œuvres structurelles qui seront au service d'un pays ou à l'utilisation de ressources minières, celles-ci étant nécessaires du point de vue économique et bénéficieraient donc à tous. L'archéologie préventive est un instrument exceptionnel de rassemblement d'informations visant un site archéologique avant tout prélèvement définitif. Celle-ci peut nécessiter quelques compromis, mais impose surtout le respect du contexte dans lequel ils se trouvent, de leur milieu naturel et des communautés voisines.

Cette mission, de par les découvertes réalisées, souligne le potentiel archéologique du territoire d'extension de la CBG. Les restes des vieux villages localisés sur la zone d'étude sont en conditions épouvantables à cause des actions anthropiques et environnementales, et ne représentent donc pas un patrimoine vraiment important pour la Guinée, leur **valeur est donc classée C**.

Inversement, les deux sites paléolithiques identifiés, en grotte et en plein air, attirent un certain intérêt. **Le site de plein air représente une importante découverte pour la Guinée, car, à ce jour, elle constituerait l'unique évidence de Paléolithique Moyen retrouvée dans le pays, valeur A**. C'est pour cette raison que le Musée National de la Guinée a validé la demande d'exportation temporaire des objets retrouvés. Les objets lithiques seront ainsi soumis à une étude approfondie au cours des prochains mois.

Bien que le deuxième site paléolithique, retrouvé en grotte, soit caractérisé par un éclat, il atteint un niveau d'importance de **valeur B**. Cet éclat, lui aussi, fera partie des objets exportés.

Les quelques tessons de céramique retrouvés dans la même grotte du site paléolithique, bien que leurs conditions ne soient pas optimales, fournissent l'occasion d'études futures sur la céramique de la Guinée, puisque d'après une première analyse ils seraient insolites sur ce territoire, **valeur A**. Ces objets font aussi partie intégrante des objets exportés.

De façon générale, grâce à la mise en place de quelques précautions décrites successivement, les sites restitués ne devraient pas constituer d'obstacles aux objectifs de la CBG dans la réalisation d'une expansion des zones intéressées par l'exploitation de la bauxite. Il s'agit au contraire d'une nouvelle opportunité pour relancer la recherche archéologique et contribuer à une prise de conscience plus articulée vis-à-vis du patrimoine archéologique et culturel de la Guinée.

5.11 Conclusions générales sur l'étude de base

5.11.1 Méthode

L'étude de base a été menée de manière très détaillée dans la zone de la concession qui comprend la ville de Sangarédi et ses environs et dans une moindre mesure dans les environs de Kamsar.

Ce choix a été fait compte tenu de la nature et de l'ampleur des travaux au niveau de ces différentes zones, mais également en raison du temps et du budget imparti pour la réalisation de ce travail. Nous avons considéré qu'étant donné l'empreinte spatiale prévue du Projet, il était important d'obtenir sur la zone de la concession, qui inclue la ville de Sangarédi, une information détaillée. Elle doit permettre d'élaborer l'étude d'impact et le PGES et de constituer les indicateurs qui permettront à terme d'assurer le suivi de l'intégration sociale du Projet.

La zone du rail n'a pas fait l'objet d'une étude de base. Sa forme se prête plus difficilement à un échantillonnage analysable (linéaire) et les impacts du Projet devraient pouvoir être évalués pour la plupart sur la base des consultations des parties prenantes.

Cette étude de base quoique relativement complète pourrait faire l'objet de complément d'information qu'il appartiendra à l'étude d'impact d'identifier. À titre d'exemple on peut d'ores et déjà envisager qu'une étude complémentaire soit menée ultérieurement sur certains sites archéologiques qui semblent présenter un intérêt.

5.11.2 Généralités

De manière générale la zone a été marquée socialement par la CBG. L'activité extractive et l'usine de Kamsar ont attiré autour de Sangarédi et Kamsar une population nombreuse qui cherche à travailler pour l'entreprise ou profite des opportunités économiques créées par la présence de ses employés.

Malgré des investissements sociaux importants (écoles, centres de santé) et un certain confort dans la ville de Sangarédi par exemple (accès bien supérieur à l'électricité que dans de nombreuses villes de Guinée) la CBG est affublée d'une très

mauvaise presse auprès des populations locales (conf. Chapitre 6), qui rend plus difficiles l'accès aux informations et le contact avec les populations. Cette mauvaise presse semble être le fruit d'un manque de communication sur les actions de la CBG et l'absence totale d'intégration sociale des activités (pas de PGES, pas de système de compensation, absence de système de plainte, etc.).

Cette mauvaise presse n'est pas le seul fruit du manque d'intégration de la CBG, il résulte aussi du désengagement de l'État dans la fourniture des services de base (malgré une taxe sur le bénéfice importante versée par la CBG) et un manque de communication et d'organisation des communes rurales.

5.11.3 La zone de la concession

La zone de la concession comprend d'une part la ville de Sangarédi, une population de 53 000 habitants vivant principalement d'activités commerciales et de services tournés vers la satisfaction des besoins de cette population et d'autre part d'une population rurale vivant d'une agriculture de subsistance destinée en majeure partie à l'autoconsommation.

On constate pour la partie urbaine une forte dépendance à l'activité de la CBG dans la mesure où les activités développées visent un public local, lui-même attiré par la présence de la CBG principalement.

La population rurale est issue de la migration de Peuls venus du Fouta à la fin de l'empire théocratique. Elle n'a subi que peu de migrations ultérieures et son économie repose principalement sur un système agraire (culture itinérante sur brûlis) en cours de mutation et en voie d'épuisement du fait de la pression démographique et foncière. La gestion foncière y dépend encore du droit coutumier et, si toute la population y est musulmane, les croyances animistes y persistent.

5.11.4 Kamsar et ses environs

Kamsar et ses environs présentent une densité de population très importante. La ville de Kamsar en particulier a vu sa démographie exploser depuis l'avènement de la CBG. Le fossé existant en termes d'accès aux services entre la cité et la ville se creuse et pourrait mener à court terme à des incidents sociaux.

La population côtière qui vit (ou en partie) de la pêche est vulnérable à toute modification du milieu. Les implications que le Projet pourrait avoir sur la pêche dépasseraient cependant largement cette population, l'apport du secteur étant important dans la zone aussi bien au niveau financier qu'en matière de sécurité alimentaire.

5.1 Liste de références

ADAMS J. et FAURE H., 1998, *The Global Atlas of Palaeovegetation*.
www.esd.ornl.gov/projects/qen/adams3.html.

DELCROIX R. & VAUFREY R., 1939, «Le Toubien de Guinée française»,
L'Anthropologie, n°49, pp. 265-312.

FILIPOWIAK W., 1966, « Expédition archéologique polono-guinéenne à Niani
(Guinée) », *Africana Bulletin*, n°4, pp. 116-127.

FILIPOWIAK W., JASNOSZ S. & WOLAGIEWICZ R. (1968), « Les Recherches
archéologiques polono-guinéennes à Niani en 1968 », *Materialy
Zachodniopomorskie*, n°XIV, pp. 575-648.

GASSE, TH., TEHET, R., DURAND, a., GILBERT, E., & FONTES, J-C., 1990. The arid-
humid transition in the Sahara and the Sahel during the last deglaciation. *Nature*
346, 141-145

GIRESE P., BARUSSEAU J.P., CAUSSE C., DIOUF B., 2000, « Successions of Sea-
Level Changes during the Pleistocene in Mauritania and Senegal Distinguished by
Sedimentary Facies Study and U/Th Dating», *Marine Geology*, n°170, pp. 123-139.

HUYSECOM E., 1987, *Die archäologische Forschung in Westafrika*, C. H. Beck,
Munich.

HUYSECOM *et al.*, 2012, « Reconnaissance dans la vallée de la Falémé (Sénégal
oriental) : la 15^e année de recherche du programme international «Peuplement
humain et paléoenvironnement en Afrique de l'Ouest» », *SLSA Jahresbericht 2012*.

LEZINE a.M., DUPLESSY J.C., CAZET J.P., 2005, «West African monsoon variability
during the last deglaciation and the Holocene: Evidence from fresh water algae,
pollen and isotope data from core KW31, Gulf of Guinea». *Palaeogeography,
Palaeoclimatology, Palaeoecology*, n°219, pp. 225-237.

NICOLAS V., MISSOUP a.,D., COLYN M., CRUAUD C., DENYS C., 2012. West-Central
African Pleistocene lowland forest evolution revealed by the phylogeography of
Misonne's soft-furred mouse. *African Zoology*. Vol. 47 n 1.

SWARTZ B., K., 1980, *West African Culture Dynamics: Archaeological and Historical Perspectives*. Mouton Publishers.

VERBA E., 1985, Ecological and adaptive changes associated with early hominid evolution. In *Ancestors: The Hard Evidence*, ed. E. Delson, pp. 63-71. New York: Alan Liss.

VERBA E., 1988, Late Pliocene climatic events and human evolution. In *Evolutionary History of the «Robust» Australopithecines*, ed. F. Grine. pp. 405-26. New York: Aladine de Gruyter.

VERBA E., 1996, *Palaeoclimate and Neogene Evolution*. New Haven, CT: Yale University Press.

5.2 Notes de bas de page

¹ Le nombre d'unités de consommation est calculé selon l'échelle d'équivalence

² C'est par exemple le cas des villages de Kourawel, Boulléré, M'Bondy Foullasso, N'Diarindé Missidé, Karé Dabel, Kalinko Roundé, Lafou Baïla, Passago, etc.

³ C'est par exemple le cas des villages de Parawi, Madina Dian, Kogon Lengué, Danta Fongnè Ley et Dowou, Nialé Moussa, etc.

⁴ Rapport national d'investissement 2008 : l'eau pour l'agriculture et l'énergie.

⁵ Roi Jalonké qui occupait le Fouta avant l'arrivée des Peul musulmans.

⁶ Igor Kopytoff est un professeur d'anthropologie à l'Université de Pennsylvanie. Ses intérêts comprennent l'organisation sociale et politique, et sa recherche a été concentrée en Afrique et en Asie du Nord.

⁷ Voir, pour illustration, les historiques des villages de Nyalé Moussa, Nyalé Boussoura, Parawi, Boundou Wandé, Bandodji Touguidjé, Kourawi, N'Dantary, Timbi ou Toumbéta. Notons que le Nord du Fouta, c'est-à-dire la zone située entre le Gabou et Labé, était une zone de passage très fréquentée pour différents commerces comme celui du sel et de la kola. Très rapidement, la marchandise possédant le plus de valeur (en plus des métaux précieux) devient l'esclave ; esclaves presque exclusivement vendus par des Mandingues (Empire du Mali) à partir des captures de conquêtes. Un second axe de circulation Nord-Sud allant jusqu'en Sierra Leone et passant entre la côte et le Fouta est aussi emprunté par des caravanes pour de la kola, de l'ivoire, du poivre de la forêt et des métaux précieux livrés vers les têtes de fleuves plus au Nord.

⁸ Voir, pour illustration, les historiques des villages de Fassaly Foutabé.

⁹ On trouve par exemple dans le village de Paragogo une rivière nommée Thiapikouré en référence aux anciens occupants Thiapibè/Landouma.

¹⁰ C'est par exemple le cas des villages de Petoun Nyalbi, Wendou Baga (dans la Sous-Préfecture de Daragnaki) ou encore, des villages de Hafia, Boundy Foulasso ou Sambou (pour la Sous-préfecture de Sangarédi).

¹¹ C'est par exemple le cas des villages de Laffou M'Baïla et de Sambou.

¹² C'est par exemple le cas des fondateurs des villages de Limbiko et de Gondodji respectivement de passage à Gondodji et Samayabé, ou encore, du village de Ndiarindé Missidé.

¹³ Selon les personnes enquêtées à Boulléré, les fondateurs de ce village auraient cependant trouvé, à leur arrivée, un village nommé MBondy Foulasso fondé par des Peuls ; il s'agit du village le plus ancien de la zone. Nos informateurs ont également évoqué le village de Toumbéta (proche de Kourawel), homonyme d'un village Landouma.

¹⁴ Selon les versions, la fondation du village est estimée entre 1683 et 1728 (tout début de l'état théocratique du Fouta Djallon).

¹⁵ C'est par exemple le cas du village de Kerkeré fondé par les esclaves des fondateurs de Diandian, du village de Doumoun Sellawol fondé par les esclaves de Sambou ou encore, de Filo Bowal fondé par les esclaves de MBondy Foulasso à l'arrivée de ses fondateurs sur le territoire.

¹⁶ Celle-ci comprend l'analyse du paysage et des tissus urbains mais aussi de l'organisation sociale intra-urbaine.

¹⁷ **Le Système Éducatif Guinéen** : Diagnostic et Perspectives pour la Politique Éducative dans le Contexte de Contraintes Macro-économiques Fortes et de Réduction de la Pauvreté, The Development Research Group, World Bank, 2005

¹⁸ Une école franco-arabe dispense un enseignement confessionnel ou non, en français et en arabe. On les désigne aussi par le terme «madrassa», qui est un terme arabe désignant une école, qu'elle soit laïque ou religieuse, quelle que soit la confession.

¹⁹Pauvreté et accessibilité aux services de santé : le cas de la Guinée. Mohamed Lamine Doumbouya, Enseignant-chercheur Laboratoire d'économie de la firme et institutions Institut des Sciences de l'Homme, Université Lumière Lyon II (France), mohamed.doumbouya@ish-lyon.cnrs.

²⁰ À noter aussi un important trafic de « faux médicaments » en Guinée – qui met sur le marché local des médicaments à l'efficacité controversée.

²¹ La CBG prévoit la mise en place de deux groupes de 3,4 MW chacun qui amélioreraient le service. Le risque de délestage ne sera cependant pas exclu.

²² Petite mosquée construite en matériaux locaux

²³Une centrale électrique de la CBG (12 groupes électrogènes) permet de produire un courant de haute tension de 6 kV. Ce courant dessert à 70% l'usine de la CBG et à 30% la cité des travailleurs de la CBG dans le district de Kamsar Cité. Le réseau de distribution de l'électricité dans le district est similaire à celui de Sangarédi. Il s'agit d'une ramification de sous-stations, coffrets numérotés et coffrets individuels privés.

²⁴ Il existe en effet un coffret électrique de la CBG au niveau de l'aéroport et de la mosquée.

²⁵ Sur une production totale estimée à 11 000 m³ provenant de deux points de captage : Sogolon (forage) et Batafong (rivière).

²⁶ Officiellement l'eau serait coupée à Kamsar ville de 12h30 à 16h30.

²⁷ Mis à part le secteur de Kayenguissa qui bénéficie d'un accès direct à l'eau potable installé par la CBG.

²⁸ La population aurait demandé une compensation 58 000 USD pour céder le terrain à la CBG, ce que cette dernière aurait refusé. À la place la CBG aurait construit deux salles de classes dans les secteurs de Maladoya et Katakodi sans consulter les autorités locales.

²⁹ Un deuxième centre de santé existe dans le secteur de Kayenguissa, mais il n'est plus fonctionnel.

³⁰ Le Centre de Santé dispose également d'un bloc opérationnel mais qui n'est, à ce jour, pas utilisé faute de chirurgien.

³¹ Pirogues creusée dans un seul tronc d'arbre.

³² Pirogue en planche

³³ Dantèfoyé est le vent de mer qui souffle en période de saliculture (février au début mai).

³⁴ Tangalanyi est un outil (fut coupé) servant au ménage pour fumer les poissons en petite quantité.

³⁵ Taux de change : <http://usd.fr.fxexchangerate.com/gnf/>

³⁶ Alchian & Demsetz 1973 et Schlager & Ostrom 1992

³⁷ Les deux villages retenus pour l'étude de cas ont ce statut de village-mère. Ils ont produit de nombreuses localités satellites, dont certaines se sont autonomisées, tandis que d'autres existent aujourd'hui encore comme hameau de la localité mère.

³⁸ Certaines localités installées et devenues autonomes peuvent être elles-mêmes à l'origine de la fondation de nouvelles localités satellites.

³⁹Les cas de co-fondations semblent assez fréquents dans la zone, plusieurs facteurs peuvent expliquer cette particularité. D'une part, les villages Peul comme Boulléré sont souvent le fait de groupes d'éleveurs nomades s'associant pour se sédentariser. D'autre part, les fondations les plus anciennes datent de la fin du XIX^{ème}, elles se sont déroulées pendant des périodes de troubles. La première installation n'a pas toujours été définitive, il s'agissait le plus souvent de localités temporaires, et c'est par l'intégration progressive de nouveaux individus que les hameaux sont devenus de véritables villages.

⁴⁰Seuls les éléments caractéristiques des espaces-ressources sont présentés dans cette partie. Nous renvoyons le lecteur aux annexes dans lesquelles les espaces ressources sont présentés avec davantage de détails et de façon contextualisée. Nous renvoyons notamment à l'étude de cas du village de Boulléré (étude de cas n°1) qui a servi à la construction de la typologie, validée ensuite dans l'étude de cas n°2.

⁴¹ Singulier, pluriel du terme local.

⁴²On considère ici le lignage comme l'unité socio-foncière qui correspond au groupe de descendance du premier défricheur.

⁴³ Voir, pour exemple, les fiches sites livrées en annexe.

⁴⁴ Dans cette partie du rapport consacré à l'héritage culturel, nous ne traitons pas cette dernière catégorie de sites qui fait l'objet d'une section distincte (section 5.10).

⁴⁵ Nous utilisons la terminologie « site excepté » plutôt que celle de « site évité » en référence aux interdits associés à ces lieux sacrés, notamment au fait qu'on ne touche pas à leur végétation et que leur accès est régi par des lois « exceptionnelles » par rapport à d'autres types d'espaces. En effet, on peut « éviter » un endroit parce qu'il y a des gens que l'on ne veut pas voir, des animaux

que l'on ne veut pas croiser, un lieu difficile à franchir sans pour autant qu'il soit « sacré ».

⁴⁶ La question du traitement de ces sites n'est que soulevée dans ce rapport.

⁴⁷ Deux cimetières d'enfants ont été relevés dans la zone mais ne figurent pas dans cette typologie car ils ne sont pas impactés par le projet d'agrandissement des mines de la CBG.

⁴⁸ C'est par exemple le cas du village de M'Bouroré.

⁴⁹ C'est par exemple le cas des villages de N'Danta Pada (dont les occupants fondèrent par la suite les villages de Daroul et de Hafia), de Sella Bantandjé (dont les occupants fondèrent par la suite le village de Sella Roundé), ainsi que du village de Kahel M'Body dont les habitants avaient tenté de s'installer sur d'autres terres dont ils ont été chassés par des génies trop hostiles à leur présence. On rencontre le même cas pour l'ancien village de N'Danta Fogné que ses occupants quittèrent pour s'installer à Mango houn, puis à Daara, ainsi que pour le village de Bosséré dont les habitants occupaient avant le village de Poudoukou.

⁵⁰ Ces documents (« fiches sites » et « tableau récapitulatif des sites répertoriés ») sont livrés en annexe. Elles proposent une sorte de « photographie » de ces sites : description de sa forme et de son environnement, histoire du site, personnes responsables et enfin, indicateur sur la déplaçabilité/destruction du site et sur le niveau de complexité de ces démarches.

⁵¹ Le terme «Levallois» était employé déjà dans les années 1860 et faisait référence aux éclats larges et plats découverts à Levallois-Perret, en Île-de-France, par le géologue Rebourg. La technique Levallois permet un excellent contrôle de la dimension et de la forme des éclats en fonction des nécessités du tailleur (qui fabrique les outils de pierre).

En Afrique, la tradition Levallois commence il y a plus de 285 mille ans dans un contexte Acheuléen pendant la Formation Kapthurine (Kenya). En Afrique le concept Levallois demeure néanmoins présent sur de nombreux sites datant du MSA (Middle Stone Age-Paléolithique Moyen) récent et final jusqu'à remonter de 30 mille ans en arrière.

L'utilisation de cette technique semble marquer un changement significatif dans la culture et prouve une adresse cognitive croissante, puisque celui qui adopte cette méthode doit être capable d'imaginer l'objet fini et de garder en tête cette image pendant tout le procédé de taille de la pierre qui portera à la forme voulue et à l'outil final.